



Assemblée générale

Cinquante-quatrième session

21^e séance plénière

Vendredi 1^{er} octobre 1999, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Gurirab (Namibie)

*En l'absence du Président, M. Gambari (Nigéria),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Estonie, S. E. M. Toomas Hendrik Ilves.

M. Ilves (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Theo-Ben Gurirab de son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Je lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses fonctions.

L'Assemblée générale se réunit pour la dernière fois avant l'Assemblée du millénaire, et il me semble approprié d'examiner l'avenir de l'Organisation des Nations Unies et de voir comment nous pouvons la préparer à aborder le XXI^e siècle.

Cinquante-quatre ans après sa création, l'Organisation des Nations Unies reste la plus vaste organisation intergouvernementale au monde. En effet, avec 188 Membres, l'Organisation des Nations Unies est devenue véritablement universelle. Je saisis cette occasion pour souhaiter la bien-

venue dans la famille des Nations Unies à Kiribati, à Nauru et aux Tonga.

L'ONU est confrontée à un ensemble de questions internationales tout à fait différentes de celles qui se posaient à la création de l'Organisation, il y a 54 ans. La plupart des menaces qui pèsent aujourd'hui sur la sécurité et la stabilité internationales ne proviennent plus des États, mais plutôt du fonctionnement défectueux et du dysfonctionnement des États. Les conséquences de ces menaces sont, cependant, tout aussi graves que les menaces posées autrefois par les États. Le terrorisme, la corruption, l'effondrement économique, les fusions nucléaires, les migrations massives et les troubles ethniques ne sont que quelques-uns des défis auxquels le monde a dû faire face ces dernières années. Le violent conflit du Timor oriental, le «nettoyage ethnique» au Kosovo, et la reprise récente de la violence en Tchétchénie ne sont que quelques exemples parlants des nouvelles menaces auxquelles nous sommes confrontés aujourd'hui.

L'ONU a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre ces menaces internationales et d'autres encore. Mais, avant qu'elle ne puisse commencer à jouer un rôle plus actif dans l'ordre international de l'après-guerre froide, des réformes structurelles sérieuses sont nécessaires.

L'Estonie estime que les réformes doivent être avant tout centrées sur le Conseil de sécurité. Officiellement, le Conseil, qui à l'origine devait être la pierre angulaire de la

sécurité collective, est investi d'un fort pouvoir exécutif. Mais dans la pratique son autorité est remise en question. À cause de l'incapacité fréquente du Conseil de prendre des mesures, les pays qui se trouvent dans des situations de crise se tournent de moins en moins vers lui. Pour éviter qu'il ne soit relégué au statut d'un organe qui crée des règles mais ne peut veiller à leur application, il faut procéder à la réforme des procédures et mécanismes de vote de l'organe le plus puissant des Nations Unies.

Le problème essentiel, c'est la pratique du vote, et non pas la question rebattue des membres permanents. L'exercice souvent irresponsable du droit de veto, ou plus souvent même de la menace du veto, a paralysé le Conseil de sécurité et sapé sa légitimité. Nous sommes de plus en plus témoins des mesures prises par certains membres permanents pour défendre leurs intérêts nationaux ou pour atteindre les objectifs de leur politique étrangère dans des domaines qui n'ont rien à voir avec la question à l'examen. Nous, États Membres, avons donné un mandat au Conseil. Avant même de pouvoir procéder aux réformes, nous devons exiger des membres permanents qu'ils utilisent le droit de veto d'une façon extrêmement responsable.

Si nous regardons autour de cette salle, ou si nous examinons ce qui se passe dans le monde, nous pouvons constater qu'aujourd'hui le monde n'est pas ce qu'il était il y a 50 ans — Dieu merci. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour maintenir la paix au lendemain des bouleversements de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui nous sommes déjà entrés dans la deuxième décennie après la guerre froide, à deux générations des problèmes qu'affrontaient nos grands-parents. Alors pourquoi devrions-nous être limités par des structures vieillissantes qui se fondent encore sur les rapports de force de 1945? Les garants de la stabilité mondiale, ceux qui y contribuent le plus, ne sont pas les mêmes qu'il y a 50 ans. Ne craignons pas d'ouvrir un débat sur la validité, en cette ère de l'après-guerre froide, des arguments moraux et juridiques sur lesquels reposait la composition du Conseil de sécurité au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

Il est un autre domaine où l'Estonie estime que des réformes sont absolument nécessaires, à savoir celui des groupes régionaux qui sont à la base des procédures électorales. Nombre de ces groupes sont fondés sur un alignement idéologique et géopolitique qui appartient à l'époque de la guerre froide et, de ce fait, est dépassé. Dix ans après la fin de la guerre froide, la division Est-Ouest a disparu et les groupes régionaux, tels que le Groupe des États d'Europe orientale, qui étaient le produit de cette division, n'ont plus de sens. Si nous voulons que les structures de l'ONU

correspondent aux réalités d'aujourd'hui, ces groupes régionaux doivent devenir de véritables groupes géographiques.

J'aimerais passer à présent aux questions de développement économique et social. Nous pouvons tous nous accorder à dire que l'ONU a remporté de nombreux succès dans ce domaine. Le système des Nations Unies a consacré plus d'attention et de ressources au développement que toute autre initiative d'aide internationale. Ces activités non politiques retiennent peut-être moins l'attention que les efforts faits dans le domaine du maintien de la paix et de la diplomatie, mais elles n'en sont pas moins importantes. De nombreux pays, y compris le mien, ont bénéficié de l'aide des Nations Unies et nous pensons qu'il est temps de rendre ce que nous avons reçu.

Fournir une aide humanitaire et une aide au développement aux autres pays est une conséquence logique et morale de notre appartenance à la communauté internationale. Cela devrait être l'objectif de tout pays. À cet égard, j'aimerais faire observer que la plupart des activités de l'Organisation des Nations Unies, que ce soit dans le domaine du maintien de la paix ou de l'aide économique, deviennent presque toujours permanentes. Or, cela n'est pas un signe de succès, mais d'échec. L'ONU devrait donc se concentrer davantage sur les actions préventives et sur la mise en oeuvre, en temps opportun, de programmes d'aide bien ciblés et bien planifiés, avec une stratégie s'inscrivant dans une période limitée. Cela encouragera la quête du succès et une évolution positive, et non pas la dépendance.

L'Estonie accorde beaucoup d'importance à la fonction normative de l'ONU, qui établit des normes internationales et des principes universels s'appliquant à tous ses Membres. Les violations flagrantes des droits de l'homme dont nous avons été témoins cette année, notamment les massacres et les déportations massives, qui me rappellent ce qu'a connu mon pays il y a 50 ans, montrent bien qu'il est plus important que jamais que les pays se conforment à des normes et à des principes internationaux dans le domaine des droits de l'homme. En tant qu'unique organisation véritablement universelle, l'ONU devrait jouer un plus grand rôle s'agissant de veiller à ce que les principes universels, consacrés par la Charte des Nations Unies, soient pleinement et équitablement appliqués. À cette fin, j'appelle tous les pays à appuyer sans réserve les travaux du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Chaque année, des milliers d'innocents meurent suite à des attentats terroristes cruels. L'Assemblée générale a voté un certain nombre de résolutions relatives à la lutte

contre le terrorisme et, à ce jour, pas moins de 11 conventions de lutte contre le terrorisme ont été adoptées. Compte tenu des actes terroristes récemment commis en Russie, nous pensons que cette lutte doit se renforcer. Le terrorisme sous toutes ses formes doit être condamné et éliminé à l'échelle mondiale. Dans le même temps, cependant, la lutte contre le terrorisme ne doit pas servir de prétexte à des violations tout aussi flagrantes des droits de l'homme, à des arrestations ou à des déportations, en dehors des procédures régulières, de dizaines de milliers de personnes innocentes, simplement à cause de la couleur de leur peau ou de leur origine ethnique.

Je voudrais terminer en disant quelques mots sur la question du financement de l'Organisation. Si l'ONU veut entrer dans le XXIe siècle en donnant l'image d'une organisation sérieuse et efficace, nous devons tenir compte des réalités économiques. Cela implique une réforme administrative, une croissance zéro du budget et la responsabilité fiscale, ainsi qu'un engagement ferme de la part de tous les pays de verser leurs quotes-parts.

L'essentiel du message de l'Estonie est que le monde a considérablement évolué au cours des 50 dernières années. Adaptons l'Organisation aux réalités d'aujourd'hui. Faisons de l'ONU une organisation qui continuera de jouer un rôle essentiel et prédominant fort avant dans le prochain millénaire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République démocratique populaire lao, S. E. M. Somsavat Lengsavad.

M. Lengsavad (République démocratique populaire lao) (*parle en lao; texte français fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, l'élection unanime qui vous a conduit à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session est un hommage vibrant rendu à la Namibie et à son peuple héroïque connu pour sa lutte victorieuse contre la domination étrangère et pour sa défense sans relâche des principes de la Charte des Nations Unies. Connaissant votre talent ainsi que votre grande expérience des relations internationales, j'ose croire que sous votre sage direction les travaux de la présente session de l'Assemblée générale seront couronnés de succès.

En cette occasion, je tiens également à exprimer mes félicitations sincères à M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation, pour son oeuvre de réforme destinée à revitaliser l'ONU, ainsi que pour son engagement constant au service de la paix et du développement dans le monde.

En ce siècle évanescant et en pleine mutation, nous faisons face à la fois à des défis et à de nombreuses possibilités. La mondialisation est devenue un problème universel. En effet, si les progrès technologiques et la mondialisation de la production et des finances ont apporté la prospérité et la modernité à de nombreux pays, notamment du monde développé, la grande majorité de l'humanité vit encore dans une pauvreté persistante. La sauvegarde de l'environnement, l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la drogue et le terrorisme sous toutes ses formes sont également devenus des problèmes urgents qui exigent des actions concertées à l'échelle planétaire.

Face à cette situation, il est plus urgent que jamais que la communauté internationale adopte des mesures collectives concrètes pour faire en sorte que l'ONU consacre davantage de ressources au développement économique et social en vue d'assurer une vie meilleure à tous les peuples du monde et en particulier aux plus démunis d'entre eux. L'ONU, qui est la seule organisation internationale universelle, doit avoir la capacité d'agir et de s'adapter aux nouvelles réalités d'un monde en mutation pour pouvoir relever ces défis.

Avec la fin du monde bipolaire, de nombreux pays et en particulier les pays en développement, avaient espéré que l'ère nucléaire prendrait également fin. Dans cette perspective, la République démocratique populaire lao a signé conjointement avec d'autres pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est le Traité sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires entré en vigueur en 1997. Elle a en outre souscrit à la déclaration conjointe du 9 juin 1998 signée par les Ministres des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, du Brésil, de l'Égypte, de l'Irlande, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, de la Slovénie et de la Suède, qui vise à relancer les efforts en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Ces initiatives positives nous aideront à bâtir ensemble un monde exempt d'armes nucléaires en créant des garanties solides pour assurer la survie de l'humanité.

Pour que l'ONU puisse garantir la paix et promouvoir le développement de tous les pays tout en s'adaptant aux nouvelles réalités mondiales, une réforme s'impose afin que l'Organisation puisse s'acquitter de son mandat et atteindre ses objectifs. C'est ici, à l'ONU, que, conformément au principe de l'égalité souveraine des États, tous les pays ont un statut égal. Et c'est également ici, à l'ONU, que l'on prône les principes du non-emploi de la force ou de la menace de l'emploi de la force contre l'indépendance et la souveraineté des États, ainsi que les principes du règlement

pacifique des différends et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres États.

En évoquant la réforme de l'ONU, l'on ne saurait passer sous silence le travail délicat en cours au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, où plusieurs initiatives intéressantes ont été proposées. Notre position à ce sujet est bien connue et a été exposée lors de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale : nous sommes en faveur d'une augmentation du nombre des membres permanents et non permanents selon le principe de la répartition géographique équitable et en tenant compte de l'importance du pays concerné. Dans le cadre des efforts menés pour parvenir à cet objectif, certains pays — tels que le Japon, l'Allemagne et l'Inde, en particulier — pourraient devenir membres permanents d'un Conseil de sécurité restructuré. Comme nous le savons tous, la question de la réforme du Conseil de sécurité n'est pas simple. Nous devons faire preuve de patience, poursuivre ce débat et tirer profit de l'élan que nous avons suscité en vue de conférer à cet organe plus de transparence, de légitimité, et surtout, de crédibilité.

Fidèle à sa politique soutenue de paix, d'amitié et de coopération, la République démocratique populaire lao considère que l'emploi de la force contre un État souverain indépendant sans autorisation du Conseil de sécurité, sous quelque prétexte que ce soit, est contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies. Nous pensons que tous les conflits, si complexes soient-ils, ne devraient être réglés que par la voie de négociations.

Mon pays qui est convaincu de l'importance de la paix au Moyen-Orient, se félicite qu'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine aient repris des négociations sérieuses qui ont abouti à la signature du Mémorandum de Sharm el-Sheikh le 4 septembre 1999. Il est indispensable que les parties directement concernées poursuivent ces négociations en vue de régler leurs problèmes sur la base des résolutions et des accords existants, ouvrant ainsi la voie à la paix, la coopération et la coexistence pacifique entre les peuples de la région.

Parmi les injustices criantes qui existent dans le monde, on ne peut oublier le blocus économique, commercial et financier qui est imposé depuis plus de 40 ans à la République de Cuba. Nous pensons que les États-Unis devraient mettre un terme à ces pratiques qui vont à l'encontre de la

tendance mondiale actuelle dans le sens de la coopération internationale pour le développement.

La paix sur la péninsule coréenne demeure fragile. Nous lançons un appel à tous les pays concernés pour qu'ils fassent preuve de toute la retenue possible et qu'ils poursuivent leur dialogue en vue de rétablir une entente réciproque et de rechercher ensemble des solutions permettant de répondre aux aspirations du peuple coréen, qui souhaite une réunification pacifique des deux parties de la Corée, et de contribuer à la consolidation de la paix, de la stabilité et de la coopération dans cette région.

La région du détroit de Taiwan connaît un regain de tension depuis le 9 juillet 1999. La République démocratique populaire lao réaffirme la position qu'elle a toujours défendue, à savoir que Taiwan est une partie intégrante et inaliénable de la Chine et que le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul représentant légal et légitime du peuple chinois tout entier.

Au cours des deux dernières années, la crise financière qui s'est abattue sur toute la région de l'Asie du Sud-Est s'est rapidement fait sentir à des degrés variables, dans d'autres régions — et à vrai dire partout dans le monde. Aujourd'hui, on voit apparaître dans certains pays des signes de reprise économique — mais rien n'indique que l'économie mondiale soit de nouveau sur la voie d'une relance solide. Compte tenu de la crise et du fait que les pays, grands et petits, industrialisés et en développement, deviennent de plus en plus interdépendants, il est impératif que la communauté internationale oeuvre de concert pour trouver une solution efficace à la crise, promouvoir la croissance mondiale et réaliser un développement économique et social durable.

Depuis le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague, en 1995, la lutte contre la paupérisation a été renforcée. Cependant, il est clair que les pays en développement, notamment les moins avancés d'entre eux, ne peuvent à eux seuls accomplir cette tâche immense sans l'appui et l'aide nécessaires de la communauté internationale. Dans ce contexte, nous estimons que la session extraordinaire de suivi qui aura lieu en l'an 2000 donnera à la communauté internationale l'occasion de réexaminer la situation et de prendre les mesures qui s'imposent afin d'atteindre les nobles objectifs fixés lors du Sommet.

Les problèmes spécifiques des pays en développement sans littoral ont fait depuis de nombreuses années l'objet de discussions dans les différentes conférences et réunions internationales. Bien que de nombreuses mesures aient été

prises tant au niveau national qu'international, ces problèmes sont encore loin d'être réglés.

Le Président assume la présidence.

La République démocratique populaire lao, qui a l'honneur d'assumer la présidence du Groupe des pays en développement sans littoral, coopère activement avec les pays membres à l'établissement et au maintien d'un système de transport en transit efficace et autosoutenu, tâche colossale qui exige de la communauté internationale le soutien et l'assistance nécessaires dans leurs efforts visant à répondre à leurs besoins particuliers. Il est plus qu'urgent que les recommandations adoptées par la quatrième réunion d'experts gouvernementaux des pays en développement sans littoral et des pays en développement de transit ainsi que des représentants des pays donateurs et des organismes de financement et de développement — qui s'est tenue le mois d'août dernier à New York — soient traduits intégralement dans les faits le plus tôt possible.

En République démocratique populaire lao, au cours de l'année écoulée, le peuple lao multiethnique s'est étroitement uni et participe activement à l'oeuvre de développement national, notamment dans la production agricole, ce qui nous a permis non seulement de parvenir à l'autosuffisance pour ce qui est de la production de riz mais aussi d'avoir quelques excédents de réserve. Cet aboutissement a contribué à atténuer les retombées de la crise économique et financière dans la région. Dans l'ensemble du pays, la stabilité politique et l'harmonie sociale, conditions importantes pour la promotion d'un développement socioéconomique national soutenu suivant la politique du renouveau, continuent d'être garantis.

Sur le plan international, la République démocratique populaire lao poursuit ses efforts en vue de renforcer et d'élargir les relations et la coopération avec l'extérieur, notamment avec les pays voisins, et coopère avec les autres pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) à la mise en application du plan d'action de Hanoi et de la Vision 2020 pour le progrès et la prospérité de la région.

La question de la drogue continue d'être une préoccupation importante dans la vie quotidienne en Asie du Sud-Est. À cet égard, mon gouvernement a entrepris de grands efforts pour réduire la production annuelle d'opium et mener une lutte vigoureuse contre la drogue, dont le résultat a été hautement apprécié par la communauté internationale. Actuellement, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

(PNUCID), nous sommes en train d'élaborer une stratégie pour l'élimination substantielle de la production d'opium dans les six années à venir. À cet égard, je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte sa contribution au fonds du PNUCID en vue de réaliser les objectifs visés.

Épargner aux générations futures le fléau de la guerre, de la misère, de la faim et de la maladie demeure un objectif primordial consacré dans la Charte des Nations Unies. Consciente de ce but ultime, la République démocratique populaire lao ne ménagera aucun effort pour apporter sa modeste, mais positive contribution.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de Madagascar, S. E. Mme Lila Hanitra Ratsifandriamanana.

Mme Ratsifandriamanana (Madagascar) : Partager : tel serait le message participatif de ma présente intervention à cette tribune car, en cette fin de millénaire où mondialisation rime avec pauvreté, insécurité, fléaux sociaux et cataclysmes naturels, la culture du partage mérite plus que jamais de guider nos actions.

Partager avant tout, Monsieur le Président, la satisfaction de vous voir diriger les travaux de cette cinquante-quatrième session. En chœur avec tous et au nom de la délégation de Madagascar, je fais part de ma conviction profonde que votre notoriété sur la scène internationale est un atout qui donne dès à présent à nos débats des perspectives encourageantes. Diplomate de talent et digne représentant d'un peuple symbole de l'héroïsme et du patriotisme, vous bénéficiez de notre confiance, de notre appui et de notre admiration.

Hommage est aussi rendu à votre prédécesseur, le Ministre Didier Operti de l'Uruguay, qui a tenu et vient de passer maintenant le flambeau de la présidence, qu'il a porté avec beaucoup de compétence et de détermination, ce qui est tout à son image.

Nous exprimons également au Secrétaire général notre gratitude et notre reconnaissance pour son dévouement et son dynamisme empreint de sagesse. Il a su être le porte-parole de nos aspirations de concorde, de justice et de progrès. Sous son impulsion et grâce à ses conseils éclairés, notre Organisation est aujourd'hui mûre pour faire son entrée dans le XXIe siècle.

Enfin, je joins ma voix à celle de mes préopinants pour exprimer ici mes salutations de bienvenue à la Répu-

blique de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga, qui viennent agrandir notre communauté onusienne. Puissent-ils partager avec nous les nobles idéaux qui ont fait et font notre cohésion, tels que l'égalité de droit des peuples, le respect de la souveraineté de chaque État, la démocratie et la paix.

Partager avec tous la fierté d'appartenir à la grande famille des Nations Unies, notre forum de rencontre, de discussion, de décision, de solidarité — partager les valeurs sur lesquelles repose et s'édifie notre communauté internationale, prendre part à la vitalité des programmes de coopération menés en synergie avec tous les divers acteurs et les composantes de notre structure et système, telle est notre concrète satisfaction!

Aujourd'hui, à moins d'une centaine de jours d'un nouveau siècle et d'un nouveau millénaire, nous sommes plus que conscients de l'opportunité de nos échanges. Notre cinquante-quatrième session revêt une signification particulière en ce sens qu'elle nous offre à tous l'occasion, non seulement de procéder à un examen rétrospectif des événements majeurs qui ont marqué ce siècle, mais également de rechercher les voies et moyens à même d'imprimer un dynamisme renouvelé aux relations internationales futures.

Les engagements pris par la cinquante-troisième session de notre Assemblée générale nous appellent chaque jour à leur rapide concrétisation. Nous pouvons y parvenir grâce à la conjonction de nos efforts et à notre volonté partagée de réussir. Pour ce faire, il nous faut procéder d'urgence à la mise en application des mesures nécessaires à la restructuration de notre Organisation.

Nous réitérons notre adhésion à la position de l'Organisation de l'unité africaine quant à la nécessité d'élargir la composition du Conseil de sécurité. La restructuration de cet organe doit être fondée sur les principes de la démocratie, sur la transparence et sur la répartition géographique équitable. Concernant la question du droit de veto, il n'y a point à notre sens à tergiverser : soit il est étendu à tous les membres permanents, soit il conviendrait de l'abolir.

Notre présence et notre participation interactive au concert des nations nous amènent à faire part de nos réflexions sur certains sujets qui constituent les défis prioritaires de cette fin de siècle, en particulier les questions des conflits armés, du maintien de la paix, du désarmement, du terrorisme international, de la démocratie et des droits de l'homme, du développement humain et socioéconomique.

Tout en accélérant l'intégration de la société planétaire, la fin de l'ère des confrontations idéologiques a favorisé la multiplication des conflits à caractère politique, socioéconomique, ethnique, culturel ou religieux.

Est-il alors besoin de souligner que dans toutes ces situations de conflit, les couches les plus vulnérables, en particulier les enfants, les femmes, les personnes âgées, sont les premières victimes? Aussi, Madagascar partage la satisfaction générale quant à l'adoption par le Conseil de sécurité des résolutions 1261 (1999) et 1265 (1999) portant sur la protection des civils en période de conflit armé.

Malgré quelques signes de satisfaction et d'espoir, signature le 4 septembre dernier du Mémorandum de Sharm el-Sheikh, signature à Lomé, le 7 juillet 1999, d'un accord de paix dans le conflit de la Sierra Leone, accord de cessez-le-feu, le 10 juillet 1999, entre les principales parties en conflit en République démocratique du Congo, malgré ces quelques signes de satisfaction et d'espoir, nous constatons malheureusement la persistance ou la naissance de nombreux foyers de conflit et de tension dans le monde. La situation dramatique en Angola, en Somalie, en Afghanistan et au Kosovo nous en donne une illustration sans équivoque.

Concernant le Timor oriental, Madagascar rend hommage aux efforts courageux de la Mission des Nations Unies au Timor oriental durant le processus électoral. Nous nous réjouissons plus particulièrement de l'adoption récente de la résolution 1264 (1999) sur la prise des mesures décisives pour mettre fin à la crise et pour y assurer le strict respect des droits de l'homme.

S'agissant du Sahara occidental, Madagascar souscrit à l'initiative de l'ONU pour l'organisation d'un référendum libre, régulier et impartial, ainsi que la prolongation du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental jusqu'au 14 décembre 1999.

Vivant en paix avec lui-même mais toujours sensible à la sauvegarde du label «océan Indien, zone de paix», Madagascar se préoccupe de la situation qui prévaut aux Comores, son proche voisin. À ce titre, nous nous félicitons d'avoir abrité, en avril de cette année à Antananarivo, la Conférence comorienne interîles sous l'égide de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Par ailleurs, nous exhortons la communauté internationale à soutenir les efforts en vue de l'application de l'accord d'Antananarivo pour l'avènement d'un État comorien démocratique et uni.

L'année dernière a marqué le cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Nous saluons les initiatives de coopération entre l'ONU et l'OUA et celle entre l'Union européenne, l'OUA et les organisations sous-régionales telles que la Communauté de développement de l'Afrique australe ou la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Néanmoins, ces actions doivent, à notre sens, se conformer aux principes de la Charte de l'ONU, tels que le respect de la souveraineté des États, de l'intégrité territoriale et de la non-ingérence dans les affaires intérieures.

Tout en reconnaissant l'utilité de ces opérations de maintien de la paix, Madagascar estime que le désarmement est inséparable de tout effort de consolidation de la paix. En effet, la multiplication et l'accroissement du pouvoir meurtrier des conflits sont liés à l'accumulation excessive d'armes légères estimées à 500 millions actuellement. À notre sens, le problème doit être résolu en amont, car la quasi-totalité des foyers de tension est entretenue par la production, la vente et la circulation illicites de ces armes légères. En tant que partie aux conventions internationales sur la non-prolifération d'armes et sur leur circulation illégale, Madagascar soutient la tenue d'une conférence internationale sur le commerce illicite des armes sous tous ses aspects.

Au moment où nous tournons la page d'un millénaire terni par des guerres et des conflits, le désarmement général doit constituer un objectif commun et partagé. À ce sujet, Madagascar s'est aussi associée à la ratification de la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel, le 25 août de cette année. Convaincu qu'il ne peut y avoir de sécurité dans un monde où prolifèrent les armes nucléaires, chimiques et biologiques, Madagascar salue la tenue pour l'année prochaine de la conférence relative à l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Autre souci de notre temps, la lutte contre le terrorisme international mérite notre solidarité sans faille. C'est la raison qui nous incite à nous associer à l'élaboration du projet de convention internationale pour la répression du financement du terrorisme. Notre participation active à l'adoption de la convention pour la prévention et la lutte contre le terrorisme au dernier Sommet de l'OUA, à Alger, témoigne de notre ferme volonté d'éradiquer ce fléau. Par ailleurs, aujourd'hui même, nous venons de procéder à la signature de la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif.

Dans la conjoncture où tous les habitants de la planète partagent le désir de vivre à l'abri des horreurs de la violence, de la discrimination, de l'exclusion, le respect des

principes démocratiques devient une nécessité absolue, plus qu'une éthique. À cet égard, nous exhortons la communauté internationale à condamner fermement toute prise de pouvoir par des moyens autres que démocratiques. En tant que principal garant des valeurs universelles, l'ONU est appelée à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine.

Partager les efforts en vue de la promotion du développement humain et des droits de l'homme constitue une obligation à l'aube du XXIe siècle. L'année 1999, Année internationale des personnes âgées, est une année charnière pour la concrétisation du Plan d'action international de Vienne adopté en 1982. Madagascar salue, dès lors, l'initiative de convocation pour 2002 d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale en vue de la mise à jour dudit plan d'action.

Le droit au développement est indissociable de la jouissance effective des droits de l'homme. Il devrait bénéficier de l'appui et de la solidarité internationale afin que le développement ne soit plus l'apanage d'une minorité mais le privilège de tous. Madagascar pour sa part n'a ménagé aucun effort pour le renforcement de ses capacités institutionnelles. Une commission nationale des droits de l'homme et un observatoire des droits de l'homme ont été mis en place. Nous avons, par ailleurs, signé des conventions d'assistance au respect des droits de l'homme avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Conscient de la recrudescence du trafic transnational des femmes et des enfants, ainsi que des formes d'esclavage moderne, Madagascar vient d'adopter le 25 janvier 1999 une loi portant sur la répression de la pédophilie. En outre, nous saluons les Conventions élaborées sous l'égide de l'Organisation internationale du travail sur l'emploi des enfants et des jeunes. Je me réjouis personnellement d'être signataire de la lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU, S. E. M. Kofi Annan par toutes les femmes ministres des affaires étrangères, lettre réitérant notre soutien indéfectible à la lutte contre le trafic humain, notamment des femmes et des enfants.

D'une année à l'autre, les mêmes préoccupations nous assaillent, et sans vouloir parler de routine, notre ordre du jour traduit le fait que nous sommes obligés de vivre et revivre les mêmes soucis. Le siècle s'achève sans que deux grands problèmes aient été résolus, à savoir la pauvreté et l'aggravation des inégalités sociales. Un milliard d'individus vivent dans l'extrême pauvreté tandis qu'un autre milliard de personnes s'accommodent d'une opulence croissante. Par ailleurs, une étude récente révèle qu'on peut s'attendre au

début du siècle prochain à un écart de revenu d'environ 150 pour 1 entre les pays riches et les pays pauvres.

Nos revendications demeurent légitimes, lorsque nos efforts de développement restent entravés par la détérioration continue et sans cesse croissante des termes de l'échange, la dépendance étroite à l'égard des capitaux extérieurs, la disproportion et la concentration des investissements étrangers directs dans des secteurs «enclavés».

Sans vouloir minimiser les avantages du phénomène incontournable de la mondialisation, nos craintes restent profondes face à l'émergence d'un ordre unipolaire qui, dans certains cas, engendre la marginalisation, la précarité et l'insécurité; réduit la marge de manoeuvre ou la capacité d'action de nos gouvernements; affecte parfois même l'exercice de la souveraineté de nos États.

Ainsi, nous disons «non» à une mondialisation sélective en matière de libéralisation, dans la mesure où l'on nous impose de libéraliser à un rythme accéléré le commerce, l'investissement, les flux financiers alors que cette volonté de libéralisation n'a pas été aussi forte dans le cas des produits qui intéressent nos pays et dans la promotion d'un accès au savoir et aux technologies.

Le manque de cohérence du nouveau système mondial s'applique également aux liens entre nos programmes d'ajustement économique et les différents objectifs sociaux et environnementaux : lutte contre la pauvreté, fourniture des infrastructures sociales de base, mise en place de filets de sécurité, protection et mise en valeur de nos ressources environnementales.

Sans intention aucune de remettre en cause les engagements déjà pris vis-à-vis de ses partenaires de développement, Madagascar exprime sa solidarité avec l'ensemble des pays en développement pour réclamer une meilleure intégration dans le système économique mondial, permettant ainsi de favoriser une croissance régulière et socialement harmonieuse, à visage humain et écologique.

Les défis sont nombreux et multiformes. L'élimination de la pauvreté reste notre priorité. Nous continuons de penser que ce problème ne sera résolu que si le rythme de croissance économique s'accélère et se maintient. La stratégie internationale de lutte contre la pauvreté doit comporter des mesures d'action concrète visant à renforcer les efforts nationaux dans les domaines tels que la création d'emplois, l'amélioration du fonctionnement des marchés et des institutions sociales et politiques, la participation active des groupes vulnérables au développement.

Le problème de la dette extérieure constitue une question politique de première importance dans les relations économiques internationales et demeure un réel obstacle à la croissance de la majorité des pays en développement. Les arrangements et accords initiés jusqu'à présent n'ont apporté que des solutions limitées à cause des conditions d'éligibilité, des nouvelles conditionnalités, la sélectivité des créances, la durée excessive des négociations, les contraintes liées aux circuits imposés.

Nous nous félicitons du plan de réduction de la dette, approuvé récemment au Sommet du Groupe des Huit à Cologne, mais la lenteur avec laquelle le bénéfice de la réduction semble s'opérer serait de nature à éroder nos espoirs. Ce plan devrait être interprété avec souplesse par les institutions financières internationales, de manière à profiter à tous les débiteurs sans exception. La dette africaine mérite une attention particulière en raison de la capacité de remboursement très limitée de ces pays. Les indicateurs montrent que la dette de l'Afrique ne pourra jamais être remboursée. C'est ainsi que nous réclamons tout simplement son annulation totale.

Nous sommes gravement préoccupés par la contraction de l'aide publique au développement, qui représente aujourd'hui moins d'un tiers de l'objectif international convenu il y a plus de 20 ans. Il est urgent d'inverser cette tendance. Compte tenu de l'importance de la question, Madagascar suit avec un intérêt particulier les travaux de préparation de la réunion internationale portant examen de tous les aspects du financement du développement. Les débats sur la réforme de l'architecture financière internationale nous intéressent au plus haut point, l'objectif étant de dégager des ressources supplémentaires et prévisibles au développement et de renforcer les systèmes de contrôle, de surveillance et de réglementation des flux financiers.

Pour ce qui est du commerce international, nous appuyons le message du Groupe des 77 à la prochaine réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Seattle, ainsi que la Déclaration de Marrakech, en ce qui concerne la préparation de la dixième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED X) prévue à Bangkok au début de l'année prochaine.

La question des produits de base demeure un sujet de préoccupation majeure pour nos pays. C'est ainsi que nous soutenons les efforts des institutions internationales concernées, en particulier la CNUCED, dans la recherche de mécanismes plus efficaces qui nous permettraient de revaloriser nos recettes d'exportations.

Reconnu comme sanctuaire mondial de la nature par la richesse de sa biodiversité, Madagascar reste vivement préoccupée par les problèmes de l'environnement. Nous suivons avec intérêt toutes les activités des Nations Unies en matière de développement durable et renouvelons notre appel à un soutien accru de nos partenaires dans la mise en oeuvre du programme environnemental national qui en est actuellement à sa phase 2.

Pour relever ces défis, deux solutions nous sont offertes. Premièrement, nous sommes persuadés que les objectifs de réforme que nous envisageons ne pourraient être atteints que dans le cadre d'une coopération économique internationale revitalisée. Cela suppose la relance du dialogue Nord-Sud et, dans ce contexte, les grands débats économiques internationaux méritent d'être guidés par un esprit de solidarité ainsi qu'un sens de la responsabilité partagée entre les différents partenaires du développement. Il nous faut alors préconiser une approche globale et intégrée qui se substituerait aux schémas sectoriels forcément étriqués.

La deuxième voie, qui nous paraît être une condition préalable, passe par le renforcement de la coopération Sud-Sud. Avant même le processus d'intégration dans le système obligé de la mondialisation, il est normal, voire impérieux que les pays du Sud s'organisent. Nos progrès dans ce domaine se sont avérés lents, car dispersés et isolés. Nous reconnaissons certes qu'il subsiste des divergences quant aux priorités, aux méthodes et aux délais. Il faut pourtant admettre que le stade de la mise en oeuvre de cette coopération réclame aujourd'hui une cohésion beaucoup plus grande et un engagement politique réel de la part des pays membres.

Par cette démarche, nous entendons une réorganisation du Sud à tous les niveaux — sous-régional, régional, continental et global — groupant tous les pays en développement. Madagascar s'est engagée résolument dans cette voie. C'est ainsi qu'aux niveaux sous-régional et régional, nous participons au sein de la Commission de l'océan Indien à la mise en place d'une politique régionale de développement durable qui sera entérinée par le prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement, le 3 décembre de cette année. Membre à part entière du Marché commun d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe (COMESA), Madagascar a été parmi les premiers à décider d'appliquer, sur une base réciproque, l'abaissement tarifaire de 80 % pour les produits en provenance des pays membres. Cette préférence tarifaire est un prélude à une zone de libre-échange.

Au niveau continental, nous saluons l'appel lancé par le quatrième sommet extraordinaire de l'OUA, tenu à Syrte,

pour une plus grande intégration économique de l'Afrique. En effet, les participants à cette conférence ont clairement affirmé qu'une plus grande unité est une parade à la menace de la mondialisation qui pèse sur le continent. De concert avec tous les pays d'Afrique, Madagascar exhorte la communauté internationale à apporter son soutien aussi bien matériel que financier et à partager avec ce continent ses expériences dans la réalisation de son unité.

L'Afrique est une priorité, selon les résolutions des Nations Unies, depuis les années 90 : priorité d'actions de lutte contre la pauvreté et l'insécurité. À cet égard, il me plaît de saluer l'engagement financier de 150 millions de dollars annoncé le 28 septembre 1999, il y a trois jours, par M. James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, en faveur du partenariat pour le renforcement des capacités en Afrique.

La contribution de chaque État Membre à l'avènement d'une Afrique nouvelle est une obligation. Madagascar, pour ce faire, s'est forgée depuis ces trois dernières années, une structure facilitatrice en faveur de la démocratie, la promotion des droits de l'homme et la coopération multiforme. Tout un chantier s'est ouvert aujourd'hui qui fait de notre grande île un acteur participant de la vie régionale, continentale et internationale.

Le principe du partage était en filigrane des activités de notre Organisation depuis l'élaboration de sa Charte. Quelles que soient les réformes dont elle a fait et fera l'objet, nous convenons qu'il importe de conserver en nous ce noble principe, un mobilisateur de nos actions. Il y a encore partage à faire pour amoindrir les clivages économiques de plus en plus accentués depuis ces deux dernières décennies. Partage, pour régler l'asymétrie des échanges sinon pour redéfinir ces mêmes échanges, et faire accomplir l'immanence du progrès. Partage, pour mettre un terme à la part de la guerre pour s'initier enfin à la part de la paix.

En restant persuadés que seule l'Organisation des Nations Unies serait une véritable instigatrice de la culture de la paix, de la prospérité, de l'humanisme dans ce monde appelé à l'interdépendance, nous partageons le souhait de réussite aux prochains grands rendez-vous de l'an 2000, à Bangkok pour la dixième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, à La Havane pour le Sommet du Sud et en ce lieu-même, pour le Sommet du millénaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Secrétaire aux affaires étrangères des Philippines, S. E. M. Domingo Siazon.

M. Siazon (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter alors que vous assumez l'honneur et la responsabilité de la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, je voudrais exprimer notre profonde gratitude à S. E. M. Didier Operti, qui a dirigé nos travaux l'an dernier avec efficacité, finesse et, à l'occasion, bonne humeur. Je saisis cette occasion pour rendre hommage au Secrétaire général pour son dévouement et pour la source d'inspiration qu'il est à la tête de l'Organisation.

Je souhaite également souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies aux Présidents Teburoro Tito, Rene Harris et au Roi Taufa'ahau Tupou IV, à leurs délégations et aux peuples de Kiribati, Nauru et des Tonga, membres de la famille Asie-Pacifique. Leur admission à l'ONU devrait renforcer le consensus mondial sur la paix et le progrès dans le monde.

Il y a près d'une décennie, la guerre froide prenait fin et nous sommes aujourd'hui à la veille d'un nouveau siècle. Au cours des années, nous avons beaucoup fait en tant que nations à titre individuel, et que Membres de l'ONU. Il reste que notre quête collective de paix et de progrès pour tous se poursuit. Après plusieurs années de débats éloquentes, après avoir entendu tant de propositions et de formulations convaincantes, nous maîtrisons bien le langage de la paix. Mais les guerres et les luttes qu'affligent notre monde, à l'heure même où nous parlons, montrent que nous n'avons ni appris ni expérimenté les voies de la paix. Comme lors de sa création, l'ONU fait face au spectre inquiétant de personnes innombrables vivant dans la peur et la misère.

Le nouvel ordre mondial tellement vanté, où les nations vivent en harmonie et en paix, où la croissance et le développement durable constituent des droits et non des privilèges, où la justice prévaut et où les droits de l'homme sont respectés, demeure une promesse. Nous découvrons de nouvelles menaces à la paix, et les anciennes menaces réapparaissent. La pauvreté hante de nombreuses terres. Trop d'individus voient leurs droits fondamentaux ignorés ou bafoués. Notre Terre elle-même proteste contre des décennies d'abus illimités.

L'un des vainqueurs évidents, à la fin de la guerre froide, a été l'économie de marché. Pendant une grande partie de notre existence, le dénigrement de l'idée et de la pratique de l'économie de marché venait d'une idéologie. Aujourd'hui, même cette idéologie adhère aux méthodes, sinon à l'esprit, de l'économie de marché. Il semble que le développement croissant de cette économie, ou de la mon-

dialisation, n'est freiné que par notre incapacité à nous y adapter sans délai.

Durant tant d'années, l'Asie orientale a été admirée pour ses succès dans le cadre de la mondialisation. Le «miracle» de l'Asie orientale a été à peine plus que la réponse économique de notre région à celle-ci. Notre croissance rapide a doublé nos revenus et fait sortir des dizaines de millions de nos citoyens de la pauvreté. Jusqu'à juillet 1997, nous pensons que tout allait bien.

Aujourd'hui, nous sommes mieux informés. Nous avons tiré des enseignements. Nos difficultés auraient pu être moins graves ou évitées par une meilleure gouvernance de l'état et des entreprises, une meilleure gestion des systèmes financiers, une transparence et une obligation redditionnelle accrue en d'autres termes, par une plus grande ouverture, qui est le coeur et l'esprit de l'économie de marché ou de tout autre système réellement libre.

Fort heureusement, la crise n'a pas détruit les conditions sur lesquelles repose la formule de croissance de l'industrialisation, tournée vers l'extérieur, de l'Asie orientale. Une propension à beaucoup épargner, des ressources humaines hautement qualifiées et abondantes, une productivité élevée et des politiques de réforme économique, tous ces traits demeurent.

Aujourd'hui, l'Asie orientale est sur la voie de la reprise. La confiance des consommateurs s'accroît. Les exportations sont en plein essor. L'inflation est maîtrisée. Les investisseurs reviennent. Le Japon, la République de Corée, Singapour, la Thaïlande et la Malaisie connaissent tous une nouvelle période de croissance. L'économie des Philippines connaîtra une croissance de plus de 3 % cette année et plus de 5 % l'an prochain, mais nous maintenons intégralement notre programme de réformes de fond. Les restructurations économiques continuent. Une intégration économique accrue se poursuit. Ainsi, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a pris des mesures extraordinaires pour souligner son adhésion à l'économie de marché et aux investissements. À son Sommet d'Hanoi, l'an dernier, l'ANASE s'est résolue à accélérer et non à retarder la création d'une zone de libre-échange de l'ANASE, qui est fixée à l'an 2002. Nous sommes en train d'accélérer la mise en oeuvre de plans de zone d'investissements de l'ANASE et de coopération industrielle de l'ANASE. Nous avons également fait des progrès sur la voie d'une coopération financière accrue en créant, au sein de la Banque asiatique de développement, un mécanisme économique régional de contrôle et de surveillance. Il devrait encourager la transparence, instituer une meilleure coordination des

politiques économiques et aider à éviter de futures crises financières.

Il reste que des réformes internes ne sauraient suffire. La crise a également montré les faiblesses sournoises du système international. Ayant compris de bonne heure que le phénomène de la mondialisation devrait être abordé sur un plan multilatéral, l'ONU a recherché la coopération d'autres organisations multilatérales pour renforcer les cadres normatif, légal et institutionnel en espérant que l'économie mondiale pourrait être gérée de façon plus efficace et, surtout, de façon plus équitable. Car le fossé béant entre les nations riches et les nations pauvres continue de s'élargir, et le rythme et le niveau de développement des pays sont hélas plus inégaux.

Dans un univers en voie de mondialisation rapide et interdépendant, le fait d'accroître la capacité des pays en développement à participer pleinement à l'économie mondiale est la solution idéale pour tous. Un accès peu sûr aux marchés, un haut degré de protection et de soutien de l'agriculture dans les pays industrialisés et les tarifs élevés frappant en permanence les produits industriels en provenance des pays en développement font obstacle à de nouveaux progrès pour tous.

Le système commercial international doit adopter un nouveau paradigme où le développement durable devrait être le thème central. La Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, prévue à Seattle à la fin de l'année, devrait constituer une occasion non seulement de lancer de nouvelles négociations commerciales multilatérales, mais aussi de donner au processus une orientation répondant aux besoins des pays en développement en matière de développement.

L'architecture financière mondiale doit être renforcée. Comme l'a indiqué la Commission des politiques de développement dans son rapport de 1998 à l'ECOSOC, il y a une urgente nécessité d'un développement cohérent et d'un contrôle effectif des normes et codes de conduite internationaux en matière de gestion financière privée et de flux de capitaux. Il est également nécessaire de réduire la concurrence préjudiciable et l'incohérence des cadres réglementaires nationaux.

Des pays et régions ont besoin de plus en plus de se rapprocher les uns des autres dans un esprit de coopération et de partenariat en matière de développement. Le Conseil de coopération économique Asie-Pacifique — APEC — créé il y a 10 ans, se fonde sur cette conviction, tout comme la Rencontre Asie-Europe — ASEM — de date

bien plus récente. Et nous sommes encouragés par le fait que le Forum Asie de l'Est-Amérique latine qui a été récemment créé, pourrait bientôt s'associer aux efforts plus soutenus et mieux structurés menés pour participer au progrès mondial. Les Philippines s'attendent à ce qu'une initiative semblable entre régions se réalise avec l'Afrique, et elles contribueront dans toute la mesure de leurs moyens à une telle initiative.

D'un point de vue historique, nous sommes encore à un stage embryonnaire de la mondialisation. La mondialisation pouvant connaître une croissance exponentielle, comme les révolutions de la technologie et de l'information qui l'alimentent, ce stade embryonnaire est peut-être essentiel. Seule une véritable coopération internationale peut faire en sorte que ce processus n'aboutisse pas à la marginalisation de certaines nations.

Mais, comme le montre notre expérience récente en Asie de l'Est, le progrès économique ne peut pas à lui seul garantir le bien-être optimal des nations ou des peuples. Le progrès dans la stabilité et la sécurité politiques doit accompagner cette croissance économique. Toute asymétrie dans le rythme, l'ampleur et la profondeur des changements dans ces aspects de l'économie politique est un germe d'instabilité pour l'avenir. En outre, de même que nos perspectives économiques sont déterminées par notre participation à l'économie mondiale, notre paix et notre sécurité futures ne dépendront pas seulement de notre endurance interne, mais aussi de la coopération active des autres.

En Asie de l'Est, l'entreprise la plus urgente pour garantir la paix consiste à refondre la structure stratégique de sécurité dans la région. Il faut combler les lacunes laissées par la fin de la guerre froide et définir les nouveaux paramètres de l'équation de la sécurité régionale. La situation dans le Détroit de Taiwan nous préoccupe tous. Il en est de même des questions de la mise au point de missiles dans la péninsule coréenne, ainsi que du développement d'armes nucléaires et de la précarité de la paix en Asie du Sud.

La mer de Chine du Sud reste une région potentiellement explosive. Nous espérons que, outre les mesures visant à encourager la coopération économique et financière régionale, un code de conduite régional en mer de Chine du Sud pourra être adopté au sommet des dirigeants de l'ANASE, de la Chine, et de la République de Corée que nous accueillons à Manille en novembre.

L'Asie de l'Est n'a de toute évidence pas encore réglé tous ses problèmes importants de guerre et de paix. Mais

nous nous efforçons de le faire et nous y parvenons à certains égards. Au sixième Forum régional de l'ANASE — le seul forum sur la sécurité qui regroupe toutes les grandes puissances ayant des intérêts dans notre région — nous sommes convenus d'élaborer un règlement intérieur grâce auquel la diplomatie préventive pourra renforcer et compléter les mesures de confiance régionales. En décembre dernier nous sommes convenus de nous rapprocher d'une pleine activation du Haut Conseil de l'ANASE et des mécanismes de règlement des différends prévus impérativement par le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est.

L'Accord du 5 mai 1999 sur le Timor oriental et le déroulement libre, juste et ordonné de la consultation du 30 août sont des événements de la plus haute importance pour l'instauration d'une paix durable dans notre région. Les Philippines estiment qu'il est primordial de mettre fin au chaos ainsi qu'aux terribles souffrances humaines au Timor oriental. Nous saluons donc la décision prise par l'Indonésie de solliciter l'assistance des Nations Unies et d'une force multinationale. Nous nous félicitons également de la création par l'Indonésie d'une commission nationale d'enquête chargée d'enquêter et de traduire en justice les responsables des atrocités et des violations des droits de l'homme au Timor oriental. Nous félicitons également le Secrétaire général, les pays voisins et d'autres pays d'avoir réagi rapidement pour rétablir l'ordre et faciliter les secours humanitaires au Timor oriental. En tant que voisin fraternel des peuples indonésien et est-timorais, nous mettrons tout en oeuvre pour améliorer la situation humanitaire et remettre le Timor oriental sur la voie d'une transition pacifique.

Ailleurs dans le monde, l'Accord de Sharm el-Sheikh constitue une évolution positive dans le processus de paix au Moyen-Orient. Nous sommes aussi encouragés par les accords récemment conclus en Sierra Leone et au Congo, règlement de la crise au Kosovo créera bientôt les conditions propices au rétablissement d'une paix durable dans cette région.

Il est vrai que nous avons évité dernièrement que des conflits éclatent entre des États, et que les États sont plus disposés à régler leurs différends par des voies pacifiques. Mais les tensions persistantes dans diverses régions du monde sont encore susceptibles de plonger des nations dans des conflits et détourner du développement l'attention et les ressources. Pour les Philippines, la coopération régionale est un élément essentiel dans la gestion de situations conflictuelles potentielles ou réelles. Nous l'avons constaté dans les efforts que déploient la troïka de l'ANASE, l'Organisation des Nations Unies et la communauté interna-

tionale pour rétablir la stabilité politique au Cambodge, et dans l'envoi d'une force multinationale au Timor oriental avec l'autorisation du Conseil de sécurité et à l'invitation du Gouvernement indonésien.

Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il est nécessaire et souhaitable d'appuyer les accords et les initiatives régionales et sous-régionales sur les questions ayant trait à la paix et à la sécurité internationales. L'ONU, qui manque des capacités, des ressources et des compétences nécessaires pour régler tous les problèmes propres à chaque région du monde, doit compléter plutôt que remplacer les efforts de paix déployés au niveau régional.

Mais cela exigera un investissement considérable de la part de chacun d'entre nous. Tout d'abord, nous devons faire preuve de beaucoup de bonne volonté et rétablir la confiance entre nous de façon à ce que des critères plus clairs et une base plus prévisible puissent guider le Conseil de sécurité dans ses décisions concernant tous les types de mission de paix. Nous comprenons bien qu'il n'y a pas deux situations identiques, mais l'inaction qui résulte d'impasses au Conseil, alors que la paix et la vie humaine sont gravement menacées, menace la crédibilité, la légitimité et l'efficacité future de notre Organisation.

Deuxièmement, l'Organisation et ses États Membres doivent prendre toutes les mesures pratiques possibles dans les domaines de l'assistance à la formation, des activités conjointes de maintien de la paix, d'une participation accrue aux arrangements créant une force de réserve, des partenariats entre les pays dont les contingents ont besoin d'équipement et ceux qui peuvent les fournir, et d'une coopération plus étroite entre l'ONU et les organisations régionales.

Et, troisièmement — c'est peut-être le plus important —, nous devons oeuvrer et penser avec plus de souplesse et d'esprit d'innovation. La nature des conflits a changé. Les crises et les situations d'urgence humanitaire font maintenant appel à davantage d'intervenants, depuis les gouvernements et les organisations internationales jusqu'à des parties autres que les États. Et leurs effets, tout comme leurs causes, sont plus complexes et d'une portée considérable.

Reconnaissons-le, une bonne partie de ce que l'on considérait autrefois comme les affaires internes d'un État ne l'est plus — ou ne le sera plus jamais. L'humanité est indivisible. La paix est indivisible.

La souveraineté des États est importante et elle le restera. Et il en va de même pour la souveraineté des

individus. Pour ma délégation, ce n'est pas un hasard que la redéfinition de l'une corresponde à une nouvelle conscience de l'autre. Ces évolutions ne doivent pas être vues comme étant parallèles, comme si elles ne pouvaient pas se rencontrer; en fait, elles sont convergentes.

Mais nous convenons avec le Secrétaire général que la question la plus importante aujourd'hui est de savoir comment l'ONU — le seul instrument véritablement universel, bien qu'imparfait, dont dispose la communauté internationale — peut répondre aux crises dans les domaines politique, des droits de l'homme et humanitaire qui touchent une si grande partie du monde. Nous devons être plus créatifs lorsque nous traitons de problèmes relatifs à des violations massives et systématiques des droits de l'homme. Si nous voulons donner à l'Organisation des Nations Unies les moyens de s'acquitter du mandat énoncé dans la Charte, il faut que nous, États Membres, mettions à jour nos notions d'intérêt national.

L'année dernière, devant cette assemblée, j'ai décrit en ces termes la politique menée par les Philippines :

«Comme d'autres États, les Philippines poursuivent une politique étrangère qui consiste à accroître la sécurité nationale et encourager le développement, mais nous envisageons la sécurité nationale au-delà des préoccupations traditionnelles de souveraineté et d'intégrité territoriale. En effet, dans un environnement mondial caractérisé par une multipolarité évolutive du pouvoir politique et militaire et par une interdépendance économique et financière croissante, avec tous les risques et les possibilités inhérents, la paix et la prospérité de mon pays dépendront de plus en plus de la stabilité et de la croissance hors de ses frontières. Ainsi que l'a dit le Président Estrada, notre mode de vie, nos valeurs fondamentales et nos institutions ne peuvent s'épanouir et trouver leur véritable expression que s'il existe la stabilité politique, la solidarité économique, la cohésion socioculturelle, le consensus moral et l'équilibre écologique, tant chez nous que chez nos partenaires dans le monde. Notre sécurité nationale et notre développement exigent que nous progressions activement dans la réalisation des objectifs partagés par la communauté internationale, que sont la liberté, l'ouverture, la paix, la prospérité et la justice.»
(A/53/PV.17, p. 6)

Après les événements de l'année dernière, nous sommes plus convaincus que jamais que l'intérêt collectif, notre intérêt commun, est aussi l'intérêt de notre pays.

La réforme de l'ONU est dans notre intérêt commun. La réforme ne doit pas seulement viser à rendre l'Organisation plus efficace; elle doit également lui permettre de mieux répondre aux nouvelles exigences de la paix, de la sécurité et du développement au niveau international.

Le Conseil de sécurité, qui est investi d'un vaste mandat et joue un rôle de premier plan, doit être au centre du changement et de la réforme. Il doit devenir véritablement représentatif, démocratique, transparent et responsable. Le recours au droit de veto doit être rationalisé.

Le jour viendra peut-être où nous parviendrons à trouver un consensus sur les réformes que nous voulons pour l'Organisation. Le jour viendra peut-être également — et nous espérons que ce jour est proche — où notre organisation sortira du marasme financier dans lequel elle est actuellement plongée.

Bien que tout cela soit essentiel pour la survie même de l'Organisation, sa raison d'exister s'en trouverait renforcée si nous pouvions lui conférer une nouvelle ouverture et une plus grande crédibilité. Les Philippines pensent que, pour y parvenir, nous devons commencer chez nous, dans nos régions. Nous devons, quand cela est opportun, être plus disposés à écouter les opinions des autres tout en exprimant les nôtres, même quand il s'agit de questions très discutées. Une nouvelle ouverture traduirait l'audace dont nous avons besoin pour tenir la promesse d'une nouvelle ère.

Au cours de ce siècle, l'ONU a donné la preuve de sa grande valeur. Sa réussite au siècle prochain dépend entièrement de nous, des objectifs que nous cherchons à atteindre à travers elle, et de ce que nous sommes prêts à y investir. Après tout, nous sommes les Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Ministre des affaires étrangères de Vanuatu, S. E. M. Clement Leo.

M. Leo (Vanuatu) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom du peuple et du Gouvernement de la République de Vanuatu, je souhaite m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre élection à ces hautes-et importantes fonctions. Votre élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session montre l'estime que la communauté internationale porte à votre personne et à votre pays, la Namibie. La délégation de la République de Vanuatu est convaincue que vous saurez conduire avec succès les travaux de cette session.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer, par votre intermédiaire, la sincère reconnaissance de ma délégation à l'égard de votre prédécesseur, S. E. M. Didier Operti de l'Uruguay, qui a remarquablement dirigé les travaux de l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session.

Je tiens, par ailleurs, à féliciter notre Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, de la sagesse avec laquelle il dirige l'Organisation et de son attachement au processus de réforme et de restructuration de celle-ci. Monsieur le Président, nous tenons, par votre intermédiaire, à l'assurer de tout notre soutien.

Il y a quatre ans, nous nous sommes réunis ici pour célébrer le cinquantenaire de l'Organisation, et notamment pour renouveler notre attachement aux principes fondamentaux qui ont présidé à sa création en 1945.

Nous nous sommes, aussi, fermement engagés à collaborer davantage pour faire en sorte que l'Organisation continue de promouvoir la paix, la justice, la protection de l'environnement, les droits de l'homme et la primauté du droit à travers le monde et de soutenir le développement durable de ses États Membres — en particulier des petits pays insulaires les moins développés, tels que ceux qui se trouvent dans la région du Pacifique, dont la République de Vanuatu.

La situation politique et économique internationale actuelle devient de plus en plus complexe et grève lourdement nos ressources très limitées, de même que l'aide mise à notre disposition par nos partenaires de développement.

Nous sommes profondément préoccupés par l'escalade persistante de la criminalité internationale sous toutes ses formes — trafic de drogues, blanchiment de l'argent, violations des droits de l'homme, terrorisme, crime organisé et autres activités semblables qui peuvent gravement menacer la souveraineté et l'intégrité territoriale des petits États insulaires. La communauté internationale doit coopérer véritablement pour lutter contre ces phénomènes criminels si nous voulons faire progresser dans un sens positif cette nouvelle philosophie de la mondialisation et si nous voulons entrer dans le nouveau millénaire avec un espoir renouvelé d'édifier un meilleur avenir pour nos enfants.

Nous ne pensons pas que le monde nous rende justice et rende justice aux principes fondamentaux de la paix et de la prospérité économique, tels qu'énoncés dans la Charte des Nations Unies, si nous ne donnons pas effet à notre appel commun en faveur de l'élimination des armes nu-

cléaires et des autres armes de destruction massive. La sécurité internationale ne peut être garantie si nous n'accordons pas une attention prioritaire et des ressources suffisantes à l'éducation, à la protection de l'environnement et à la santé de l'humanité, ainsi qu'à sa survie au prochain millénaire.

En tant que petit État insulaire en développement, auquel l'océan fournit la plupart de ses produits alimentaires, Vanuatu souhaite s'associer à d'autres pays pour exprimer sa profonde préoccupation à l'égard de la gestion des océans et des mers. Notre participation au deuxième colloque sur les océans, qui s'est tenu à Londres en décembre dernier, va dans ce sens. Nous souhaitons donc joindre notre voix à celles d'autres nations pour demander l'engagement collectif de la part de tous les États Membres d'adopter une résolution à la présente session de l'Assemblée générale en vue de mettre en place un processus consultatif permettant d'améliorer la coordination et la gestion des programmes relatifs à la protection des océans et des mers, qui sont essentiels à notre survie même. Cette année, mon gouvernement a adhéré à trois conventions de l'Organisation maritime internationale et les a ratifiées, ce qui témoigne, une fois encore, de notre souci de la protection des océans et des mers.

L'élan acquis lors du cinquantenaire de notre organisation, les enseignements que nous avons tirés de nos erreurs passées et notre engagement renouvelé doivent nous inspirer dans notre quête d'un monde meilleur, dans lequel, grâce à l'Organisation, il sera possible de retrouver un sens renouvelé de confiance mutuelle et de véritable dialogue et ainsi faire reculer les tensions politiques et les crises économiques dans toutes les régions et sous-régions de la planète.

M. Gambari (Nigéria), Vice-Président, assume la présidence.

Dans notre région du monde, ces évolutions récentes représentent une véritable menace pour la situation déjà précaire de nos petites économies et de nos populations insulaires. Face à ces problèmes, de nombreux pays de la région du Pacifique, y compris Vanuatu, n'ont guère d'autre choix à la fin de ce siècle que d'entreprendre de pénibles programmes de réformes, au niveau à la fois de leurs gouvernements respectifs et de leurs sociétés.

L'année dernière, M. Donald Kalpokas Masike Vanua, Premier Ministre de la République de Vanuatu, a informé l'Assemblée que Vanuatu avait lancé un Programme global de réformes avec l'aide de pays et d'organismes donateurs multilatéraux ou bilatéraux. Notre réforme en étant encore

au stade de la mise en oeuvre, nous espérons vivement qu'elle bénéficiera à notre population mais également qu'elle répondra à ses besoins, et notamment aux besoins des 80 % qui vivent d'une agriculture de subsistance dans les régions rurales. Vanuatu continuera donc d'avoir besoin de l'aide spéciale qui lui est accordée en tant que pays moins avancé.

Il convient de saluer le rôle que le prédécesseur de M. Gurirab et le Secrétaire général ont joué pour faciliter un dialogue constructif et permettre une évaluation générale des difficultés économiques de Vanuatu; nous espérons que ces efforts se poursuivront lorsque nous entrerons dans le nouveau millénaire.

À cet égard, le Gouvernement et le peuple de Vanuatu se félicitent vivement de la décision récemment prise par le Conseil économique et social, à sa dernière réunion de Genève cette année, de reporter la révision du statut de pays moins avancé qui est celui de Vanuatu, dans l'attente d'une évaluation rigoureuse de l'utilité de l'indice de vulnérabilité et de la fragilité écologique en tant que critères à retenir pour désigner les pays les moins avancés.

À cet égard, je suis heureux d'informer les membres de l'Assemblée qu'avec l'aide de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), mon gouvernement va procéder à une évaluation de la situation à Vanuatu en vue d'aider le Comité de la planification du développement à trouver des critères qui, nous l'espérons, pourront être acceptés et adoptés pour déterminer le statut des pays les moins avancés. Nous souhaitons marquer notre sincère satisfaction et notre reconnaissance à tous les pays et groupes de pays qui nous ont fourni un soutien constant.

L'un des engagements que nous avons tous pris à l'occasion des célébrations du cinquantenaire, en 1995, était que l'Organisation devrait être réformée et restructurée de manière à refléter la réalité et les problèmes actuels, afin qu'elle puisse répondre efficacement aux problèmes et aux besoins de ses États Membres, considérés tant individuellement que collectivement. À cet égard, nous souhaitons nous associer aux déclarations antérieures concernant la réforme et la restructuration, et en particulier concernant la question de la situation géographique. Je pense notamment à nos proches voisins, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, qui sont considérés comme faisant partie de la région Asie-Pacifique.

De notre point de vue — qui est sans aucun doute partagé par d'autres —, le programme de réformes de

l'ONU devra comporter une évaluation complète des spécificités propres aux petits États insulaires tels que la République de Vanuatu et tenir compte des répercussions de la crise économique internationale, et en particulier de la mondialisation, sur leur performance économique et leur stabilité politique à long terme.

La poursuite des efforts visant à promouvoir une presse libre et responsable, la protection des droits individuels et l'égalité entre les sexes sont, comme l'a noté M. Gurirab dans ses observations liminaires, des questions qui font l'objet d'une attention accrue dans le cadre du programme de réformes. Tels sont les véritables défis qui se posent à Vanuatu aujourd'hui, mais ce sont des défis que nous sommes certains de pouvoir relever avec le temps si nous bénéficions du soutien nécessaire de la communauté internationale.

Le droit à l'autodétermination doit continuer de figurer à notre ordre du jour. Alors que la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme prendra fin l'an prochain, mon gouvernement espère que toutes les puissances administrantes des pays intéressés prendront les mesures voulues, en coopération avec les territoires, pour définir un calendrier en vue de permettre à ces pays d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination, à l'autonomie ou à l'indépendance. En vertu des dispositions de sa Charte, l'ONU doit encourager et soutenir le dialogue aux niveaux politiques appropriés dans les régions et les pays où les souffrances infligées aux populations et les troubles sociaux se poursuivent et sont la conséquence directe de conflits d'opinion sur la question de l'autodétermination.

Dans la région du Pacifique, nous nous félicitons vivement de la signature des Accords de Nouméa entre le Gouvernement français et les principaux partis politiques de Nouvelle-Calédonie, et nous exhortons toutes les parties intéressées à honorer les engagements qu'elles ont pris de défendre les droits et les souhaits de la population autochtone de Nouvelle-Calédonie. Nous saluons la décision prise par le Gouvernement français de permettre à des représentants du Forum du Pacifique Sud et à des représentants du Comité des questions politiques spéciales et de la décolonisation de se rendre dans le territoire en août prochain, conformément aux dispositions énoncées dans la résolution 53/65. Nous pensons que ce nouvel accord et l'évolution récente de la situation donneront lieu à un sentiment renouvelé d'engagement de la part de toutes les parties et les inciteront à coopérer pour appuyer la marche irréversible vers le statut politique futur de la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire son autodétermination.

Toujours dans notre région, alors que le peuple du Timor oriental a enfin réalisé son droit à l'autodétermination, mon gouvernement constate avec une vive préoccupation que la situation se détériore après les résultats du scrutin qui s'est déroulé à la fin du mois d'août au Timor oriental, où l'on signale que de nombreuses violations des droits de l'homme ont eu lieu et qu'un grand nombre d'innocents ont perdu la vie. Toutefois, mon gouvernement se félicite des initiatives prises par le Gouvernement indonésien en vue de permettre le déploiement d'une force de maintien de la paix du Conseil de sécurité dans la région, qui a été en proie à des troubles, et d'aider à normaliser la situation et à permettre au processus démocratique de reprendre son cours.

Comme je l'ai déjà dit, le monde et l'Organisation vont traverser une période très difficile alors que nous nous apprêtons à tourner la page de ce siècle pour en commencer un nouveau. La crédibilité de l'ONU au prochain millénaire se mesurera à l'aune de son efficacité à répondre aux situations réelles qui règnent parmi ses États Membres, en particulier dans les petits États insulaires. L'admission récente en cet organe de nos voisins du Pacifique, à savoir la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga, en est le témoignage et nous espérons que leur admission, non seulement augmente le nombre des Membres de l'ONU, mais encore leur permettra d'apporter des idées nouvelles dont ils feront bénéficier l'Organisation. En tant que petits États insulaires, nous pensons que nos problèmes seront dûment examinés et entendus dans une organisation internationale telle que l'ONU; nous nous associons donc aux autres États Membres pour leurs souhaiter la bienvenue dans notre famille des nations.

Pour terminer, permettez-moi d'ajouter qu'il est donc essentiel que chacun d'entre nous appuie et complète le processus de réforme lancé par notre Secrétaire général en vue non seulement de rationaliser l'Organisation, mais également de la renforcer. À l'approche du nouveau millénaire qui comporte des défis impossibles à prévoir, la coopération de tous les États Membres sera indispensable pour que nous puissions discuter et débattre de nos problèmes communs dans cette même Assemblée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Azerbaïdjan, S. E. M. Tofik Zulfugarov.

M. Zulfugarov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais avant tout adresser mes sincères félicitations à M. Theo-Ben Gurirab pour son élection unanime à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième

session tout en exprimant ma conviction que sous sa conduite avisée l'Assemblée saura régler avec succès les questions complexes qui se présentent à elle.

Je voudrais également féliciter le Président de l'Assemblée générale à sa précédente session, M. Didier Opertti, qui a fait preuve d'une détermination remarquable d'assurer le succès de cette session.

Je souhaite en outre féliciter les nouveaux Membres de notre Organisation : la République de Kiribati, la République de Nauru et le Royaume des Tonga, et leur souhaiter la bienvenue.

Parlant du haut de cette tribune, les représentants des États Membres de l'ONU essaient de présenter à leurs collègues et à la communauté internationale les problèmes les plus pressants que connaissent leurs pays. C'est la vérité, pas toujours agréable, qui se fait entendre ici, mêlée d'un espoir de justice, de compréhension et de soutien.

Les États qui ont recouvré leur liberté — et la République azerbaïdjanaise est de ceux-là — et qui affrontent maintenant des menaces à leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale comptent sur le soutien de la communauté internationale. Ils sont également profondément préoccupés par les difficultés actuelles de l'Organisation. La confiance et l'espoir mis par les États Membres dans l'ONU lui donnent une importante responsabilité, celle de trouver les moyens de sortir de la situation complexe que nous connaissons.

À cet égard, la République azerbaïdjanaise soutient activement le processus de réforme de l'ONU, processus exigé par notre époque. Nous considérons que la transformation de l'Organisation et son adaptation aux réalités modernes lui permettront de faire face aux défis et aux risques de plus en plus nombreux qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales.

Les menaces à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la sécurité des États Membres de l'ONU sont devenues aujourd'hui terriblement habituelles. Souvent, les États sont confrontés à l'agression, à l'occupation militaire, au «nettoyage ethnique», au séparatisme et au terrorisme. Un conflit qui n'est pas réglé énergiquement en temps voulu finit par se transformer en catastrophe humanitaire qui suscite dans la communauté internationale la réaction même qu'appellent les circonstances.

Face à l'action énergique de la communauté internationale dans les Balkans, la situation dans d'autres régions où

il existe encore des conflits non résolus ou dans l'impasse semble particulièrement tragique. Nous considérons qu'il n'est pas acceptable de définir des priorités dans ce domaine et nous souhaitons attirer l'attention de la communauté internationale sur le fait inadmissible qu'un cinquième du territoire d'un État Membre souverain de l'ONU — la République azerbaïdjanaise — se trouve sous occupation étrangère depuis plus de six ans et qu'à la suite du «nettoyage ethnique», un citoyen sur sept de ce pays se trouve réfugié ou déplacé dans son propre pays.

La tendance manifeste à tolérer le comportement de l'agresseur, voire à se faire complices de ses tentatives pour légaliser la situation dans la zone de conflit, de même que l'empressement que mettent certains médiateurs à parvenir à un règlement expédient pour le motif que le «nettoyage ethnique» de la population azerbaïdjanaise et l'occupation de ses territoires sont un fait accompli, ne peuvent que perpétuer les tensions et faire reculer encore plus les perspectives de règlement du conflit et de rétablissement d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, sur la base des principes et des normes du droit international.

Le seul point de départ valable en matière de règlement durable des conflits est une preuve concrète, donnée en temps utile, de la détermination et de la solidarité de la communauté internationale, et surtout de l'ONU, qui a la principale responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales ainsi que de protéger et d'appliquer les principes et normes du droit international, enfin de n'épargner aucun effort pour assurer l'application des décisions prises.

Comme d'autres pays qui sont confrontés à l'agression et au séparatisme militant, l'Azerbaïdjan rejette les modèles de règlement qui portent atteinte à sa souveraineté, à son intégrité territoriale et à l'unité de l'État et qui sont contraires à son intérêt national. Une illustration en est le concept d'État commun, qui a été proposé comme modèle de règlement dans certains conflits, mais n'a pas reçu l'appui des pays concernés. Ce concept est pernicieux, car il cherche à déformer la notion d'État et de souveraineté de l'État; en fait, il constitue une tentative pour fournir un cadre juridique à l'idéologie du séparatisme militant.

Il va sans dire qu'un important facteur de tout règlement est la disposition des parties concernées à trouver un compromis. D'autre part, le compromis suppose par définition une réciprocité et des limites claires. Cherchant une formule réaliste de compromis fondée sur le respect des normes et principes du droit international et tenant compte de l'intérêt national et de l'intérêt de l'État, le Président

azerbaïdjanais, Heydar Aliyev, est resté en contact direct et a eu des entretiens avec le Président arménien, Robert Kocharian. L'Azerbaïdjan espère que l'on pourra par cette méthode ouvrir de nouvelles voies pour sortir du processus de règlement de l'impasse que nous connaissons depuis un an.

Il est maintenant possible de parler de climat positif, mais il devra toutefois s'accompagner d'efforts plus actifs de la part du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), chargé du règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, pour que le processus de négociation puisse reprendre dans un avenir proche. Nous considérons qu'il est absolument injustifié que certains membres du Groupe de Minsk tirent prétexte des contacts directs entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie pour se dégager du processus et rester les bras croisés. Dans ce contexte, nous demandons aux Coprésidents du Groupe de Minsk de mettre tout en oeuvre pour présenter très bientôt une proposition révisée de règlement du conflit qui offrirait un panache acceptable d'éléments.

Il sera nécessaire de mettre à profit le temps qui nous sépare du sommet de l'OSCE à Istanbul pour nous rapprocher de résultats tangibles. Il importe au plus haut point que la communauté internationale continue de faire preuve de cohérence et de détermination dans son plaidoyer en faveur de ses positions déclarées sur le règlement du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Nous estimons, en particulier, que l'ordre des mesures prévu dans les résolutions du Conseil de sécurité sur le conflit continue d'être optimal.

L'Azerbaïdjan réaffirme son attachement à un règlement pacifique et à une application inconditionnelle du cessez-le-feu jusqu'à la conclusion d'un accord politique sur la cessation du conflit. Dans un esprit de bonne volonté et le désir sincère de progresser dans le processus de règlement, le Président azerbaïdjanais, Heydar Aliyev, a annoncé durant la visite de Knut Vollebaek, Président en exercice de l'OSCE, le 18 septembre 1999, la libération unilatérale de tous les prisonniers de guerre détenus en Azerbaïdjan. Nous espérons une réponse adéquate de la partie arménienne dans un proche avenir.

L'Azerbaïdjan appuie le processus de réforme de l'Organisation, sur la base des propositions du Secrétaire général et des décisions de l'Assemblée générale. La réforme du Conseil de sécurité reste le problème prioritaire. L'Azerbaïdjan souscrit pleinement à l'approche que traduit la résolution 53/30, selon laquelle toute décision sur cette question nécessiterait un vote favorable des deux tiers au moins des États Membres.

Nous continuons de penser que la représentation des États d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine dans toutes les catégories de membres du Conseil de sécurité devrait correspondre aux réalités politiques actuelles. L'Azerbaïdjan réaffirme son soutien à l'élection de l'Allemagne et du Japon au rang de membres permanents du Conseil de sécurité. Nous continuons de penser qu'en outre, la considération objective de la réalité impose d'attribuer un siège non permanent supplémentaire au Groupe des États d'Europe orientale.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité et le renforcement de l'efficacité de ses travaux, je ne peux m'abstenir d'attirer l'attention sur le fait que les quatre résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur le conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan — les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) — n'ont toujours pas été mises en oeuvre. Nous pensons que l'absence de réaction appropriée à la violation des principes de la Charte des Nations Unies et au non-respect des décisions adoptées au sein de l'ONU portent gravement atteinte à l'image de l'Organisation mondiale.

L'Azerbaïdjan se félicite de l'attention accrue que le Conseil de sécurité porte aux crises humanitaires en situation de conflit et il est favorable à l'incorporation dans le mandat des forces de maintien de la paix de dispositions concrètes et adéquates relatives à la démilitarisation des zones de conflit et au désarmement des combattants, ainsi que de dispositions spéciales sur la protection et l'assistance aux populations civiles, notamment aux femmes et aux enfants.

Le trafic des armes dans les zones de conflit éloigne de plus en plus les possibilités de règlement des conflits et aggrave les catastrophes humanitaires. Récemment, ce problème est devenu plus pressant, nécessitant une attention toute particulière et une action spécifique conjointe de la part de la communauté internationale. À cet égard, on ne saurait tolérer que soient violées les dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, particulièrement par certains États Membres du Conseil eux-mêmes. L'Azerbaïdjan appuie la convocation d'une conférence internationale sur le trafic illicite des armes sous tous ses aspects, au plus tard en l'an 2000.

Nous attachons une importance particulière à la convocation en temps utile d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement, session qui pourrait déterminer la ligne de conduite future dans le domaine du désarmement, du contrôle des armements ainsi que des questions connexes de sécurité internationale.

L'Azerbaïdjan appuie la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, et elle se félicite de son entrée en vigueur; nous nous félicitons également des résultats de la première réunion des États parties, tenue à Maputo. Un service national chargé de s'occuper de cette question a été créé en Azerbaïdjan; il a mis en route ses activités et a commencé à établir une coopération avec ses homologues internationaux. L'adhésion officielle de l'Azerbaïdjan à la Convention sera directement liée à la question de la poursuite de l'occupation d'une partie de son territoire par l'Arménie.

L'Azerbaïdjan considère très favorablement la création de la Cour pénale internationale et appuie les travaux de la Commission préparatoire dans bon nombre des dispositions du Statut de la Cour. Nous jugeons très important le travail accompli par la Commission pour définir le crime d'agression, et nous pensons que cette définition devrait être claire et viable. Nous pensons aussi que la Commission devrait instituer une norme établissant la responsabilité pénale individuelle. En tant que victime d'une agression, l'Azerbaïdjan soutient que la Cour devrait devenir un organe efficace pour traduire en justice ceux qui commettent des crimes contre l'humanité.

Mon pays souhaite vivement prendre une part active à la lutte contre le terrorisme international, le crime organisé et le trafic illégal de drogues. La lutte contre ces trois fléaux ne peut être efficace que si elle prend la forme d'efforts conjoints de tous les pays, à la fois au niveau régional et au niveau mondial. Nous appuyons l'idée de convoquer, en l'an 2000, une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question, et l'élaboration d'une déclaration de principe sur la coopération entre États dans la lutte contre le terrorisme. Nous espérons que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sera en mesure de mobiliser des ressources supplémentaires afin de poursuivre son programme de lutte contre l'abus des drogues, qu'il mène conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et le Gouvernement azerbaïdjanais.

Un autre domaine d'activité qui prend forme est la fourniture d'aide humanitaire lors des situations de crise et en cas de catastrophes naturelles, comme celles dont nous avons été témoins ces derniers mois. À cet égard, l'Azerbaïdjan demande une augmentation de l'aide aux victimes du tragique tremblement de terre survenu en Turquie, pays frère, qui a coûté la vie à des milliers de personnes.

En dépit des difficultés objectives causées par le conflit armé et la période de transition qu'il traverse, l'Azerbaïdjan est convaincu qu'il n'y a pas d'alternative à la voie qu'il a choisie, visant à instaurer des réformes, afin de construire une société démocratique avec une économie de marché. En tant qu'État situé dans un secteur clef, entre l'Europe et l'Asie, l'Azerbaïdjan est profondément soucieux d'accéder aux réseaux de communications transeuropéens et transasiatiques; ceci permettrait de faciliter le développement de liens industriels et commerciaux entre les pays participants, améliorant l'accès aux marchés, renforcerait les liens d'intégration, et resserrerait la coopération économique entre les pays européens et asiatiques.

Malheureusement, le processus de transformation profonde de notre économie nationale doit faire face aux sérieuses conséquences de la présence de plus d'un million de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays. La principale préoccupation de l'Azerbaïdjan, pendant plusieurs années, a été de trouver les moyens de sortir de cette situation. Vu les moyens financiers et les ressources limités de notre pays, l'aide humanitaire fournie par l'ONU et les autres organisations internationales est nécessaire pour permettre à tous ceux qui ont perdu leurs domiciles de survivre non seulement physiquement, mais aussi moralement. Nous voudrions exprimer notre sincère gratitude à l'ONU, aux institutions spécialisées compétentes du système des Nations Unies et aux pays donateurs qui fournissent l'aide humanitaire à l'Azerbaïdjan, et nous les prions de ne pas diminuer le volume de cette assistance.

Permettez-moi d'évoquer brièvement le rôle que l'ONU et ses agences spécialisées jouent actuellement en Azerbaïdjan. À la dernière session de l'Assemblée générale, j'ai parlé du travail efficace qu'accomplit le PNUD pour le développement économique et social de notre pays. Il aide activement le Gouvernement azerbaïdjanais et les organisations humanitaires bilatérales et multilatérales à aborder les problèmes de développement. En même temps, le Gouvernement reste profondément préoccupé par le fait que le PNUD va entrer dans le prochain millénaire avec des ressources de base très réduites. Nous avons tous besoin d'un PNUD qui soit en mesure de faire face aux problèmes de développement, problèmes que nous ne pourrions résoudre seuls. Tous ceux qui prennent part au processus — les pays donateurs comme les pays bénéficiaires de l'aide — doivent apporter un appui sincère et solide aux activités de développement de l'ONU.

À cet égard, je voudrais lancer un appel à tous les pays concernés pour leur demander d'améliorer de façon

notable la situation financière très difficile de l'Organisation.

Pour ce qui est des relations entre mon pays et l'ONU, je voudrais attirer l'attention de cette Assemblée sur le fait que l'Azerbaïdjan n'est pas encore représenté au Secrétariat de l'ONU.

Le monde est las des crises et des guerres. L'humanité mérite un nouveau millénaire de paix, de prospérité et de bonheur. L'Organisation a été conçue pour jouer un rôle de premier plan s'agissant de surmonter les obstacles à la paix et au progrès. Elle doit être en mesure de réaliser cette noble mission. Ce n'est point un désir abstrait, mais une entreprise tout à fait réaliste, basée sur l'évaluation de la situation et sur la conscience des besoins comme des possibilités.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la Mauritanie, S. E. M. Ahmed Ould Sid Ahmed.

M. Ould Sid Ahmed (Mauritanie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais, au nom de la République islamique de Mauritanie, féliciter S. E. Theo-Ben Gurirab de son élection à la Présidence de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu que son expérience et sa sagesse lui permettront de présider avec succès les travaux de la présente session. Ma délégation lui assure toute sa coopération dans cette noble tâche.

Je saisis également cette occasion pour adresser mes remerciements à votre prédécesseur, M. Didier Opertti, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux de la session précédente.

Je voudrais également rendre un hommage bien mérité au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, qui s'emploie sans relâche à faire aboutir la réforme et la restructuration de l'Organisation, afin d'en améliorer le fonctionnement et d'en renforcer le rôle dans tous les domaines, l'adaptant ainsi aux exigences et défis de l'époque. À cet égard, nous apprécions le précieux rapport sur l'activité de l'Organisation qu'il a présenté au début de nos travaux.

La délégation mauritanienne souhaite la bienvenue à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga, nouveaux Membres de cette Organisation. Nous voudrions leur dire que nous sommes disposés

à travailler avec eux pour réaliser les objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

Nous devons entreprendre la réforme de l'ONU et la restructuration de ses organes sans plus attendre afin de servir les intérêts communs du monde. Nul ne niera que les circonstances dans lesquelles l'Organisation a été créée il y a plus de 50 ans ont beaucoup changé et que d'importantes évaluations se sont produites dans tous les domaines depuis lors. Cela ne peut que rendre impératif le réexamen des structures et des méthodes de travail de l'Organisation. C'est dans cet esprit que mon pays appuie l'élargissement de la représentation au sein du Conseil de sécurité, conformément aux principes de la démocratie, de la transparence et de l'équité, afin d'y assurer une représentation géographique équitable et d'y refléter le caractère universel de notre Organisation, tel que le consacre l'Article 24 de la Charte.

Au moment où nous nous réunissons, au seuil du troisième millénaire, une grande partie de l'humanité continue à vivre dans des conditions qui ne lui permettent pas de réaliser son légitime espoir et ses aspirations de vivre dans un monde où règnent la paix, la justice et le bien-être. Malgré des indices encourageants dans certains pays du tiers monde, la tendance générale est à l'élargissement du fossé entre les pays développés et les pays en développement. Ces derniers vivent de profondes mutations sur lesquelles ils n'ont aucune emprise : il y a notamment le fardeau de la dette, la détérioration des cours des matières premières, l'accès limité aux marchés internationaux et l'insuffisance des investissements étrangers. Cette situation doit amener l'Organisation à ne plus limiter son action au seul domaine traditionnel du maintien de la paix et de la sécurité internationales au sens traditionnel de cette expression. Elle exige de sa part qu'elle s'emploie, au-delà de ces fonctions, à alléger les charges économiques et sociales sous lesquelles ploient les pays en développement, et à les aider efficacement à accélérer le rythme de leur croissance économique grâce à une augmentation, par les pays donateurs, de leur aide publique au développement, à l'injection d'un plus grand volume d'investissements étrangers et à l'ouverture de leurs marchés aux produits des pays en développement. Cela contribuerait à l'instauration d'un nouvel ordre mondial fondé sur la concertation, la coopération et la solidarité entre tous les États.

Dans ce contexte, et eu égard au fait que la dette constitue un fardeau que les pays en développement sont dans l'incapacité de supporter, il est impératif d'accorder à la question de la dette toute l'attention qu'elle mérite. À ce propos, mon pays exprime l'espoir que les initiatives prises

en faveur des pays pauvres très endettés permettront d'éliminer les obstacles qui tiennent en échec leurs efforts de développement.

Le monde fait face aujourd'hui à de multiples problèmes et situations dont les conséquences se font sentir au-delà des frontières et qui menacent la sécurité sur les plans national, régional et international. Ces problèmes remettent en question les progrès réalisés sur la voie du développement économique et social, une situation qui nous impose de consacrer tous nos efforts à trouver les solutions adéquates à ces problèmes. On peut, à titre d'exemples, citer le terrorisme, les violations des droits de l'homme et la pauvreté, mais la liste est longue.

À ce propos, mon pays réitère sa condamnation du grave phénomène du terrorisme, quelles qu'en soient l'origine et la forme. Il appelle les membres de la communauté internationale à renforcer la coopération et la concertation entre eux afin de lutter avec détermination et fermeté contre ce fléau.

Au cours de l'année écoulée, l'Assemblée générale a célébré le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, lequel a coïncidé avec le cinquième anniversaire de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne. Cette manifestation a été l'occasion d'évaluer les résultats de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Vienne, d'identifier les obstacles qui restent à surmonter dans ce domaine, et de définir les mesures indispensables à la pleine exécution des recommandations que la Conférence internationale sur les droits de l'homme a adoptées et que mon pays s'emploie activement à traduire dans les faits.

Nous devons également mentionner la session extraordinaire sur la population et le développement, que l'Assemblée générale a tenue dans cette même salle, à la fin du mois de juin dernier, et au cours de laquelle le Plan d'action de la Conférence internationale du Caire sur la population et le développement a été réaffirmé. Nous espérons que les résultats de cette session contribueront à l'amélioration des conditions de vie de tous les peuples et à la réalisation du développement durable grâce au renforcement de la corrélation entre les questions touchant la population et celles relatives au développement. Dans ce domaine, je tiens à signaler que mon pays a intensifié ses efforts visant à promouvoir la condition de la femme et la lutte contre l'analphabétisme sous tous ses formes en élaborant des programmes ayant des effets bénéfiques pour la famille et l'enfant en particulier et pour la société en général.

La République islamique de Mauritanie a adopté une politique étrangère fondée sur les principes immuables des relations de bon voisinage, de la coexistence pacifique et de la promotion de la coopération régionale et internationale. Partant de ces principes, mon pays attache une importance particulière au renforcement de la stabilité et à la maîtrise des nombreux foyers de tension dans le monde qui sont susceptibles de menacer la paix et la sécurité internationales et de compromettre les efforts de développement de nombreuses régions du monde.

Au Moyen-Orient, mon pays, tout en réitérant son plein appui au processus de paix, estime que la paix juste, globale et durable ne saurait se réaliser dans cette région que sur la base du principe terre contre paix, tel que convenu à la Conférence de Madrid, et de l'application intégrale des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité, qui garantissent le retrait israélien de tous les territoires palestiniens occupés, ainsi que du Golan syrien, du Sud-Liban et de la Bekaa occidentale, de même que le recouvrement par le peuple palestinien de tous ses droits légitimes, et avant tout son droit à l'autodétermination et à la création de son État indépendant avec Jérusalem pour capitale.

Aujourd'hui, alors que nous sommes à la veille d'une nouvelle ère, la communauté internationale tourne ses regards vers une revitalisation des espoirs attachés au processus de paix et sa remise sur la bonne voie. Cela exige de prendre les mesures nécessaires pour la reprise des négociations sur toutes les voies comme il exige que les deux parrains du processus de paix assument la plénitude de leurs responsabilités, pour que les chances d'une paix globale, juste et durable dans cette région ne se perdent pas à nouveau.

Dans la région du Golfe, mon pays nourrit l'espoir de voir se conjuguer les efforts régionaux et internationaux en vue d'un retour de la stabilité et de la concorde dans cette région. À cet égard, mon pays, tout en réaffirmant son attachement au respect des résolutions de la légalité internationale, réitère son rejet de tout ce qui pourrait porter atteinte à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Koweït.

Il réaffirme également son rejet de toute mesure de nature à menacer l'unité et l'intégrité territoriales de l'Iraq. Il demande par la même occasion la levée de l'embargo qui frappe depuis huit ans déjà le peuple iraquien qui n'a que trop souffert de cet embargo, qui affecte en tout premier lieu les enfants, les femmes et les personnes âgées.

Dans la région du Maghreb, mon pays oeuvre, en coordination avec ses frères de l'Union du Maghreb arabe, en vue de développer la coopération et la concertation, pour répondre aux aspirations des peuples maghrébins.

Au sujet du Sahara occidental, mon pays, tout en se félicitant des étapes positives franchies sur la voie de la mise en oeuvre du plan de règlement des Nations Unies, tient à réaffirmer sa disponibilité à faire tout ce qui est en son pouvoir, en vue de favoriser la mise en oeuvre de ce plan pour le règlement du conflit.

S'agissant de l'affaire Lockerbie, mon pays se félicite des efforts accomplis sur la voie d'un règlement définitif de cette question, notamment la suspension des sanctions imposées à la Jamahiriya arabe libyenne. Tout en nous réjouissant du grand succès des démarches diplomatiques, nous estimons qu'il est temps que le Conseil de sécurité prenne les dispositions nécessaires pour la levée de l'embargo qui frappe la Jamahiriya arabe libyenne.

En ce qui concerne la Guinée-Bissau, mon pays se félicite du règlement obtenu dans le cadre des Accords d'Abuja et Lomé, et soutient le gouvernement de transition, spécialement en ce qui concerne l'application des engagements qu'il a pris au cours de la table ronde de Genève relatifs à l'organisation d'élections pluralistes et à la reconstruction de ce que la guerre a détruit.

Par ailleurs, tout en exprimant notre profonde inquiétude à l'égard de la persistance du conflit en Somalie, nous exprimons l'espoir de voir nos frères somaliens engager entre eux un dialogue constructif, dans un esprit de responsabilité et de patriotisme, en vue de parvenir à un règlement pacifique qui rende à ce pays son unité et sa souveraineté nationale dans un climat de stabilité et de concorde.

En outre, mon pays accueille avec satisfaction l'Accord de paix conclu entre le Gouvernement légitime de la Sierra Leone et le Front révolutionnaire uni et appelle de tous ses voeux à la stabilité et à la réconciliation dans ce pays qui a souffert pendant plus de huit ans d'une guerre dévastatrice.

Mon pays enregistre également avec satisfaction le retour progressif de la paix en République du Congo et engage les frères congolais à poursuivre les négociations entre eux en vue d'arriver à un règlement pacifique qui rende à ce pays frère la paix et la concorde.

En République démocratique du Congo, nous saluons les efforts diplomatiques déployés par les pays africains

frères dans la région, en particulier l'Afrique du Sud et la Zambie, ainsi que le rôle important joué par le commandant de la révolution libyenne, le colonel Mouammar Kadhafi, en vue de maîtriser le problème. À cet égard, nous avons accueilli favorablement la signature de l'Accord de Lusaka.

Concernant l'Angola, mon pays exprime son profond regret suite à la reprise des combats entre les forces gouvernementales et l'UNITA et réaffirme son plein appui des résolutions 864 (1993), 1127 (1997) et 1173 (1998) du Conseil de sécurité et engage l'UNITA à respecter les obligations qu'elle a contractées en vertu de Protocole de Lusaka pour le retour de la paix et de la sécurité.

S'agissant du conflit entre l'Éthiopie et l'Érythrée, nous engageons les deux parties à respecter le cessez-le-feu et à rechercher un règlement pacifique, sur la base du plan de l'Organisation de l'unité africaine. Nous fondons de grands espoirs sur les bons offices de M. Abdelaziz Bouteflika, Président en exercice de l'OUA, en vue de parvenir à un règlement pacifique et équitable du conflit.

Au sujet du Kosovo, mon pays note avec satisfaction les progrès réalisés en vue de mettre fin à la violence, de rétablir la confiance et de reconstruire ce qui a été détruit par plusieurs années de guerre.

L'Organisation des Nations Unies a été créée afin de réaliser des objectifs communs, à savoir le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans le monde. Dans sa lettre et dans son esprit, la Charte de notre Organisation contient des dispositions qui assurent le juste équilibre entre les droits et les obligations et qui visent à réaliser l'intérêt commun de la société internationale. Aussi, devrions-nous aujourd'hui, à l'aube du troisième millénaire, consacrer nos efforts à honorer les engagements découlant de la Charte et à oeuvrer ensemble afin d'édifier un nouvel ordre mondial fondé sur la justice et visant à préserver la paix et la sécurité internationales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères, du commerce et de la commercialisation de la Dominique, S. E. M. Norris Charles.

M. Charles (Dominique) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de féliciter, au nom de ma délégation, M. Gurirab et son pays, la Namibie, de son élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session. Son expérience diplomatique considérable est bien connue, et il y a peu de doute que les affaires de cette session seront traitées de façon rapide et compétente.

Je voudrais également exprimer la reconnaissance et l'appréciation de ma délégation à son prédécesseur, M. Didier Opertti, pour la façon avisée avec laquelle il a dirigé la cinquante-troisième session de l'Assemblée.

Je voudrais de plus exprimer les remerciements de ma délégation à notre Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les qualités de leadership exemplaires et excellentes dont il fait montre en cette phase décisive pour les Nations Unies et la communauté internationale. Le Commonwealth de la Dominique souhaite la bienvenue et adresse ses félicitations à Kiribati, Nauru et au Royaume des Tonga qui viennent de devenir membres de l'ONU. Nous les assurons de notre coopération dans les questions d'intérêt commun.

Je saisis cette occasion pour exprimer les condoléances les plus profondes de mon pays aux Gouvernements et aux peuples des Bahamas et des États-Unis pour les pertes en vies humaines et les dégâts matériels causés par l'ouragan Floyd. Je présente également la sympathie de mon gouvernement aux victimes des séismes qui ont frappé la Grèce, la République de Chine à Taiwan, la Turquie et tout récemment, le Mexique. Cette sympathie va également aux victimes de l'accident nucléaire au Japon.

Le Commonwealth de la Dominique appuie le programme en cours pour la réforme des Nations Unies en vue de créer un système qui vise à éliminer le gaspillage et le double emploi et à utiliser le plus efficacement possible les ressources de l'Organisation. Lorsqu'elle fut créée, l'ONU était chargée du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et les nombreuses missions de l'ONU en place aujourd'hui dans le monde témoignent des efforts de l'Organisation pour répondre à ses obligations au titre de la Charte. Mais nous continuons de penser que le processus de restructuration et de revitalisation devrait permettre d'aboutir à la création d'une Organisation ayant la capacité, la compassion et l'efficacité voulues pour répondre aux nombreux problèmes économiques, sociaux et humanitaires graves auxquels se heurte la majorité des citoyens du village mondial.

Nous n'oublions nullement les grandes contributions que le système des Nations Unies a faites pour améliorer la santé, éliminer les maladies et relever les niveaux d'éducation et de vie dans de nombreuses régions du monde. En outre, l'Organisation des Nations Unies a été à l'avant-garde des efforts visant à attirer l'attention de la communauté internationale sur les violations des droits de l'homme, et elle reste le dernier espoir des milliers de personnes déplacées chaque année à cause de conflits politiques, religieux ou ethniques.

Mais l'élimination de la pauvreté est une promesse qui n'a pas encore été tenue. Aujourd'hui, de plus en plus de gens vivent dans la pauvreté, et n'ont pas accès à des soins de santé adéquats, à une éducation de base ou même à une eau potable non polluée. Nous reconnaissons que l'élimination de la pauvreté est une tâche que le système des Nations Unies ne peut entreprendre à lui seul, mais seulement en partenariat avec la communauté internationale, qui doit comprendre qu'il est moins coûteux d'améliorer les conditions sociales et économiques que d'avoir à subir les conséquences de privations économiques persistantes et d'une détérioration du tissu social. Le moment est venu de faire de ce partenariat une réalité.

En ce qui concerne la réforme du Conseil de sécurité, le Commonwealth de Dominique appuie les travaux du Groupe de travail à composition non limitée et les efforts qu'il déploie pour aplanir les nombreuses divergences qui existent entre les États Membres à ce sujet. Nous pensons que toute réforme significative du Conseil de sécurité doit prendre en compte les réalités économiques et géographiques d'aujourd'hui et prévoir une augmentation raisonnable du nombre de ses membres ainsi qu'une représentation équitable des groupes régionaux, sans opérer aucune différenciation entre les droits des membres permanents.

Le Commonwealth de Dominique a applaudi à la décision du peuple timorais, exprimée dans la consultation populaire du 30 août 1999. Nous devons donc déplorer et condamner les actes de violence commis contre le peuple timorais par ceux qui souhaitent annuler les résultats de la consultation et maintenir le statu quo colonial. Nous félicitons l'Organisation des Nations Unies du travail qu'elle a accompli pour que cette consultation ait lieu et nous appuyons vivement la décision du Conseil de sécurité d'autoriser la création d'une force multinationale de maintien de la paix pour protéger le peuple timorais qui cherche à exercer son droit à l'autodétermination.

Le Commonwealth de Dominique tient une nouvelle fois à évoquer la question de la représentation légitime de la République de Chine à Taiwan et de son peuple à l'Organisation des Nations Unies. La République de Chine à Taiwan, un modèle de démocratie dans la région asiatique, est disposée à s'acquitter des obligations figurant dans la Charte des Nations Unies et capable de le faire. Au cours des dernières décennies, la République de Chine a fait des progrès considérables dans le domaine du développement économique, ce qui lui a permis de contribuer à l'allègement de la pauvreté grâce à des programmes d'aide économique dans les pays en développement. La Dominique est préoccupée par le fait qu'un pays industrialisé doté d'un

gouvernement démocratiquement élu, qui exerce son autorité souveraine sur zone géographique bien définie et dont la population atteint 22 millions, se voit refuser le droit d'appartenir à l'Organisation des Nations Unies. Cette situation doit être réglée pour faire en sorte que les ressortissants de la République de Chine à Taiwan disposent d'une voix représentative à l'Organisation des Nations Unies et dans les institutions apparentées.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les petits États insulaires en développement, qui vient de s'achever, nous a permis d'évaluer les résultats du Plan d'action de la Barbade de 1994. La reconnaissance de la catégorie des petits États insulaires en développement est un tournant dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies. Les mesures de suivi et l'importance que la communauté internationale accorde à la mise en oeuvre des nombreuses propositions et recommandations permettront d'assurer non seulement le succès de la session extraordinaire, mais aussi la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et l'utilité de ces conférences.

En tant que petit État insulaire en développement qui a toujours reconnu l'importance de la préservation de l'environnement, la Dominique s'est engagée au Sommet de Rio à chercher vigoureusement à parvenir au développement durable. Deux années plus tard, la Dominique a participé à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à la Barbade, et elle s'est efforcée au niveau national de mettre en oeuvre le Plan d'action dans la limite de ses ressources.

Le Plan d'action de la Barbade reconnaît l'importance des ressources côtières et marines dans le développement durable des petits États insulaires en développement. Le Commonwealth de Dominique a pleinement conscience de l'importance de ces ressources. Une utilisation prudente de nos ressources côtières et marines au long des années a grandement contribué à assurer le bien-être économique et la subsistance de nos citoyens. En outre, la mise en oeuvre couronnée de succès de notre programme de développement du tourisme écologique repose surtout sur la préservation des ressources marines et biologiques qui se trouvent dans les mers entourant notre État insulaire. Ces ressources sont constamment et gravement menacées par un certain nombre de facteurs, tels que le déversement illicite de déchets, en toute impunité, par des paquebots étrangers; la surexploitation des ressources halieutiques par des flottes de pêche étrangères; et l'utilisation de la mer des Caraïbes pour le transbordement de déchets nucléaires et d'autres substances dangereuses.

Le Commonwealth de Dominique, ainsi que les autres membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), continuent à estimer que la périlleuse pratique du transport de déchets nucléaires et de substances dangereuses à travers la mer des Caraïbes constitue une menace potentiellement grave pour l'écosystème fragile et pour les moyens de subsistance et le bien-être des populations de la région, et nous demandons à tous les États qui se livrent à cette pratique d'avoir quelque égard à nos préoccupations légitimes. Nous espérons vivement que la communauté internationale nous appuiera dans notre effort pour mettre un terme au transport de ces matières dangereuses à travers la mer des Caraïbes. En outre, les membres de la CARICOM lancent un appel à l'Assemblée générale pour qu'elle fasse de la mer des Caraïbes une zone spéciale dans le contexte du développement durable et ils demandent instamment à la communauté internationale d'appuyer cette idée et son développement.

Le Commonwealth de Dominique apprécie grandement le fait que l'Organisation des Nations Unies ait accordé une attention particulière au problème des petits États insulaires en développement à la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous espérons vivement que cette même reconnaissance de notre spécificité et ce même appui se manifesteront durant la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui aura lieu à la fin de l'année, lorsque les petits États insulaires essaieront de faire valoir leurs préoccupations et leur situation particulières.

Le Commonwealth de Dominique, comme la plupart des petits États vulnérables, est en proie à des difficultés croissantes inhérentes à la mondialisation, notamment dans le domaine des négociations commerciales multilatérales. À cause de leurs ressources limitées, les pays en développement ont des difficultés à respecter les engagements qu'ils ont pris lors des négociations d'Uruguay. Pourtant, nous nous apprêtons à prendre de nouveaux engagements au nouveau cycle de négociations de l'OMC qui sera lancé en décembre à Seattle. Le processus de négociation lui-même expose les pays en développement aux inégalités croissantes que comporte le système commercial multilatéral. Nous courons le risque de voir les pays en développement devenir encore plus marginalisés, à moins que ces négociations ne reconnaissent pleinement leur situation particulière, et notamment la vulnérabilité de leurs économies. Ces économies vulnérables continueront d'exiger un traitement spécial pendant un certain temps pour faciliter leur intégration dans l'économie mondiale.

L'expérience de mon pays avec l'OMC n'a pas été positive. L'économie de la Dominique et celle d'autres pays des Caraïbes exportateurs de bananes dépendent très largement des recettes d'exportation d'une seule culture. La décision de l'OMC concernant les bananes a entraîné une baisse sensible de nos exportations de bananes. Nos bananes sont cultivées par de petits agriculteurs dont la principale source de revenu pourrait être anéantie à cause de la décision de l'OMC, décision qui aggraverait le chômage et la pauvreté dans les zones rurales.

Nous devons trouver une solution au différend de la banane pour que nos agriculteurs puissent continuer à gagner leur vie. On reconnaît de plus en plus que la solution la plus acceptable résiderait dans des contingents tarifaires. Toutefois, les sociétés bananières multinationales nord-américaines insistent sur un tarif simplifié, qui aboutirait en fin de compte à la disparition des petits producteurs de bananes des Caraïbes et d'autres pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. On continue à nous assurer que nos voisins du Nord n'ont nullement l'intention de porter préjudice aux producteurs des Caraïbes, mais leurs actes laissent à penser le contraire. Par ailleurs, ils insistent pour appliquer une interprétation stricte des règles du commerce multilatéral, ce qui montre bien qu'ils sont insensibles à la détresse des petits producteurs de bananes. Les règles de l'OMC ne doivent pas être appliquées d'une façon qui porte préjudice au développement des petits États vulnérables.

Mon évocation des problèmes que connaît actuellement la région serait incomplète si je ne lançais pas un appel bref mais sincère à cet organe en faveur des citoyens de notre île soeur, Cuba. Alors que nous nous acheminons vers un nouveau siècle, l'ONU doit continuer à condamner le blocus économique prolongé dont Cuba est victime.

Cette action injustifiable est tout à fait déraisonnable et constitue une atteinte directe aux droits du peuple cubain à une existence pacifique, à la prospérité économique et à l'autodétermination. La Dominique s'associe donc à d'autres membres de la communauté internationale pour demander qu'il soit mis un terme à ce blocus. Nous devons essayer de régler à l'amiable les différends bilatéraux.

Se préparant à célébrer le vingt et unième anniversaire de son indépendance le 3 novembre 1999, la Dominique continuera de se doter des moyens nécessaires pour relever les défis posés par l'environnement mondial et le nouveau millénaire. Le Gouvernement du Commonwealth de la Dominique veille à ce que ses politiques et programmes continuent de fournir l'impulsion, les institutions et l'infrastructure nécessaires pour atteindre cet objectif.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Forts de notre riche héritage culturel, qui se manifeste dans nos musiques et nos danses créoles ainsi que dans d'autres formes d'expression, nous sommes convaincus que le monde serait moins dangereux et plus accueillant si les peuples du monde apprenaient à se respecter et à accepter la culture, la religion et les traditions les uns des autres.

C'est dans cet esprit que la Dominique réaffirme son attachement aux idéaux de l'Organisation des Nations Unies et qu'elle s'engage à faire tout ce qui est en son pouvoir pour appuyer les efforts menés par les autres États, notamment les petits États insulaires en développement. Les difficultés auxquelles doit faire face la Dominique sont nombreuses, mais je suis certain qu'avec l'appui de tous les États Membres et avec l'aide de Dieu, nous triompherons.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie, S. E. M. Seyoum Mesfin.

M. Mesfin (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation et en mon nom propre, j'ai le grand plaisir de vous féliciter à l'occasion de votre élection tout à fait méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session, qui coïncide avec la fin d'un siècle chargé d'événements. Ma délégation et moi-même éprouvons un immense plaisir et une immense fierté à vous voir présider cette assemblée où, en votre qualité de représentant de la South West Africa People's Organization, vous avez durant de nombreuses années mené un combat inlassable en faveur de l'indépendance de votre pays, la Namibie, combat couronné de succès en 1990. Votre accession à cette haute fonction est un hommage approprié rendu à la lutte des nombreux fils et filles d'Afrique pour l'émancipation totale du continent de la domination coloniale. Je tiens à vous assurer de la pleine coopération de ma délégation dans l'exercice des lourdes responsabilités qui vous sont confiées. Je saisis également cette occasion pour exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, M. Didier Opertti, pour l'excellent travail qu'il a réalisé, et nous saluons tous les efforts qu'il a déployés au cours de son mandat.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à l'Organisation à ses nouveaux Membres : les Républiques de Kiribati et de Nauru et le Royaume des Tonga.

Au Secrétaire général, M. Kofi Annan, que mon pays tient en haute estime, je tiens à renouveler l'expression de notre amitié et à dire de nouveau combien nous avons

toujours apprécié sa sagesse et sa perspicacité. Sa présence à la tête de cette organisation mondiale est, en fait, l'une des rares consolations de l'Afrique, continent qui, autrement, n'a guère l'occasion de faire entendre sa voix au sein de l'Organisation.

Le débat général annuel, en cette instance, offre une occasion unique aux États Membres d'exprimer leurs vues sur les questions qui les préoccupent en tant que membres de la famille humaine, en tant qu'éléments de différentes régions du monde et que nations. Les 170 points de notre ordre du jour, pour cette session de l'Assemblée, témoignent clairement de l'étendue des questions auxquelles la communauté internationale doit faire face à l'approche du nouveau millénaire. Cependant, il n'est pas toujours facile de distinguer ces divers niveaux de préoccupation. Ils sont, de toute évidence, étroitement liés, encore plus pour des pays tels que l'Éthiopie, dont la situation se ressent, en bien ou en mal, de ce qui se passe au plan international et de ce que les Nations Unies font ou ne font pas.

Il va sans dire que les pays en développement en général — et les pays les moins avancés en particulier considérés en tant que groupe — sont confrontés aux problèmes les plus graves dans tous les domaines de la vie internationale. Les problèmes de la pauvreté, du sous-développement et du fardeau de la dette figurent au nombre de ceux, très nombreux, auxquels les pays en développement sont aujourd'hui confrontés. L'Éthiopie, qui fait partie des pays les moins avancés, a sa part de problèmes, dont l'étendue n'est que trop évidente bien que nous déployions des efforts résolus pour les surmonter.

Je n'essaierai pas d'évoquer dans cette déclaration tous les problèmes que connaissent aujourd'hui les pays en développement. Je me concentrerai plutôt sur une question : la sécurité collective, en particulier, considérée dans son impact sur les pays en développement, notamment les pays africains, pour dire aussi à quel point les Nations Unies ont fait défaut à l'Afrique dans ce domaine critique. Pour l'Éthiopie, c'est d'autant plus justifié et opportun que nous sommes victimes d'une agression — ce qui n'est pas la première fois dans notre histoire — depuis plus d'un an.

L'ONU a joué pour nous un rôle important et la promesse, figurant dans la Charte, qu'elle serait un instrument collectif de paix et de sécurité internationales et un vecteur de la coopération internationale dans tous les domaines d'activité humaine, a été une source d'espoir. Mais, en Éthiopie, nous ne sommes pas certains, en tant qu'Africains ou qu'Éthiopiens, que cet espoir que nous nourrissons soit encore justifié.

Du point de vue de l'Afrique, il est en effet difficile d'affirmer avec confiance que l'Organisation soit aussi nôtre. Cela s'applique aussi sans doute aux autres pays du monde en développement; mais le cas de l'Afrique est unique. Que ce soit dans le domaine de la coopération économique ou sur le plan de la paix et de la sécurité, notre continent continue d'être une des régions du monde qui est la moins favorisée pour ce qui est de bénéficier d'une coopération réelle et constructive. La première phrase de la Charte «Nous, peuples des Nations Unies» et les nobles aspirations qui sont énoncées dans ce document restent un rêve lointain pour l'Afrique.

Certains pourraient voir dans mon propos une affirmation exagérée et une tentative de se décharger de la responsabilité d'une situation difficile qui résulterait des seules actions de l'Afrique; ils pourraient donc considérer qu'il s'agit là d'un jugement bien sévère porté sur les accomplissements de l'ONU. Nous, Éthiopiens, sommes les premiers à reconnaître la valeur capitale des nombreuses formes de coopération que nous avons avec l'ONU et ses différents organismes, dont certains ont en effet été très efficaces. Il serait injuste envers l'Organisation et un grand nombre des membres dévoués de son personnel de ne pas le reconnaître.

À cet égard, une évaluation équilibrée des accomplissements de l'ONU ne saurait manquer de prendre note de l'excellent travail accompli par l'ONU dans les domaines économique, social et humanitaire. Sans parler du rôle indispensable que l'Organisation et ses différents organismes, notamment ses agences spécialisées, jouent pour ce qui est d'harmoniser les activités des pays dans divers secteurs de première importance.

Il est vrai également que l'Afrique et certains de ses pays, en particulier, semblent avoir une manière bien à eux de faire en sorte que les possibilités qui se présentent pour progresser dans la voie de la paix et du développement soient manquées. Il n'en reste pas moins que la situation de l'Afrique peut difficilement s'expliquer en invoquant les inactions ou les actions des Africains. Il suffit de mentionner la guerre froide et les rivalités entre les superpuissances engendrées par cette période, ainsi que les ravages qu'elles ont causés en Afrique, pour se rappeler que les souffrances de l'Afrique ne lui sont pas toujours imputables.

Quelles que soient les causes de la situation difficile dans laquelle se trouve l'Afrique, il n'en reste pas moins que la conscience de notre destinée commune et de notre interdépendance, et l'esprit des idéaux énoncés dans la Charte, auraient dû obliger la communauté internationale à

se montrer plus empressée à fournir une coopération plus efficace aux régions telles que l'Afrique, afin de les aider à surmonter les obstacles au développement auxquels leurs peuples sont confrontés.

L'absence de coopération internationale dans l'esprit de la Charte des Nations Unies ne se manifeste nulle part de façon aussi évidente que dans le contexte du fardeau de la dette, qui continue d'être le principal facteur entravant le développement et l'allègement de la pauvreté. Aucune mesure efficace n'a été prise à ce jour au niveau international pour atténuer les effets de ce fléau et aucun remède visible n'apparaît à l'horizon. Cela montre éloquemment à quel point la promesse de coopération internationale contenue dans la Charte est restée lettre morte. Si notre vision de l'Organisation des Nations Unies pour le siècle qui commence n'inclut pas un remède à ce danger, l'Organisation présentera alors encore moins d'intérêt qu'aujourd'hui pour la grande majorité de l'humanité.

Non seulement l'ONU s'apprête à entrer dans un nouveau siècle avec de piètres résultats en ce qui concerne l'instauration d'une véritable coopération internationale pour lutter contre la pauvreté, mais, ce qui est encore plus inquiétant, elle devra le faire alors que sa crédibilité est déjà très entamée concernant son système de sécurité collective qui, à l'heure actuelle, ne suscite guère de confiance en tant qu'instrument collectif de la communauté internationale pour assurer la paix et la sécurité dans le monde.

Que ce soit pendant la guerre froide ou depuis, dans ce domaine, l'ONU est le plus souvent restée garante des intérêts de sécurité particuliers des plus puissants, plutôt que des intérêts de sécurité collective des peuples du monde. C'est dans ce domaine qu'il y a d'innombrables exemples d'application de normes différentes selon les cas, même lorsqu'il s'agit de défendre certains principes sacro-saints du droit international.

L'Afrique ne saurait guère s'enorgueillir de la manière dont elle a mis à profit les moindres chances qu'elles a eues d'instaurer une paix et une sécurité durable sur le continent. Même après avoir admis que les conditions socioéconomiques difficiles de cette région ont été les causes principales du dilemme de l'Afrique dans ce domaine, il n'en reste pas moins que la mauvaise gouvernance, la gestion incorrecte des ressources, le manque de tolérance à l'égard de la diversité et les violations des droits de l'homme ont sans aucun doute alimenté certains des conflits qui ont secoué notre continent. Nous ne saurions donc nous absoudre pleinement de notre responsabilité à cet égard. En dernière

analyse, c'est à nous qu'il incombe de trouver notre propre solution à ces problèmes.

Mais, d'un autre côté, il n'en demeure pas moins que l'Afrique n'a guère bénéficié d'une coopération internationale efficace, en particulier de la part de l'ONU, pour résoudre ses difficultés en matière de paix et de sécurité. Les conflits qui ont eu lieu sur ce continent ont eu la malchance d'être négligés ou, sinon, d'être jugés et abordés sur la base de critères différents. Permettez-moi de vous donner quelques exemples.

Le génocide perpétré au Rwanda est une source de honte pour l'Afrique mais il nous a également rappelé à quel point on n'a pas appliqué à l'Afrique les mêmes normes qu'aux autres continents. Le fait que la Somalie et son peuple ont été laissés à eux-mêmes au mépris des conséquences que cet abandon allait avoir pour le peuple somalien, de même que pour la paix et la stabilité de ses voisins, montre encore une fois quelles sortes de conflits suscitent ou ne suscitent pas de vives préoccupations chez ceux qui sont en mesure de galvaniser les efforts de l'ONU en faveur d'une action afin qu'elle s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière de sécurité collective. Pourquoi ceux qui fixent l'ordre du jour du Conseil de sécurité devraient-ils se préoccuper de ce que le chaos en Somalie devenait un terrain fertile pour le terrorisme, dans la mesure où la menace était limitée à des États qui n'avaient guère l'occasion de faire entendre leur voix au Conseil de sécurité?

Le conflit en Somalie est certes complexe, mais il ne l'est pas plus que d'autres conflits dans d'autres parties du monde. La Somalie est en proie au désordre et ce depuis neuf ans, non pas parce que cette crise est insoluble mais parce que la Somalie est négligée. Ce pays n'a pas réussi à figurer au premier plan des préoccupations de l'ONU, non pas parce qu'il n'a pas de droit légitime à obtenir un rang prioritaire au regard du système de sécurité collective de l'ONU, mais parce que les intérêts des plus puissants ne sont pas touchés. Cela vaut également plus ou moins pour l'Angola et la Sierra Leone, et avant eux pour le Libéria.

Bref, l'ONU a fait défaut à l'Afrique et emporte maintenant avec elle ce bilan dans le nouveau siècle. En ce qui concerne la Somalie, je voudrais dire que l'Éthiopie, pays chargé par l'Organisation de l'unité africaine d'assurer le suivi de la crise en Somalie et d'aider à la résoudre, soutient pleinement les initiatives exposées à cette tribune la semaine passée par M. Ismaïl Omar Guelleh, Président de la République de Djibouti, en sa qualité de Président en

exercice de l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

L'expérience de mon propre pays depuis plus d'un an et demi illustre abondamment la manière dont l'ONU peut faire défaut à un pays africain dont on considère qu'il n'a d'autre choix que de se plier aux décisions injustes prises par les puissants. Ce que l'ONU a signifié en l'espèce à l'Éthiopie, c'est que l'Article 51 de la Charte, qui reconnaît aux nations souveraines le droit naturel de légitime défense, ne s'appliquait pas aux nations pauvres comme l'Éthiopie. Telle est l'expérience que nous avons faite dans nos tentatives pour assurer le règlement pacifique de la crise entre l'Éthiopie et l'Érythrée, déclenchée par une agression non provoquée de l'Érythrée contre nous.

Jusqu'en mai 1998, l'Éthiopie veillait à entretenir la paix à laquelle elle était finalement parvenue après des décennies de troubles. Le problème érythréen, qui était l'une des sources d'instabilité en Éthiopie, avait été résolu, l'Éthiopie elle-même ayant ouvert la voie à la reconnaissance de la nouvelle nation d'Érythrée. L'Éthiopie était ainsi devenue un rempart de la paix dans notre sous-région — fait reconnu par beaucoup. En démobilisant un demi-million d'hommes et en allouant à la défense le strict minimum budgétaire — moins de 2 % de son produit intérieur brut —, notre pays entendait montrer clairement par ses actions que les nations pauvres n'ont en réalité le temps de se battre que contre leur principal ennemi, la pauvreté — la pauvreté et l'arriération.

La nouvelle orientation du pays a bel et bien porté ses fruits, principalement sur le plan de la croissance économique : notre PIB a ainsi atteint un taux de croissance moyen supérieur à 7 % par an, après une difficile période de transition. C'est alors que la tragédie a frappé, avec l'agression de l'Érythrée. Cette agression non provoquée de l'Érythrée, en mai 1998, nous a appris une leçon : la paix n'est pas toujours réalisable par décision unilatérale des nations tant qu'il subsiste des États parias qui n'ont foi qu'en la force des armes et dont les dirigeants à leur pouvoir ou à leurs décisions ne connaissent aucune limite intérieure.

L'Érythrée est devenue une source de tragédie non seulement pour l'Éthiopie, mais également pour son propre peuple et pour les pays de la sous-région. Elle n'a pas plus tôt accédé officiellement à l'indépendance en 1993, qu'elle a pris l'initiative d'un engagement avec le Soudan, suivi d'une agression non provoquée contre le Yémen en novembre 1995. Sur cette lancée anarchique, l'Érythrée n'a pas hésité non plus, en 1996, à revendiquer par la force une

partie du territoire de Djibouti, dans une tentative téméraire heureusement désamorcée à temps grâce aux efforts de l'Éthiopie.

L'agression érythréenne de mai 1998 contre l'Éthiopie s'inscrit dans le droit fil de ces comportements, qui ont maintenant fait de ce pays une source majeure d'instabilité dans notre sous-région, et particulièrement en Somalie, nation où les institutions d'État font complètement défaut et où les activités de destruction de l'Érythrée ont fait encore plus de ravages. Ainsi, fidèle à son ignoble objectif — exploiter l'anarchie totale en Somalie pour promouvoir sa politique irresponsable de déstabilisation des pays de la corne de l'Afrique —, l'Érythrée collabore activement avec les seigneurs de la guerre en Somalie en les armant, en les entraînant et en finançant leur conflit fratricide, exacerbant ainsi la situation déjà explosive et troublée du pays, avec toutes les conséquences néfastes que cela entraîne pour la paix et la stabilité dans notre sous-région.

Dès le début de l'agression érythréenne contre l'Éthiopie, on s'est sans cesse demandé comment une des nations les plus jeunes et les plus pauvres de la Terre, dont la population venait à peine de sortir du traumatisme d'une lutte prolongée pour sa libération, pouvait avoir la capacité de s'engager dans l'une des campagnes de déstabilisation les plus destructrices que toute la sous-région de la corne de l'Afrique ou que l'Afrique toute entière, d'ailleurs, ait jamais vue. Au-delà de la question de la capacité de l'Érythrée, on s'est demandé quelle était la motivation profonde de tels agissements de la part d'un nouveau membre de la communauté des nations, agissements aux graves répercussions sur la paix et la sécurité dans notre région.

La réponse à ces questions n'est pas difficile à trouver. Pour jouer un rôle destructeur entre les nations, il n'est pas besoin de capacité ni de ressources spéciales. De petits États peuvent faire autant de ravages et rendre la vie aussi difficile à la communauté internationale que des États beaucoup plus grands. En fait, un groupe extrémiste en marge des relations internationales, et ne disposant pas de structure organisationnelle perfectionnée, peut sans grand effort réussir à déstabiliser toute une région, à plus forte raison une sous-région vulnérable comme la nôtre. En effet, il ne semble pas qu'être un État paria exige des capacités particulières. Les États parias ne sont pas nés parias; ils le deviennent par choix.

C'est ce que nous voyons aujourd'hui en Érythrée : le Gouvernement érythréen travaille désormais main dans la main non seulement avec des groupes de mécontents de

notre sous-région, mais aussi avec des terroristes internationaux, qu'elle entraîne, finance et appuie à tous points de vue pour réussir dans son oeuvre de déstabilisation des États de la sous-région. Nous ne pensons pas que la source du comportement érythréen soit à chercher à l'extérieur. Elle est interne, elle émane de la nature même de la structure politique intérieure du pays. Si le processus politique intérieur d'un pays ne comporte pas d'éléments capables d'imposer à ses dirigeants une certaine retenue, cela ne peut qu'avoir tôt ou tard une incidence néfaste sur la paix et la sécurité des États de la sous-région.

En Érythrée, ce phénomène se manifeste clairement aujourd'hui. L'absence totale d'institutions intérieures indispensables au fonctionnement d'un État normal, le fait que les dirigeants n'aient de comptes à rendre à personne, l'inexistence de quelque système de contrepoids que ce soit, l'absence, en fait, de tout ordre constitutionnel, voilà ce qui caractérise l'Érythrée d'aujourd'hui. Le pluralisme, la liberté d'association et d'expression, le droit d'exprimer son désaccord sont inconnus en Érythrée. On n'y a bien entendu jamais entendu parler d'élections démocratiques. En fait, l'Érythrée n'a aucun rapport avec la communauté internationale pour ce qui est du respect des libertés et droits fondamentaux et de la bonne gestion des affaires publiques, étant donné qu'elle est, à toutes fins pratiques, régie au gré des caprices d'un seul homme. Le bilan net de tous ces traits politiques internes et leur incidence sur la paix et la sécurité de notre sous-région sont que, plus que tout autre peuple, c'est en dernière analyse le peuple érythréen qui souffre le plus des difficultés provoquées par les politiques et les agissements déstabilisateurs de son gouvernement dans la corne de l'Afrique — et que leur poids écrase le plus.

Quiconque a suivi de près la tragédie imposée à l'Éthiopie par les dirigeants érythréens n'aura pu ignorer les efforts considérables déployés par l'Éthiopie pendant plus de neuf mois pour contrer l'agression érythréenne par des voies pacifiques - en pure perte. L'ONU, elle aussi, ce qui est encore plus regrettable, nous a fait défaut. En revanche, je tiens à exprimer l'admiration et la gratitude de mon gouvernement face à la position louable adoptée pendant toute la crise, par l'OUA et l'Afrique, pour la défense des principes sur lesquels repose cette Organisation.

Cependant, malgré les efforts de l'Organisation de l'unité africaine, l'Érythrée n'a pas écouté. L'ONU a prétendu — bien qu'elle le sût mieux que quiconque — qu'il n'y avait pas d'acte d'agression. Le Conseil de sécurité est même allé beaucoup plus loin, tout comme d'ailleurs certains au sein de la communauté internationale, dans un effort coordonné pour punir la victime de l'agression, sans

dire un seul mot sur l'agression ni sur les violations systématiques du droit international commises par un État connu pour son habitude de se comporter en hors-la-loi.

Les membres du Conseil de sécurité savaient pertinemment, dès le départ, que l'Érythrée avait commis un acte d'agression délibéré et injustifié contre l'Éthiopie. Pourtant, ils décidèrent de considérer cette violation flagrante d'un principe fondamental du droit international comme un simple différend frontalier. Cela constitue, c'est le moins qu'on puisse dire, une dérobade du Conseil de sécurité devant la responsabilité fondamentale qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales. Cette attitude constitue clairement un échec du Conseil de sécurité à faire respecter le principe le plus sacré du droit international, à savoir l'interdiction de l'utilisation de la force dans les relations internationales, sauf dans l'exercice du droit d'autodéfense. C'est la négation du concept même de sécurité collective en qui tous les États petits et grands avaient mis leur confiance, au moment où ils souscrivaient à la Charte de l'ONU.

Comme pour souligner son manquement à faire respecter la primauté du droit international, le Conseil de sécurité, dans sa toute première résolution sur le conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie, adoptée le 26 juin 1998, a demandé que les deux parties mettent fin immédiatement aux hostilités, ce qui équivalait en fait à récompenser un acte d'agression. Quelle peut être pour nous la meilleure preuve de l'échec du Conseil de sécurité à prendre une position résolue face à cet acte d'agression, si l'on sait que le Conseil devait exiger que l'agresseur fasse marche arrière avant d'appeler à un cessez-le-feu? Quel meilleur encouragement pouvait-on donner à des pays agresseurs comme l'Érythrée à poursuivre leur agression contre d'autres pays et à récolter les fruits de leurs actes injustifiés?

Encore plus décourageante et plus injustifiée a été la déclaration publiée par le Conseil de sécurité, le 23 juin 1999, nous rappelant la responsabilité première qui nous incombait de subvenir aux besoins alimentaires de nos populations, comme si les nations pauvres n'avaient pas le droit de défendre leur souveraineté. Ou fallait-il l'interpréter comme impliquant que la notion de souveraineté est sans importance pour les pays pauvres comme l'Éthiopie? Cela, l'histoire le rappellera, est ce que nous avait dit la Société des Nations en peu de mots, il y a plus de 60 ans. Mais ce n'est pas ce que nous attendons aujourd'hui de l'ONU.

Pour aggraver les choses, le 10 février 1999, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1227 (1999), prit la décision de demander instamment aux États Membres de mettre fin

immédiatement à leurs ventes d'armes et de munitions aussi bien à l'agresseur qu'à la victime, tout en continuant, au même moment à délibérer sur la façon dont le texte de la proposition de paix soumise par l'OUA et déjà acceptée par l'Éthiopie pourrait être modifié pour convenir à l'agresseur, cela au détriment de la victime.

Ce fut encore le sujet essentiel des consultations officielles du Conseil de sécurité, le 24 février 1999. On a en effet dit au pays agresseur d'attendre jusqu'à ce que le pays victime de l'agression cède à la pression.

Le refus d'une nation pauvre d'accepter une insulte, d'une nation qui de surcroît était victime d'une agression, entraîne manifestement certaines conséquences. La punition infligée n'avait presque pas de limites. On a vu notamment les institutions financières changer les règles du jeu à mi-parcours. Dans le cas de l'Éthiopie, ces institutions ont trouvé nécessaire d'abroger des programmes en cours, sur la base de considérations qui n'étaient pas d'ordre technique et qui n'avaient rien à voir avec les résultats des évaluations mêmes de leur performance. C'est l'expérience qu'a faite l'Éthiopie avec le Fonds monétaire international, institution qui a suspendu sa coopération avec notre pays pour des raisons politiques, même si elle savait pertinemment qu'elle n'avait absolument aucune raison de le faire, sur la base des critères pertinents.

Dès que le ton a été donné par le Conseil de sécurité, il a été facile aux autres pays d'oublier l'injustice commise et ils ont ajouté leur poids à une position qui bafouait les principes élémentaires de la justice. L'Union européenne, les autres institutions et les autres pays ont fait chorus, laissant clairement entendre à l'Éthiopie qu'une nation pauvre n'avait pas le droit de se défendre et que si elle ne prenait pas garde à cet avertissement, elle en subirait les conséquences. Et l'Union européenne a mis ses menaces à exécution. L'Éthiopie a commis une faute et une seule, celle d'avoir maintenu sa position selon laquelle on ne saurait ni ne devrait récompenser un acte d'agression, quel que soit le prétexte fourni, y compris les appels à un cessez-le-feu inconditionnel, lequel était demandé par l'État agresseur, cessez-le-feu qu'on pensait conforme à la volonté de ceux qui comptent. Les droits souverains de l'État victime ne comptent pas. Ce sont là les implications dans toute la région de la philosophie sans foi ni loi de l'Érythrée qui consiste à s'emparer d'abord de territoires de pays étrangers pour ensuite inviter ses victimes à négocier.

Je ne devrais pas, cependant, donner l'impression que tous les autres pays ont manqué d'égards envers mon pays, au moment où il avait besoin d'aide. En fait, il y a des pays

et des institutions qui accordent une grande importance au partenariat pour le développement, qui ont été à nos côtés, qui se sont rendus compte que geler l'aide publique au développement destinée aux États victimes d'agression équivaldrait à récompenser les auteurs d'agression. Non seulement ces pays n'ont pas interrompu leur aide, mais parfois ils l'ont augmentée. Je voudrais, au nom du peuple éthiopien tout entier, exprimer ma profonde gratitude à ces pays et ces institutions qui nous ont manifesté un esprit de solidarité que nous apprécierons toujours.

À la lumière de notre expérience, il nous est en effet difficile de maintenir intacte notre confiance en l'ONU et dans la coopération internationale. Il nous est aussi difficile d'avoir confiance dans l'efficacité du système de sécurité collective de l'Organisation.

L'ONU ne peut pas éviter de partager le blâme du carnage et de la destruction qui ont résulté des neuf mois d'intransigeance de l'Érythrée. Le conflit Éthiopie-Érythrée a conduit en fin de compte à des combats généralisés, non seulement à cause de l'intransigeance de l'agresseur qui refusait de donner une chance à la paix, mais aussi parce que l'ONU n'a pas élevé la voix pour défendre les principes du droit international.

Quant à l'agression érythréenne contre l'Éthiopie, le peuple éthiopien pense à juste titre que le manquement de l'ONU à défendre ses principes est effectivement comparable à l'injustice dont notre pays a été victime en 1936, de la part de la Société des Nations.

Mais cet épisode a eu des conséquences plus sérieuses en Éthiopie et au-delà de notre pays. Il soulève une question fondamentale en ce qui concerne l'aptitude de l'ONU à être la gardienne des principes du droit international — un rôle de gardien qui ne devrait pas avoir d'implications financières s'il se limite à la simple affirmation de ces principes. L'ONU a montré qu'elle n'est pas même en mesure de jouer ce rôle. Pourquoi doit-il en être ainsi? Cela appelle une réponse qui, si elle est donnée avec franchise, devrait nous inciter à prendre des mesures radicales afin que nous puissions avoir une Organisation où chacun aura sa place, à rang égal.

Quant à l'attachement de l'Éthiopie à la paix, il ne saurait être remis en question, comme cela a été constamment démontré depuis l'agression par l'Érythrée. La position de l'Éthiopie a toujours été constante. L'agression, nous l'avons dit, ne saurait être récompensée. La paix impose d'en annuler les effets. C'est ce que toute nation aurait

exigé si elle s'était trouvée dans la position de l'Éthiopie. L'Éthiopie n'a rien demandé de plus.

L'Érythrée se dit à présent prête à faire ce qu'elle aurait pu faire il y a un an et demi — ce que l'Organisation des Nations Unies n'a jamais osé lui demander de faire. Si ce fait en soi justifie la position de l'Éthiopie, l'expérience nous a toutefois enseigné une leçon : nous devons nous assurer que tout accord sur le retrait des troupes érythréennes du territoire éthiopien occupé par la force n'offre aucune échappatoire. Telle est la nature du dialogue que nous tenons actuellement avec l'OUA. Il n'y a absolument aucune raison qu'il soit difficile de répondre aux préoccupations légitimes de la victime de l'agression quant à l'authenticité des engagements pris par le pays agresseur.

En fait, les principes en jeu doivent être protégés dans l'intérêt non seulement de l'Éthiopie, mais aussi de notre sous-région et au-delà. Il faut faire en sorte que l'Érythrée cesse de violer et de mépriser les principes du droit international, car cette attitude a déjà empoisonné toute la région. À cet effet, on peut à tout le moins envoyer un message clair à ses dirigeants : cela suffit, l'agression ne doit pas payer. C'est d'autant plus nécessaire à l'égard de ceux qui, en l'absence d'un semblant même d'institutions de gouvernance dans le pays, sont au-dessus des lois et n'ont à peu près pas de comptes à rendre. C'est la raison pour laquelle nous avons insisté, et continuons d'insister, pour qu'on ne laisse pas l'Érythrée tirer quelque profit que ce soit de son mépris des lois. C'est pourquoi nous avons insisté, et continuons d'insister — non sans sacrifices de notre part — pour que les accords conclus ne laissent aucune échappatoire, afin que le principe qui veut que l'agression ne soit pas récompensée soit souligné clairement et sans équivoque. Nous gardons donc espoir — contre toute attente — que les préoccupations de l'Éthiopie recevront l'écho qu'il convient, nous permettant ainsi de clore le chapitre du cauchemar créé par l'agression érythréenne.

L'Organisation des Nations Unies se trouve à la croisée des chemins. Elle ne peut entrer tant bien que mal dans le nouveau siècle sans qu'il soit remédié à ses faiblesses. Des réformes sont nécessaires. Le Conseil de sécurité ne saurait rester tel qu'il est, non représentatif et indifférent aux intérêts de la majorité. Il n'est pas encore trop tard pour rétablir la confiance dans le système de sécurité collective envisagé par la Charte de l'Organisation, il y a plus d'un demi siècle. La crédibilité de l'Organisation doit être restaurée. Comment l'ONU peut-elle gagner la confiance de tous ses États Membres et de leurs peuples? Telle est l'une des questions à laquelle l'ONU devra s'attaquer à l'aube de ce XXIe siècle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée, S. E. M. Haile Weldensae.

M. Weldensae (Érythrée) (*parle en anglais*) : D'emblée, Monsieur le Président, permettez-moi de me joindre à ceux qui m'ont précédé pour vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Je suis sûr que votre expérience et votre compétence, ainsi que votre attachement à la liberté et à la justice, vous qualifient pour guider l'Organisation des Nations Unies dans sa quête de la paix en Afrique et ailleurs au cours de l'année à venir.

Je saisis aussi cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, M. Didier Operti, pour l'efficacité avec laquelle il a dirigé les travaux de la session précédente. J'exprime ma gratitude au Secrétaire général pour ses contributions dévouées et exemplaires à la cause de la paix.

Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue à la République de Kiribati, à la République de Nauru et au Royaume des Tonga, nouveaux Membres de notre Organisation.

Il est profondément préoccupant de voir que cette année, des conflits se sont poursuivis et que d'autres sources de conflit ont fait leur apparition. Il est particulièrement troublant de constater la tendance de plus en plus grande à avoir recours à la force ou la menace de la force. Cela est devenu un grave danger pour l'indépendance et l'unité des États, ainsi que pour la paix et la sécurité régionales et internationales. Cette année a connu certains des conflits internes et entre États les plus sanglants, en Afrique, en Asie et en Europe.

L'Afrique subsaharienne est la région qui a connu le plus de conflits dans le monde. La performance et la stabilité politique de l'Afrique subsaharienne se sont, en fait, détériorées en 1999. Environ un tiers des 52 membres de l'Organisation de l'unité africaine, tous situés dans l'Afrique subsaharienne, se sont retrouvés dans une situation économique plus mauvaise en 1999 que l'année précédente. Près de 20 pays ont été touchés par des conflits civils armés ou par une guerre extérieure. Il n'est pas surprenant que presque tous les pays qui ont connu une rechute économique sont ceux qui sont impliqués dans un conflit.

Parmi ces 20 pays, les plus gravement touchés se trouvent dans la corne de l'Afrique. Plus des deux tiers de leur population vivent dans la misère absolue. Ils n'ont pour la plupart que peu ou pas de vivres. Ils sont décimés par la

maladie. L'économie de la plupart de ces pays est en ruine. La région est politiquement instable et déchirée par des conflits. Il n'est dès lors pas surprenant que certains États donateurs et certaines institutions financières internationales aient, à juste titre, dénoncé la situation et fait savoir à quelques-uns de ces États qu'ils feraient mieux de nourrir leurs millions de nationaux affamés et de mieux gérer leur économie plutôt que de gaspiller des sommes astronomiques pour financer des aventures militaires douteuses.

Dans son rapport sur l'Afrique, le Secrétaire général Kofi Annan a clairement démontré que la stagnation économique et la pauvreté sont une fonction directe du conflit. Cependant, cela est évident aussi bien ailleurs qu'en Afrique. La situation qui règne au Timor oriental, en Afghanistan, au Kosovo ou en Bosnie-Herzégovine ne diffère pas de celle qui règne dans la corne de l'Afrique, en Sierra Leone, en République démocratique du Congo ou en Angola. Dans tous ces cas, les conflits ont causé de sérieux retards dans les plans de développement et ont nui aux conditions de vie de la population. Dans presque tous les cas, le conflit a été la cause intrinsèque de la famine et des violations graves des droits de l'homme et d'autres crises humanitaires. La communauté internationale ne peut pas se permettre une attitude complaisante face à de telles menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, si l'on veut croire que la paix est indivisible et que ce qui se passe dans une région aura des répercussions dans d'autres.

Diverses raisons, y compris une haine ethnique et religieuse, des revendications économiques et politiques et le chômage, ont été avancées comme les causes profondes du conflit. Même si celles-ci sont des facteurs valables, on ne doit jamais oublier que l'expansionnisme territorial, à l'intérieur et à l'extérieur des États, et la détermination de le réaliser par l'emploi ou la menace de la force militaire et par des contraintes politiques et économiques contre l'intégrité territoriale et l'indépendance de pays voisins, sont la cause majeure de conflits et de troubles dans la corne de l'Afrique. L'Érythrée, victime des ambitions territoriales et de la politique d'agression de l'Éthiopie, en est un exemple.

Cela fait maintenant 16 mois que le conflit a commencé entre l'Érythrée et l'Éthiopie, avec pour cause principale la politique éthiopienne à motivation ethnique d'agrandissement territorial et d'annexion systématique de vastes zones du territoire érythréen. Depuis le début du conflit, l'Érythrée a constamment poursuivi une politique de règlement pacifique du problème frontalier même en présence de provocations, de l'annexion insidieuse de son territoire et d'une agression flagrante. Pour ce faire, elle a essayé, avant le début du conflit, d'amener le Gouverne-

ment éthiopien à un dialogue pacifique pour régler à l'amiable tous les problèmes et désaccords liés à leur frontière commune. Même après le déclenchement du conflit, l'Érythrée a demandé à plusieurs reprises à la partie éthiopienne d'accepter des négociations bilatérales. Lorsque cette demande fut rejetée par l'Éthiopie, l'Érythrée a fait unilatéralement une proposition contenant des modalités pratiques pour un règlement pacifique du conflit. Ceci a été également rejeté par le régime éthiopien.

Après que l'Organisation de l'unité africaine fut saisie de la question, l'Érythrée a accepté, en dépit de grandes réserves, l'Accord-cadre soumis aux deux parties suite au Sommet de Ouagadougou de juin 1998, après avoir reçu les éclaircissements souhaités sur différentes questions critiques. L'Érythrée a également accepté sans équivoque, lors du sommet de l'OUA tenu à Alger en juillet 1999, les modalités d'application de l'Accord-cadre. Les modalités étaient en fait élaborées pour répondre aux nouvelles conditions préalables injustes et injustifiées de l'Éthiopie sur la base de sa propre interprétation unilatérale de l'Accord-cadre. L'Érythrée a déclaré qu'elle acceptait les modalités uniquement dans l'intérêt de la paix et du bien-être des peuples éthiopien et érythréen. Enfin, l'Érythrée a également accepté sans retard les modalités techniques de mise en oeuvre de l'Accord-cadre et les modalités soumises aux deux parties le 23 août 1999.

La mise en oeuvre des dispositions de l'Accord-cadre implique, entre autres, une cessation des hostilités, le redéploiement des troupes des deux parties hors des territoires disputés et le déploiement de forces de maintien de la paix dans ces régions. L'Érythrée souscrit pleinement à ce point. Elle nécessiterait une enquête sur le déroulement des faits pour déterminer les origines du conflit. L'Érythrée s'en félicite, car cela permettrait d'identifier l'agresseur. L'Accord-cadre envisage des enquêtes sur les abus en matière de droits de l'homme. L'Érythrée en attend les résultats avec intérêt. Cette mise en oeuvre déterminerait les frontières précises entre les deux pays. L'Érythrée s'en réjouit immensément. L'Érythrée est certaine que la communauté internationale s'en réjouit tout autant et qu'elle est disposée à connaître la vérité sur toutes ces questions et d'autres points connexes.

Par ailleurs, le Gouvernement éthiopien était déterminé à réaliser ses ambitions territoriales par tous les moyens, acceptables ou non. Pour cela, en 1997 et 1998, les membres des forces armées et des milices du Gouvernement éthiopien ont systématiquement eu recours à la force brutale pour expulser des Érythréens de territoires érythréens et intégrer des territoires du Sud et du Sud-Est de l'Érythrée

à l'Éthiopie. Ce gouvernement a rejeté toutes les propositions de l'Érythrée sur des pourparlers de paix directs et a continué les préparatifs fébriles d'une nouvelle agression, même s'il prétendait accepter l'Accord-cadre. Le 6 février 1999, il lançait une invasion le long de plusieurs secteurs de notre frontière commune, alors que les catalyseurs de paix des Nations Unies et des États-Unis étaient engagés dans une «diplomatie de la navette» pour mettre fin au conflit. Hélas, des dizaines de milliers d'Éthiopiens et de nombreux Érythréens périrent ou furent blessés durant cette agression.

Lorsque l'Érythrée a accepté l'Accord-cadre, l'Éthiopie a avancé de nouvelles conditions préalables basées uniquement sur sa propre interprétation de l'Accord, au lieu de s'associer à l'Érythrée dans l'application du plan de paix. Toutefois, l'Éthiopie n'a accepté qu'après des atermoiements les modalités qui étaient élaborées pour satisfaire à ses demandes injustes et injustifiées. Enfin, l'Éthiopie a publié le 4 septembre 1999 une déclaration équivalant à un rejet des arrangements techniques, qui ne sont qu'une procédure de mise en oeuvre de l'Accord-cadre et de ses modalités, prétendant qu'il contenait des éléments qui ne faisaient pas partie des deux documents précédents. Une semaine plus tard, à la veille de la nouvelle année éthiopienne, réitérant la précédente déclaration de guerre de l'Éthiopie, le Président éthiopien annonçait publiquement que son pays emploierait la force pour imposer sa volonté sur le territoire disputé. Cela constituait un rejet flagrant de l'effort de l'OUA, dont les documents avaient été appuyés par l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations et gouvernements concernés.

L'OUA a donné à l'Éthiopie des éclaircissements précis et dénués d'ambiguïté en réponse à ses demandes et préoccupations. Il faut également rappeler que l'OUA avait décidé, et les deux parties avaient accepté, que seuls l'OUA et son Président en exercice seraient habilités à interpréter les documents. L'OUA et l'ONU avaient également convenu d'être garants de l'application scrupuleuse de l'ensemble des dispositions des mesures de paix de l'OUA. La dernière menace de guerre de l'Éthiopie et son rejet de ses engagements envers le processus de paix de l'OUA — qui est inébranlable quant à la résolution pacifique du conflit — sont l'expression d'un profond mépris pour l'OUA, l'ONU et la communauté internationale. Le refus de l'Éthiopie d'accepter les modalités techniques jusqu'à ce que ses nouveaux préalables soient satisfaits prend le processus de paix en otage en dépit des demandes de la communauté internationale d'accepter et de mettre rapidement en oeuvre le plan de paix.

Aussi injustifiable et chimérique que cela puisse paraître, le Gouvernement éthiopien a déclaré qu'il n'accepterait pas les modalités techniques avant d'avoir reçu de l'OUA une ferme assurance de la souveraineté de l'Éthiopie sur les zones disputées. Naturellement, cela contredit directement l'Accord-cadre, dont les dispositions indiquent clairement que

«ce redéploiement ne saurait préjuger du statut final de la zone en question, qui sera déterminé à l'issue du processus de délimitation et de démarcation de la frontière et, si besoin est, par le recours à un mécanisme approprié d'arbitrage». (S/1998/1223, annexe, p. 21)

Il ne fait pas de doute que la proposition selon laquelle un État doit à priori obtenir une pleine souveraineté sur un territoire disputé avant que l'appartenance en soit déterminée ne saurait cadrer avec les normes du droit international et les relations internationales. L'Éthiopie a aussi affirmé que sa décision de recourir à la force pour contrôler des zones contestées était un acte de légitime défense. Si l'on accepte une telle notion, le concept de légitime défense relève de l'auto-assistance.

Il n'est pas difficile de dire quelle partie au conflit entre l'Érythrée et l'Éthiopie a entrepris de s'acquitter de bonne foi des obligations qu'elle a contractées au titre des propositions de paix de l'OUA et quelle partie est déterminée à saper, par une agression directe ou indirecte, les Chartes des Nations Unies et de l'OUA, compromettant ainsi la paix, la sécurité, la stabilité et le développement pacifique dans notre région. Il n'est pas difficile de dire quelle partie est déterminée à obtenir des changements territoriaux, en claire violation des Chartes de l'OUA et des Nations Unies, par l'agression, la coercition, l'infiltration et le subterfuge. Une analyse sommaire des médias — surtout des médias audiovisuels — montrera également quelle partie attise les flammes de la haine ethnique, s'engage activement dans la propagande et se prépare à une nouvelle guerre, commettant ainsi un crime contre la paix. En somme, il est très facile d'identifier la partie qui est attachée à la paix et celle qui est résolue à conduire une guerre et une agression.

Une fois de plus, les nuages de la guerre s'amoncellent de façon inquiétante au-dessus de notre région. Il est maintenant évident que le Gouvernement éthiopien est encore déterminé à appliquer une politique fondée sur l'agression violente. De par son hystérie belliqueuse, le Gouvernement éthiopien montre clairement qu'il est prêt à envahir notre pays une fois de plus. Nous ne voulons pas combattre. L'expérience amère d'une longue guerre d'indépendance

nous a appris à redouter la guerre. Nous ne recherchons pas l'expansion territoriale, et nous n'avons nullement l'intention d'agresser un autre État. Nous voulons vivre dans un climat de coopération pacifique avec tous nos voisins. Pourtant, si la guerre nous est imposée, nous devons combattre — et nous combattons — pour garantir la souveraineté de notre pays et préserver notre dignité en tant que peuple. À cet égard, l'Érythrée déclare solennellement dans cette Assemblée que la responsabilité de tout nouvel engagement militaire incombera au régime d'Addis-Abeba.

Nous avons fait preuve de prudence et de patience face à l'agression, à la provocation et aux crimes commis par le Gouvernement éthiopien contre nos ressortissants en Éthiopie et en Érythrée. Un État a le devoir de protéger ses ressortissants contre toute atteinte physique causée par le Gouvernement d'un autre État. Pourtant, l'Érythrée a jusqu'à présent préféré réagir avec sérénité aux violations flagrantes et violentes des droits fondamentaux des Érythréens et des Éthiopiens d'origine érythréenne dans l'espoir d'assurer un règlement pacifique du conflit.

Néanmoins, il existe des limites aux méfaits qu'un État respectable peut justement tolérer. Il serait inacceptable pour un Gouvernement quel qu'il soit, digne de la confiance de son peuple, de ne pas défendre l'État et la population qu'il représente contre l'agression. Ce serait une catastrophe inconcevable qu'un peuple qui a combattu pendant si longtemps, qui a subi des épreuves inimaginables et qui a gagné son indépendance contre toute attente perde ses droits en tant que peuple et en tant que nation face à un agresseur.

Il incombe à ceux qui sont épris de liberté et de justice et qui respectent l'égalité des peuples, qui sont attachés à la paix et qui tiennent aux normes et principes des Nations Unies, de faire en sorte que le droit et les principes moraux l'emportent sur l'anarchie et l'immoralité au niveau international.

L'agression dont l'Éthiopie nous menace doit être une source de profonde préoccupation pour la communauté internationale et en particulier pour l'OUA et l'ONU, qui ont toujours demandé aux deux parties de s'abstenir de l'emploi ou de la menace de la force et de régler le conflit par des moyens pacifiques.

À cette fin, la communauté internationale doit inciter les deux parties à reconnaître et à respecter le droit de l'autre à vivre en paix dans des frontières sûres et reconnues. C'est pourquoi l'Érythrée pense que l'Assemblée a le devoir d'appuyer la décision prise par l'OUA, qui a déjà été entérinée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, et

nous demandons à l'Assemblée de dénoncer les nouveaux préparatifs engagés par l'Éthiopie en vue d'une guerre contre l'Érythrée et de demander à l'Éthiopie qu'elle accepte et mette en oeuvre l'ensemble des propositions de paix de l'OUA. Certes, l'enseignement que l'on peut tirer des événements des 16 derniers mois est que rien ne peut être obtenu, et que l'on peut tout perdre, en poursuivant la guerre.

Le Gouvernement érythréen demande donc ce qui suit aux Nations Unies et à la communauté internationale : premièrement, condamner la détermination de l'Éthiopie de recourir à l'emploi ou à la menace de la force; deuxièmement, fixer un court délai pendant lequel l'Éthiopie doit répondre aux propositions de paix; troisièmement, prendre des mesures opportunes et appropriées pour une mise en oeuvre immédiate et inconditionnelle de l'intégralité du plan de paix de l'OUA; et, quatrièmement, déployer immédiatement une mission d'observation pour identifier l'agression au cas où le conflit reprendrait.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de l'Angola, S. E. M. João Bernardo de Miranda.

M. Miranda (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer en vous félicitant, au nom du Gouvernement de la République d'Angola, et en mon nom propre, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Votre élection à un poste aussi important signifie que votre expérience, votre habileté et vos capacités de diplomate, ainsi que le rôle international de la Namibie ont été reconnus. L'Angola et la Namibie ont non seulement une longue frontière commune, mais également des liens politiques, économiques, culturels et historiques étroits. Nous espérons sincèrement que vous connaîtrez un plein succès dans l'exercice de votre mandat.

Nos félicitations vont également au Président sortant, M. Didier Opertti, pour l'excellent travail réalisé durant son mandat.

Au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, nous voudrions également exprimer nos remerciements pour la sagesse et la transparence avec lesquelles il dirige l'Organisation.

C'est également un plaisir pour nous que de souhaiter la bienvenue aux nouveaux Membres de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la République de Kiribati, la Répu-

blique de Nauru et le Royaume des Tonga. Leur admission reflète le caractère universel des principes et des règles de la Charte des Nations Unies. L'Angola est convaincu que ces États seront en mesure d'assumer avec succès leurs responsabilités, contribuant ainsi au renforcement de l'Organisation, ainsi qu'à la stabilité et au développement de la région du Pacifique Sud et du monde entier.

Pendant un demi-siècle, l'Organisation a entrepris des activités visant à promouvoir les idéaux inscrits dans sa Charte. Avec la fin de la guerre froide, nous avons pensé que les guerres fratricides sur une grande échelle n'auraient plus cours; que le monde ne connaîtrait plus de tensions ni d'insécurité; que nous serions aujourd'hui en mesure de nous féliciter d'un rétrécissement du fossé séparant les pays riches des pays pauvres; qu'une grande partie de l'humanité ne connaîtrait plus de décès dus à la pauvreté et à la misère. Cependant, cela n'a pas été le cas. Le monde est otage de lui-même. Les nouveaux conflits armés se multiplient, dus à la haine et à l'intolérance raciale, ethnique et religieuse; au déni du droit des peuples à l'autodétermination; ou encore à l'ambition immense de certains politiciens qui veulent s'emparer du pouvoir par la force ou s'opposent au droit souverain des peuples de choisir leur propre destin.

La prolifération des conflits armés traduit, dans une certaine mesure, l'absence d'un système international de sécurité, placé sous l'égide des Nations Unies, qui pourrait apporter une réponse correcte et immédiate en cas de conflit potentiel. Malgré l'instabilité qui règne dans différentes régions du monde, la détermination de créer un système de sécurité s'est faiblement affirmée, cela en raison d'un manque de volonté politique de la part de certains membres de la communauté internationale. Cela signifie que le monde est encore loin d'avoir atteint les objectifs de paix et de développement auxquels nous aspirons depuis si longtemps. Ce qui est encore pire, c'est que certaines entités de droit international envisagent la nécessité d'instaurer la paix dans le monde sous l'angle de leurs intérêts matériels et stratégiques au niveau mondial, aux dépens des valeurs humaines universelles.

Nous nous sentons moralement coupables en voyant que nous sommes encore très loin de parvenir à une solution en ce qui concerne des situations de ce type, et que la communauté internationale réagit de manière différente face à des souffrances humaines pourtant semblables.

Ces faits peuvent nous amener à croire que nous avons à faire face à une politique à double vitesse, qui s'éloigne de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies. L'ONU et la communauté internationale dans son ensemble

ont le devoir politique, légal et moral de travailler un peu plus dur pour que les peuples victimes du fléau de la guerre puissent enfin jouir d'une paix durable. Le principal objectif de l'ONU peut être atteint dans le monde entier si on fait preuve de suffisamment de cohérence et de détermination dans l'application des principes et des décisions.

Le fait que l'impunité soit tolérée par la communauté internationale a encouragé les dirigeants des groupes rebelles qui prolifèrent à travers le monde à mener des campagnes terroristes destructrices, dont la principale victime est la société civile. Le traitement différent appliqué à des situations identiques caractérisées par des violations systématiques et massives des droits de l'homme et aux crimes de guerre commis dans certaines régions du monde empêche le système de justice internationale de traiter avec l'efficacité requise certains des criminels les plus barbares et les plus sanguinaires que l'Afrique ait connus au cours de ce siècle. Nous sommes convaincus que si le pouvoir politique et moral de l'ONU s'exerçait contre tous les auteurs de crimes graves, cela découragerait tous ceux qui souhaiteraient avoir recours à la subversion et au terrorisme. La communauté internationale pourrait ainsi prévenir l'éclatement de nouveaux conflits.

Nous sommes tout à fait conscients du fait que c'est aux États que revient la responsabilité première de créer les conditions permettant de prévenir les conflits. L'instauration de la démocratie, propice au respect des droits de l'homme et à l'établissement de relations de bon voisinage, pourrait être un facteur de prévention des conflits. En effet, un grand nombre des crises actuelles ne se seraient pas prolongées si tous les États impliqués s'étaient, en toute bonne foi, acquittés de leurs obligations internationales telles qu'énoncées dans la Charte des Nations Unies et prescrites par les organisations régionales. Je pense, en particulier, au principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États. C'est pourquoi les mécanismes visant à inciter les États à respecter leurs obligations internationales devraient être encore renforcés.

Le Gouvernement de la République d'Angola rend hommage au Secrétaire général pour les efforts qu'il a entrepris en vue de renforcer les mécanismes de diplomatie préventive. Toutefois, l'augmentation du nombre de guerres, en particulier depuis 1998, nous amène à conclure que les efforts de prévention sont encore loin d'avoir atteint les objectifs recherchés. Nous devons donc oeuvrer en vue de mettre en place la capacité institutionnelle nécessaire à la prévention des conflits, notamment des systèmes d'alerte avancée.

Concernant le règlement des conflits, l'expérience de l'Angola nous impose d'insister sur la nécessité urgente de redéfinir les méthodes et stratégies actuelles, en particulier dans le domaine des opérations de maintien de la paix. Parmi les autres facteurs responsables du succès limité de certaines opérations de maintien de la paix conduites sous l'égide des Nations Unies, on retiendra : la fragilité évidente des systèmes de vérification des accords de paix; la tendance à traiter de la même manière ceux qui violent et ceux qui respectent ces accords; l'importance très insuffisante accordée aux premiers signes indiquant une absence de volonté politique et une certaine mauvaise foi de la part d'une des parties; et le retard qui s'ensuit dans l'application des mesures coercitives.

En tant qu'État membre de la communauté internationale, l'Angola doit pouvoir compter sur l'Organisation des Nations Unies et y faire appel compte tenu du rôle important qu'elle joue en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous continuons de croire que l'ONU a un rôle essentiel à jouer dans le maintien de la paix à travers le monde. Nous souhaitons tout simplement dire que, compte tenu de la situation internationale actuelle, ce rôle devrait être joué de façon plus réaliste et plus efficace afin de répondre aux attentes des peuples qui aspirent à la paix et de renforcer la crédibilité de l'Organisation.

J'aimerais maintenant évoquer la situation en Angola. Cinq années se sont écoulées depuis la signature du Protocole de Lusaka entre le Gouvernement et l'UNITA. Cependant, les tâches principales que comportait la recherche d'une paix durable n'ont toujours pas été menées à bien. Plus précisément, l'UNITA n'a pas été totalement désarmée et l'autorité de l'État n'a pas été restaurée dans les secteurs illégalement occupés. Au contraire, le refus persistant des rebelles de s'acquitter pleinement de leurs obligations et leur détermination de s'emparer du pouvoir par la force ont plongé le pays dans un nouveau cycle de violences.

Après avoir rejeté la volonté populaire exprimée lors des élections générales de 1992 et refusé de se conformer aux dispositions des trois Accords de paix conclus avec le Gouvernement — en 1989 à Gbadolite, dans l'ex-Zaïre; en 1991 au Portugal; et en 1994 à Lusaka — M. Savimbi poursuit sa campagne de déstabilisation, empêchant le fonctionnement sans heurt des institutions démocratiques; détruisant villes grandes et petites, villages, infrastructures et biens publics et privés; assassinant sans pitié des civils. Il a, par ces actes, condamné tous les Angolais à la pauvreté, à la maladie et à la famine.

Du fait de ses agissements, outre les milliers de civils tués, près de 3 millions de personnes ont dû fuir leurs foyers pour chercher refuge dans les zones contrôlées par le Gouvernement. Ces communautés ont besoin de recevoir une aide humanitaire de la part de la communauté internationale. Dans le cadre de l'application du Protocole de Lusaka, le Gouvernement a, en toute bonne foi, entrepris toutes les tâches qui lui incombent au titre des Accords de paix, tout en sachant que Savimbi et ses forces militaires avaient repris les hostilités. Le Gouvernement continue d'assurer le fonctionnement des institutions démocratiques nées des élections générales et de veiller à ce que les membres de l'UNITA soient représentés au Gouvernement et au Parlement.

Au sein des forces armées nationales, quelques corps de troupe, de hauts cadres et des soldats nommés par l'UNITA restent attachés aux idéaux de la démocratie et de la concorde nationale. Seul, M. Savimbi et un nombre relativement réduit des membres de son personnel qualifié qui lui sont restés fidèles continuent de vouloir faire la guerre dans le but de prendre le pouvoir. Toute la propagande orchestrée par Savimbi ces dernières années ne vise qu'à gagner du temps dans l'espoir que l'évolution des événements sur la scène internationale lui deviendra favorable. Ses messages mensongers sur de prétendues négociations, qui lui donnent le temps de préparer le terrain en vue de nouvelles opérations militaires, s'inscrivent dans le cadre de cette stratégie.

En fait, ce qui reste à faire dans le processus de paix angolais, c'est d'appliquer ce qui avait fait l'objet de négociations approfondies à Lusaka pendant plus d'une année entière, et notamment de procéder au désarmement de toutes les forces militaires de M. Jonas Savimbi et de rétablir l'administration de l'État sur l'ensemble du territoire national. Le Gouvernement angolais attend depuis longtemps que M. Savimbi choisisse la voie de la paix. L'Angola se trouve actuellement confronté à d'autres problèmes politiques et économiques qui ne sauraient être indéfiniment renvoyés à plus tard à cause des actions d'une seule personne avide de pouvoir, qui voit dans la guerre l'unique moyen de réaliser ses plans personnels. De plus, en rejetant la position de Savimbi, un grand nombre de militants et de responsables de l'UNITA l'ont mis à l'écart du parti. Ces femmes et ces hommes de bonne foi oeuvrent en faveur de la consolidation du processus démocratique en Angola.

Compte tenu du refus de Savimbi de coopérer, le Conseil de sécurité a décidé d'imposer des sanctions globales obligatoires contre l'UNITA et notamment d'interdire aux responsables de l'UNITA directement impliqués dans

le projet de guerre en Angola de voyager à l'étranger. Dans la même ligne, à la suite des crimes commis par Savimbi contre la population civile, l'Organisation de l'unité africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont déclaré que Savimbi était un criminel de guerre et donc une partie peu fiable dans le processus de paix en Angola. Le Mouvement des pays non alignés, à sa réunion ministérielle du 23 septembre 1999 qui s'est tenue ici à New York, a exprimé son ferme appui à la résolution adoptée lors du récent Sommet de l'OUA, qui considère que Savimbi est un criminel de guerre et exige qu'il soit traité comme tel par l'ensemble de la communauté internationale. Nous espérons qu'il n'y aura plus de doute sur le caractère criminel de M. Savimbi ni sur la nécessité de faire en sorte qu'il soit tenu pour responsable de ses crimes et de ses actes au niveau international.

Le Gouvernement angolais réaffirme son engagement constant de préparer la voie à une paix durable en ayant recours à tous les moyens à sa disposition et il s'engage à mettre en oeuvre le processus de réconciliation nationale et de démocratisation de la société. Le fait que le Gouvernement, en dépit du climat de guerre qui règne dans le pays, n'a à aucun moment privé les nationaux ou les forces politiques légales du pays de leurs droits et libertés individuels, est une démonstration très claire de cet engagement.

Dans le cadre des réformes politiques lancées en 1991, tous les partis politiques participent actuellement à la préparation d'une nouvelle constitution. Le nouveau texte constitutionnel renforcera le régime de droit et consolidera le type de société que nous souhaitons édifier en Angola, à savoir : un État de droit et de justice sociale économiquement prospère et démocratique. Dans le domaine économique, les réformes se poursuivront en vue de créer de nouvelles conditions rendant possible une économie de marché efficace et suscitant un climat plus favorable pour attirer les investissements étrangers.

En vue de relever ces défis, nous faisons appel à l'appui et à la solidarité de la communauté internationale, notamment pour ce qui est d'appliquer les sanctions imposées par le Conseil de sécurité contre l'UNITA, afin que l'Angola puisse parvenir plus rapidement à la paix et être en mesure de consolider et d'accélérer le processus de réforme économique.

Nous espérons sincèrement que les nouvelles initiatives du Conseil de sécurité proposées par l'Ambassadeur Robert Fowler, Président du Comité des sanctions, et l'appui déjà exprimé par certains gouvernements et plusieurs institutions internationales contribueront dans une grande mesure à

renforcer les sanctions et permettront de démanteler le réseau de trafic illégal de diamants qui alimente la guerre menée par Savimbi. Nous espérons en outre qu'elles nous aideront à traduire devant un tribunal les responsables de ces actes.

Parallèlement aux efforts qu'il déploie pour instaurer la paix, le Gouvernement angolais s'est également engagé à mettre en oeuvre des programmes économiques ayant des incidences sociales et à relancer les bases permettant la réinstallation des communautés en vue d'encourager le redressement économique. À cet égard, nous lançons un appel à tous les États Membres de l'ONU pour qu'ils appuient le projet de résolution que l'Angola entend présenter à l'Assemblée générale concernant le relèvement économique du pays. Outre le soutien que nous leur demandons d'apporter au projet de résolution, nous demandons à tous nos partenaires de participer à la reconstruction économique de l'Angola.

La neutralisation des mines terrestres antipersonnel est une autre tâche qui exige l'engagement et l'appui continus de la communauté internationale. Le Gouvernement angolais restera engagé aux niveaux national, régional et international pour venir à bout de ce fléau. Le fait que nous avons été l'un des premiers États parties à la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction témoigne clairement de notre détermination à cet égard.

La sécurité, la stabilité et l'intégrité territoriale de l'Angola et des États voisins dépendent de la stabilité dans l'ensemble de la région. Nous sommes actuellement confrontés à une escalade dangereuse de la déstabilisation qui, si elle n'est pas maîtrisée, peut gravement entraver le développement dans cette partie du continent. L'Angola continuera d'apporter son appui, dans le cadre de la Communauté de développement de l'Afrique australe, à l'instauration de la paix en République démocratique du Congo. L'Accord de cessez-le-feu signé à Lusaka et sa pleine application prépareront la voie au retour des réfugiés et à l'amorce d'un dialogue entre les forces politiques congolaises, auxquelles il incombe de décider de la destinée de leur pays. L'ONU et l'OUA sont également appelées à jouer un rôle décisif pour établir une paix durable. Il serait raisonnable que les pays envahisseurs fassent un geste en se retirant du Congo et en cessant d'occuper de nouveaux territoires.

Dans la corne de l'Afrique, l'Angola se félicite que les Gouvernements éthiopien et érythréen aient accepté

l'Accord-cadre préparé par l'OUA en vue de régler le différend entre les deux pays. Nous les appelons à faire preuve de souplesse pour qu'un accord de paix tenant compte des intérêts de leurs peuples puisse être signé.

En ce qui concerne la Somalie, nous demandons à la communauté internationale d'appuyer les efforts faits par l'OUA pour réconcilier les factions militaires et politiques et établir un gouvernement élu afin que ce pays puisse reprendre sa place au sein de la communauté des nations.

Au Sahara occidental, l'application de l'Accord de cessez-le-feu a permis la poursuite des efforts conjoints de l'ONU et de l'OUA, qui doivent aboutir à la tenue d'un référendum. L'Angola espère que ce processus se déroulera de façon régulière et transparente et que les deux parties accepteront le verdict du peuple sahraoui.

En ce qui concerne le Timor oriental dont le peuple partage une langue commune avec l'Angola et un passé historique de lutte contre la colonisation portugaise, nous avons déploré les actes de violence qui ont suivi l'annonce des résultats de la consultation populaire. Le choix du peuple timorais en faveur de l'autodétermination et de l'indépendance devrait être respecté. Il incombe à présent à l'ONU de créer un climat positif. À cet égard, nous appuyons fermement l'envoi d'une force internationale de paix de l'ONU.

Quant au Moyen-Orient, l'Angola se félicite de la signature des accords de Sharm el-Sheikh entre Israël et l'Autorité palestinienne qui ont permis de relancer le processus de paix. Nous estimons que ces nouveaux accords répondent aux aspirations des deux peuples à vivre dans la paix et la sécurité.

Le Gouvernement et le peuple de la République d'Angola sont préoccupés par la situation difficile que connaît le peuple cubain sur les plans politique, économique et social, qui s'est aggravée à cause de la poursuite de l'embargo économique imposé à ce pays. Nous espérons que cette question pourra être résolue par un dialogue bilatéral constructif.

Les récents événements internationaux et les défis du prochain millénaire exigent que l'ONU et ses principaux organes, en particulier ceux chargés de la paix et de la sécurité, du développement économique et de l'administration de la justice internationale, s'adaptent à la nouvelle conjoncture.

La réforme du Conseil de sécurité et l'augmentation du nombre de ses membres contribueront de manière décisive à rendre plus transparent le processus de prise de décisions. À cet égard, une représentation équitable de toutes les régions du monde est essentielle. L'Angola réaffirme également la position des pays non alignés concernant la réforme du Conseil de sécurité, ainsi que la position africaine commune adoptée par l'OUA.

Malgré les progrès réalisés dans certains pays et la disparition des signes d'une nouvelle dépression mondiale, la situation économique internationale continue de se caractériser par de graves déséquilibres. Au nombre des causes de la situation difficile que connaissent certains pays en développement figurent le caractère inéquitable du système régissant les relations économiques, monétaires et financières internationales; l'adoption de mesures protectionnistes; le caractère unilatéral des échanges internationaux; et l'aggravation de la dette extérieure, qui est devenue un lourd fardeau pour les pays en développement.

Il est nécessaire de prendre des mesures concrètes, qui pourront aboutir à des changements structurels dans les relations économiques internationales et contribuer à l'équilibre de l'économie mondiale, mais il doit exister à cette fin une volonté réelle et transparente de dialogue entre le Nord et le Sud.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre de l'intérieur des Îles Marshall, S. E. M. Hiroshi Yamamura.

M. Yamamura (Îles Marshall) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Je vous transmets les chaleureuses salutations de S. E. le Président Imata Kabua de la République des Îles Marshall, qui m'a demandé de porter à l'attention de l'Assemblée générale les différentes préoccupations que nous souhaitons voir aborder cette année.

L'Assemblée sait que les Îles Marshall ont été choisies pour des essais nucléaires effectués pour le bien de l'humanité. Cette expérience, toutefois, n'a pas été aussi heureuse pour beaucoup de nos concitoyens. Les essais ont forcé de nombreuses personnes à quitter leur foyer et beaucoup ont été touchés par les retombées nucléaires. Les Îles Marshall continuent d'être hantées par les répercussions des essais nucléaires et les destructions par lesquelles ils se sont soldés. Ma propre île, Utirik, a été gravement touchée, et à l'heure où je vous parle, on n'a pas encore dressé, à notre

avis, de bilan définitif sur cette époque terrible de notre histoire. Nous avons parlé des effets médicaux, du coût élevé que représente le traitement des victimes et du coût du relèvement des zones touchées. Une étude récente montre que l'incidence du cancer de la thyroïde dans la partie de la population contemporaine des essais est très élevée. Nous subissons encore les effets de ces maladies plusieurs dizaines d'années après la fin des essais. Les problèmes médicaux et sociaux ainsi causés ne semblent pas susceptibles de disparaître.

Cela dit, on note tout de même quelques faits nouveaux positifs après les entretiens que nous avons eus avec notre ancienne Autorité administrante. Des discussions récentes ont mis en lumière la nécessité de faire avancer la situation par l'adoption de mesures positives, idée que nous soutenons totalement. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont toutefois très épineux et les compétences internationales dont nous avons besoin ne sont tout simplement pas mises à notre disposition. C'est pourquoi nous lançons de nouveau l'appel que nous avons lancé en 1995 à la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) pour que l'on mette à notre disposition ces compétences pour les mesures médicales à prendre et pour l'aide scientifique et technique. Nous mettons tout en oeuvre pour que la Conférence d'examen de 2000 des Parties au TNP tienne pleinement compte de cette préoccupation. Si l'on ne traite pas ces questions, non-prolifération et désarmement nucléaire en général resteront, à notre avis, et nous pesons nos mots, des réalisations vides de sens.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, de l'efficacité avec laquelle vous avez conduit les travaux de la vingt-deuxième session extraordinaire. Cette session sera un grand moment de nos réalisations de l'année et j'espère qu'elle inaugurerait une nouvelle ère de coopération internationale avec les petits États insulaires en développement.

Il est inutile de revenir ici sur les préoccupations exprimées lors de la session extraordinaire. Nous devons toutefois examiner maintenant comment intégrer ces préoccupations aux autres travaux de l'ONU en matière de développement durable. Il serait contraire au but recherché de ne pas tenir compte des résultats de la session de la semaine passée dans nos autres délibérations. Tout l'ordre du jour de la Deuxième Commission illustre les préoccupations existantes face à ces questions. Nous nous efforcerons de faire en sorte que la session extraordinaire soit dûment prise en compte en temps utile. Au niveau national, nous apporterons notre contribution par le canal de la Commission nationale du développement durable. Au niveau régio-

nal, nous coopérerons avec les autres organisations des pays insulaires du Pacifique.

Ma délégation a toujours clairement perçu les liens d'interdépendance existant entre les différentes conventions et les efforts de développement durable. Nous sommes profondément préoccupés par les changements climatiques et par leurs conséquences potentiellement dévastatrices sur nos moyens de subsistance, notre culture, nos ressources naturelles, notre économie et notre existence même. Les changements climatiques sont déjà là. S'il faut souligner que le mauvais temps n'est pas synonyme de changement climatique, les phénomènes extrêmes qui ont été observés ces dernières années constituent un avant-goût de ce à quoi nous pouvons nous attendre du fait des changements climatiques. Les changements climatiques sont la maladie dont nous voyons maintenant les symptômes.

Dans le Pacifique, nous connaissons un certain nombre de graves phénomènes climatiques et de modifications de notre climat habituel. Kiribati et les Îles Cook du nord sont devenues plus humides, tandis que les Fidji et les Tonga sont devenues plus sèches. Au Samoa, la différence entre les températures diurnes et nocturnes a diminué. Les Îles Cook du sud et les Tonga se sont quant à elles réchauffées. La sécheresse qui a frappé les Îles Marshall l'an dernier était si grave que les ménages ne pouvaient obtenir pas même l'eau douce deux heures par semaine.

Pour les petits États insulaires en développement, il ne s'agit pas uniquement d'attendre les conclusions des études. Nous devons agir dès maintenant. Ce qui est en train d'arriver aux petites îles se répercutera tôt ou tard sur le reste du monde. Nous comptons également sur les pays industrialisés pour qu'ils prennent des mesures de précaution. Faire moins reviendrait à inciter au génocide des populations insulaires du monde entier.

Les pays industrialisés doivent réduire d'urgence leurs émissions et les autres pays doivent rapidement imiter leur exemple. Nous prenons pour notre part des dispositions pour limiter nos propres émissions, qui sont déjà très réduites. Une partie de nos efforts ira au développement du secteur des énergies renouvelables. À cet égard, je suis heureux d'informer l'Assemblée que le Gouvernement a approuvé une politique en matière d'énergie solaire. La première étape en sera un projet d'installation de panneaux solaires sur tous les centres de soins des îles extérieures et dans un des lycées. Avec l'appui du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et du Gouvernement italien, nous espérons pouvoir commencer sous peu la mise en oeuvre de

ce projet, ainsi que de la politique d'ensemble. Cette politique nous permettra de créer des moyens de subsistance viables à long terme au sein des collectivités des îles extérieures.

Les Îles Marshall ont eu l'honneur d'accueillir l'atelier de l'Alliance des petits États insulaires sur les changements climatiques cette année; nous en recommandons les résultats à tous les gouvernements. Nous tenons à exprimer notre gratitude à l'Italie, à la Norvège, aux États-Unis, au Canada et à la Suisse pour l'appui qu'ils ont apporté à l'atelier, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les services d'expert qu'ils ont fournis.

En tant que gardiennes de près de 2 millions de kilomètres carrés d'océan, les Îles Marshall poursuivent leurs efforts pour trouver des solutions équitables à la gouvernance des océans. Nous sommes conscients du fait que les activités qui se tiennent dans les eaux environnantes auront des répercussions sur le développement durable des ressources marines de notre zone économique exclusive.

Les méthodes de pêche non viables à long terme comme l'utilisation des filets dérivants et des filets à petites mailles doivent être définitivement proscrites. Les Îles Marshall travaillent de concert avec les pays insulaires du Pacifique pour arriver à la signature d'un traité régional qui aurait pour objet la mise en oeuvre de la conservation des pêcheries et leur gestion durable. Parmi les nombreux aspects importants, il faut citer notamment la collecte des données, les systèmes de surveillance des navires et un soutien accru à nos patrouilleurs. Nous devons aussi envisager de limiter le nombre de bateaux autorisés à pêcher dans nos eaux territoriales; ceci nous aiderait aussi à développer davantage nos propres flottes.

Mon gouvernement applaudit aux efforts du Forum du Pacifique, particulièrement à ceux du Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée qui, en coopération avec le Groupe de Rio, a porté cette affaire au devant de la scène. Nous continuerons de chercher des solutions raisonnables aux problèmes récalcitrants que nous connaissons dans nos océans.

Le Ministre de l'intérieur des Îles Marshall est responsable du développement social et de l'amélioration des conditions de vie de nos populations dans les communautés insulaires périphériques, et il est se consacre principalement à cette tâche. Le projet de centrale éolienne que j'ai mentionné offre un exemple typique de cette tâche. Nous sommes constamment occupés à trouver des solutions qui nous permettent de faire face à ces problèmes. Le sommet écono-

mique et social national a été l'un des événements au cours desquels nous avons pu en discuter. Grâce aux résultats auxquels nous sommes parvenus à l'issue du sommet, nous nous évertuons à établir les partenariats dont ces communautés ont besoin pour leur développement économique et social. Beaucoup d'idées nouvelles et intéressantes ont été exposées, particulièrement pour le développement de l'agriculture, de l'industrie de la pêche et du tourisme durable. Ce qui fait défaut, c'est l'appui concerté des pays donateurs, mais nous avons l'espoir qu'avec des propositions pragmatiques et détaillées, cette situation va changer.

Cette année même, au cours de la réunion du Comité préparatoire au suivi du Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague, j'ai souligné certains problèmes auxquels nous faisons face et les possibles solutions que nous proposons. Les idées que j'ai exposées restent toujours valides. Ma délégation continuera de souligner la nécessité d'appuyer ces efforts à la présente session et durant la session extraordinaire sur le développement social, prévue l'année prochaine.

Les droits de la femme sont un élément fondamental de la Constitution des Îles Marshall. En tant que société matrilineaire, nous sommes attachés en raison de notre culture à la promotion des droits pour tous, et particulièrement des droits de la femme. Nous avons créé au Ministère de l'intérieur un département pour aider à l'application de notre politique féminine et à mettre en évidence tout ce que les femmes ont réalisé dans notre société. J'informe l'Assemblée qu'un comité national des femmes a été récemment créé pour renforcer la participation des femmes dans le processus de décision politique. Ma délégation participera activement aux travaux préparatoires de la session extraordinaire sur la mise en oeuvre des décisions prises à la Conférence de Beijing, session prévue l'année prochaine.

Les Îles Marshall accordent non moins d'importance aux droits de l'homme, d'une façon générale. Nous avons essayé de promouvoir de façon pratique les idéaux que nous chérissons tous. La Constitution des Îles Marshall voit dans le respect des droits de l'homme l'obligation fondamentale du Gouvernement. Elle énonce les critères fondamentaux pour la tenue d'élections libres, garantit la liberté d'expression et d'opinion et le droit de jouir du développement économique et social. Nous tenons ces principes en haute estime et, en fait, nous nous apprêtons à organiser des élections générales — un scrutin législatif et un scrutin local. Ces élections sont libres et équitables et elles sont ouvertes au contrôle le plus rigoureux, pour garantir que le choix du peuple n'est soumis à aucune ingérence.

Dans le cadre de nos efforts visant à consolider notre démocratie et nos libres institutions, nous sommes en train d'examiner de près les perspectives que nous offrent les instruments de l'ONU relatifs aux droits de l'homme. J'espère pouvoir annoncer bientôt notre décision de devenir partie aux plus importants de ces instruments quoique je puisse affirmer que notre Constitution nous donne déjà pleine jouissance de ces droits. À cet égard, nous avons été très encouragés d'entendre ce que le Secrétaire général avait à dire sur la question. Nous pensons qu'il a mis ici le doigt sur le véritable problème : il estime qu'on doit accorder une plus grande importance aux peuples, que c'est l'adhésion aux idéaux visant à la promotion des droits de l'homme qu'on doit préserver. Nous appuierons tous les efforts faits pour veiller à ce qu'on accorde une attention toute particulière aux nouvelles initiatives.

En tant que petite démocratie, mais résolue à préserver ses institutions, les Îles Marshall ont été en faveur de l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de la question tendant à examiner la situation exceptionnelle, sur le plan international, de la République de Chine à Taiwan et à assurer que le droit fondamental de ses 22 millions d'habitants de participer aux travaux et activités de l'ONU soit pleinement respecté. Nous espérons élaborer, dans un avenir proche, une résolution sur ce point. Il reste nécessaire de mettre sur pied un comité ad hoc pour examiner cette question plus en profondeur.

L'ONU a fait beaucoup de chemin sur la voie de la réforme qui — nous le savons tous — est un processus continu; elle n'est jamais une démarche unique. Ma délégation félicite le Secrétaire général de ses efforts remarquables : il mérite notre plein appui et tous nos remerciements. Mais les réformes ont été jusqu'à présent mises en péril, à cause notamment du non-paiement par certains États de leur contribution. C'est une situation intolérable et qui ne doit pas se poursuivre : les États Membres ne doivent pas fléchir dans leur appui à l'Organisation. Nous devons tous verser intégralement notre contribution, dans les délais requis et sans conditions.

Toujours concernant le processus de réforme, nous avons aussi noté certaines anomalies dans les groupements régionaux, ici à l'ONU. Nous pensons qu'il est grand temps de réexaminer cette question, comme l'ont tous signalé éloquemment les représentants de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des Fidji et du Samoa.

Il est aussi nécessaire de mettre la touche finale à la réforme du Conseil de sécurité. À cet égard, je voudrais

remercier la délégation de l'Italie de sa contribution raisonnable et logique au débat que nous avons engagé sur cette question.

Nous devons également nous assurer que les institutions des Nations Unies sont sensibles aux besoins spécifiques des pays en développement. Les Îles Marshall ont bénéficié, dans une certaine mesure, des divers projets du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Nous avons le sentiment que l'on pourrait faire davantage et nous attendons avec intérêt de voir s'intensifier notre coopération avec les institutions des Nations Unies, telles que le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), parmi d'autres.

Enfin, Monsieur le Président, vous pouvez compter sur le plein appui et l'entière coopération de la délégation des Îles Marshall pour mener nos délibérations à bon terme.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat général pour cette séance.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention, et à cinq minutes pour la seconde intervention, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Wehbe (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, ce n'est pas la première fois que l'Assemblée entend des déclarations du représentant israélien qui vont à l'encontre de la paix, — déclarations qui se fondent sur la déformation des faits et qui cherchent à induire la communauté internationale en erreur. La déclaration du représentant israélien hier n'est que le reflet de la politique de l'ancien Gouvernement israélien, une politique qui, espérons-le, ne sera pas poursuivie par le nouveau Gouvernement.

Deuxièmement, le fait que dans sa déclaration hier, le représentant israélien renie le message transmis par l'ancien Premier Ministre Rabin à la Syrie en juillet 1994, par l'intermédiaire des États-Unis, parrain du processus de paix, montre soit que le représentant ignore l'existence même de ce message, soit qu'il a délibérément choisi de l'ignorer en

raison de sa répugnance à conclure la paix. Cette paix repose sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, sur le principe «terre contre paix» et sur la formule du retrait complet en échange d'une paix globale.

Troisièmement, ce qui nous importe à présent dans cet exercice de notre droit de réforme n'est pas simplement que la déclaration du représentant israélien est dépourvue de fondement mais, nous voulons avant tout, comme je l'ai dit hier, informer la communauté internationale, qui appuie la réalisation d'une paix juste et globale au Moyen-Orient, de ce qui s'est réellement passé sur la voie syrienne au cours des pourparlers de paix qui se sont tenus sous le mandat de l'ancien Premier Ministre Rabin.

Le Secrétaire d'État américain avait alors fait savoir à la Syrie à cette époque, en juillet 1994, que Rabin était d'accord de se retirer du Golan jusqu'à la ligne du 4 juin 1967, ce qui était un engagement inéluctable pour poursuivre l'examen des éléments non encore réglés d'un accord de paix complet. Il faut mentionner à cet égard que le Président Hafez Al-Assad avait alors posé deux questions au Secrétaire d'État d'alors des États-Unis, pour s'assurer de la véracité et l'exactitude du contenu de l'engagement israélien transmis à la Syrie.

La première question était la suivante : Rabin entend-il par là que le retrait israélien du Golan comprendra tous les territoires qui étaient sous souveraineté syrienne le 4 juin 1967? La réponse du Secrétaire d'État des États-Unis a été «Oui». La seconde question posée par le Président Assad était la suivante : Y a-t-il une prétention israélienne quelconque à n'importe quelle parcelle de territoire se trouvant à l'intérieur de la ligne du 4 juin 1967? La réponse du Secrétaire d'État américain a été qu'il n'y avait aucune prétention.

Quatrièmement, dans la déclaration de la République arabe syrienne qu'il a prononcée devant la présente session de cette Assemblée, M. Farouk Al-Sharà, Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, a affirmé que le message ne représente pas en soi un accord de paix. C'est toutefois une partie fondamentale de cet accord, que nous voulons être complété par l'adjonction des parties manquantes concernant l'établissement de relations pacifiques normales et à des arrangements en matière de sécurité, sur la base des principes et des objectifs qui avaient été atteints, sous le parrainage et avec la participation des États-Unis d'Amérique.

Monsieur Al-Sharà a également affirmé dans sa déclaration que la Syrie était soucieuse de ne pas perdre cette

occasion de paix. Mais si elle devait être une fois de plus manquée, Israël seul en assumerait la responsabilité.

M. Larrain (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais me référer à l'intervention faite ce matin par le Ministre des affaires étrangères de la Bolivie. Il convient à cet égard de rappeler qu'entre le Chili et la Bolivie, il n'existe aucun conflit territorial ou frontalier en suspens. Les frontières entre les deux pays ont été définitivement établies en 1904 par le Traité de paix et d'amitié, qui est encore en vigueur.

Je voudrais en outre rappeler que les relations diplomatiques entre nos pays ont été unilatéralement suspendues par la Bolivie il y a plus de 20 ans. Néanmoins, les échanges commerciaux, les investissements, le tourisme et les mécanismes de coopération bilatérale fonctionnent sans accroc. Comme toujours, le Chili est disposé à entamer un dialogue direct, sans conditions, avec la Bolivie pour progresser dans le domaine de l'intégration bilatérale dans l'intérêt du développement des deux peuples.

M. Menkerios (Érythrée) (*parle en anglais*) : Il est consternant d'entendre le Ministre des affaires étrangères de l'Éthiopie qualifier son pays de victime de l'agression érythréenne, et dire que l'Éthiopie n'a eu d'autre choix que de faire la guerre en guise de légitime défense. C'est l'histoire du voleur qui crie «au voleur». En fait, c'est l'Éthiopie qui a systématiquement commis des actes d'agression contre l'Érythrée et c'est l'Érythrée qui, depuis mai 1997, défend sa souveraineté et son intégrité territoriale contre l'agression répétée de l'Éthiopie. J'aimerais faire quelques commentaires à propos de cette accusation et de quelques autres accusations qui ont été faites.

S'agissant de la question de l'agression, je ne veux pas entrer dans les détails du processus, depuis la publication d'une nouvelle carte officielle modifiant les frontières et intégrant à l'Éthiopie de larges zones du territoire érythréen jusqu'à l'incursion systématique et graduelle dans ce territoire par la force, qui a conduit à engager des combats. Des preuves en ont été déjà fournies, et nous pouvons distribuer des documents à ce sujet. Ce sont des faits établis. Je dirai simplement que la série d'incidents ou d'incursions a été couronnée, le 6 mai 1998, par le meurtre de sang-froid par les troupes éthiopiennes d'officiers et de soldats érythréens dans la région de Badme.

Le 13 mai 1998, le Parlement éthiopien a déclaré officiellement la guerre à l'Érythrée. Le 5 juin 1998, le régime d'Addis-Abeba lançait la première attaque aérienne contre la capitale de l'Érythrée, Asmara, attaquait l'Érythrée tout au long de la frontière commune et transformait ce qui

était un incident frontalier en une guerre de grande envergure. Dans une déclaration gouvernementale en date du 1er mars 1999, intitulée «L'Éthiopie recherche une paix durable», le Gouvernement d'Addis-Abeba admet ouvertement que son plan va jusqu'au renversement du Gouvernement d'Asmara, devenu «une menace pour la région».

Le Ministre éthiopien déclare que l'agression ne doit pas être récompensée. La délégation de l'Érythrée partage tout à fait ce point de vue. L'agression doit en fait être sévèrement sanctionnée. Mais ce n'est ni l'Érythrée, ni l'Éthiopie, mais l'ONU, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et d'autres parties qui doivent déterminer l'acte d'agression et son auteur. Le paragraphe 7 de l'Accord-cadre est conçu précisément à cette fin. Il recommande que

«Pour déterminer les origines du conflit, une enquête soit menée sur les incidents du 6 mai 1998 et tout autre incident antérieur ayant pu contribuer à un malentendu entre les deux parties au sujet de leur frontière commune, y compris les incidents de juillet-août 1997.»

L'Érythrée est déterminée à voir conduire cette enquête et prendre d'autres dispositions pertinentes — et attend qu'il en soit fait ainsi. L'Éthiopie aiderait également à déterminer l'agression en signant les arrangements techniques.

Troisièmement, l'attachement à la paix. C'est fort bien que le régime d'Addis-Abeba réaffirme mille et une fois son attachement à une solution pacifique. Mais traduire les paroles en actes est une autre question. Les actes sont plus éloquentes que les mots et le régime d'Addis-Abeba doit prendre une et une seule mesure pour prouver son attachement à la paix : signer les arrangements techniques et accepter les mesures de paix présentées par l'OUA et appuyées par l'Organisation des Nations Unies et toute la communauté internationale.

S'agissant de la question de la souveraineté sur un territoire en litige, l'Éthiopie, bien qu'affirmant le contraire, a rejeté le plan de paix de l'OUA en prétendant que les arrangements techniques ne garantissaient pas la souveraineté de l'Éthiopie sur ses propres territoires. En fait, elle cherche des garanties inébranlables de souveraineté sur les territoires en litige. Ceci rappelle le cas d'une équipe de football refusant de jouer à moins d'être assurée de gagner. Ce serait comique si la situation n'était tragiquement grave.

L'Accord-cadre, les modalités et les éclaircissements fournis par l'OUA sont tout à fait clairs sur la question. Les

trois documents indiquent qu'ils ne visent nullement à remettre en cause la souveraineté et l'autorité de l'une des deux parties sur l'ensemble de son territoire, étant entendu que le redéploiement ne préjugera pas du statut final des territoires en question, qui sera déterminé à la fin du processus de délimitation et de démarcation des frontières. Ce sont les termes de la proposition.

En dépit de ce message clair de l'OUA, de l'ONU et d'une grande partie de la communauté internationale, l'Éthiopie exige de se voir attribuer les territoires. Elle exige en fait l'amendement de l'Accord-cadre et des modalités qu'elle a acceptées jusqu'à présent. Ce ne sont pas les propos d'un pays qui cherche la paix, mais d'un pays qui cherche des prétextes pour commettre d'autres agressions.

Cinquièmement, s'agissant du besoin de garanties, on peut affirmer, sur la base de données historiques vérifiables, que c'est l'Érythrée, et non l'Éthiopie, qui devrait rechercher des garanties contre l'agression. L'Érythrée n'a jamais — ni par des actes ni par des paroles — proféré de menaces ni commis d'agression contre l'Éthiopie, ni par le passé ni aujourd'hui. La délégation érythréenne souhaite informer l'Assemblée que l'Érythrée croit en l'engagement de l'OUA et de l'ONU de garantir la paix, tel qu'indiqué dans le plan de paix, qui est ainsi libellé :

«L'Organisation de l'unité africaine et l'Organisation des Nations Unies seront les garants de l'application scrupuleuse de toutes les dispositions de l'Accord-cadre de l'OUA, des modalités d'application de l'Accord-cadre et des arrangements techniques en vue de mettre en oeuvre l'Accord-cadre et ses modalités.»

Sixièmement, s'agissant de la paix et de la stabilité dans la région, l'histoire montre que c'est en fait l'Éthiopie qui est devenue la principale force déstabilisatrice de la région. Ses invasions répétées de la Somalie avec des chars, des véhicules blindés et de l'artillerie lourde, son occupation de plusieurs villes et villages et les meurtres, actes de pillage et de destruction commis ont été confirmés par des observateurs tiers. Où est la vérité? Demandez aux Somaliens. Leurs violations répétées de la souveraineté du Kenya sous prétexte de poursuivre les combattants du Front de libération Oromo sont bien connues.

Le point suivant est celui du rôle historique de la communauté internationale. Tout au long de l'histoire, l'Éthiopie a collaboré avec les puissances coloniales pour déterminer le cours de l'histoire au plan régional. Un coup d'oeil rapide aux accords coloniaux dans la corne de l'Afrique montre que l'Éthiopie a été un partenaire et un

signataire de la presque totalité des accords coloniaux sur Djibouti, le Somaliland, le Soudan et le Kenya. La fédération forcée de l'Érythrée avec l'Éthiopie et son annexion ultérieure par l'Éthiopie, en violation de la résolution des Nations Unies qui créait la fédération, alors que la communauté internationale détournait le regard, n'en constituent que quelques exemples.

Même aujourd'hui, c'est l'Érythrée qui a été forcée par la communauté internationale à faire concession après concession pour les besoins de la paix. Et l'Éthiopie se plaint!

Enfin, je parlerai des attaques injustifiables contre l'État, le Gouvernement et les dirigeants de l'Érythrée. Les attaques vulgaires contre le Gouvernement et les dirigeants de mon pays sont trop méprisables pour mériter que l'on y réponde. Qu'il suffise de dire qu'un régime de minorité ethnique accusé de pratiquer un apartheid ethnique par son propre peuple et dont les prisons sont remplies de prisonniers politiques; qui a été qualifié d'ennemi de la presse libre; qui a systématiquement violé non seulement les droits de l'homme des Érythréens et des Éthiopiens d'origine érythréenne, mais également ceux de son propre peuple, peut difficilement donner des leçons sur la démocratie et les droits de l'homme.

Quoi qu'il en soit, cela donne une idée précise sur la nature d'un gouvernement avec lequel l'Érythrée et d'autres dans notre région et au-delà doivent traiter et qu'ils doivent subir.

M. Yemer (Éthiopie) (*parle en anglais*) : L'agression, hélas, constitue un élément de la vie internationale. Tant qu'il y a des agresseurs, il y aura des agressions. Après avoir écouté ce soir la déclaration du Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée, je trouve intéressant de discerner des traits caractéristiques des agresseurs, qu'ils soient grands ou petits.

En fait, c'est là un point mystérieux, car ils ont fait montre des mêmes caractéristiques tout au long de l'histoire. Grands ou petits, ils présentent les mêmes traits.

Il y a plusieurs caractéristiques, et je les mentionnerai par ordre d'importance. Premièrement, la caractéristique la plus frappante est qu'ils jouent à la victime tout en poursuivant leur agression. Les déclarations faites par le Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée et par le représentant qui vient de prendre la parole en témoignent clairement. La deuxième caractéristique distinctive est qu'ils crient d'une voix perçante, ils font beaucoup de bruit — plus que les

victimes. Hitler le faisait; Mussolini le faisait. La victime est silencieuse, et les agresseurs crient d'une voix perçante. Troisièmement, ils déforment les faits — ce qui est une autre caractéristique des agresseurs. C'est leur astuce. Ils aiment induire en erreur la communauté internationale.

Quatrièmement, ils se présentent en tant que champions de la paix — ils deviennent subitement des convertis. C'est une autre caractéristique des agresseurs; c'est en fait leur caractéristique la plus commune, et le dernier exemple est fourni par l'Érythrée. Une autre caractéristique est qu'ils donnent au monde des cours sur les vertus de la paix; ils sont condescendants et parlent sans justification. Enfin, et ce qui est très malheureux, ils sous-estiment le reste du monde, au point d'insulter son intelligence.

L'Érythrée est un petit agresseur. Mais, malgré cela, elle présente toutes les caractéristiques des agresseurs. Pendant une année et demie d'agression contre l'Éthiopie, l'Érythrée a montré toutes les caractéristiques des agresseurs que je viens d'énumérer, et même davantage. Elle demande la paix alors que son armée d'invasion se trouve sur le territoire éthiopien. Elle affirme avoir accepté, très tardivement, les propositions de paix de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). En fait, ce sont les documents mêmes qu'elle a rejetés depuis le début — qu'elle a rejetés non en termes normaux ni de manière civilisée, mais en méprisant et en tournant en dérision non seulement les propositions mais aussi l'organisation qui en est l'auteur. Ce sont des faits bien connus, et cela est illustré par les déclarations de l'Érythrée et ses réactions aux différentes propositions faites depuis un an et demi — avant sa conversion en État épris de paix.

Pourquoi ont-ils changé subitement pour revenir au point de départ, au point qu'ils expriment maintenant des intentions pacifiques? Ce n'est certainement pas un changement de sentiments, car les agresseurs ne peuvent pas subir une métamorphose — pour utiliser un terme biologique et scientifique — et devenir subitement épris de paix. Cela serait contraire à leur nature, et l'Érythrée ne fait pas exception à la règle. Le tournant est venu en février 1999, lorsque l'Érythrée a été chassée du plus gros morceau de territoire éthiopien qu'elle avait occupé par la force. Aucune organisation ou tierce personne n'a demandé à l'Éthiopie de libérer le territoire érythréen ou de s'en retirer, parce nous n'avons jamais envahi l'Érythrée. Au contraire, l'OUA a toujours demandé que les troupes érythréennes quittent le territoire éthiopien. Il n'existe aucun document nous demandant de nous retirer du territoire érythréen, parce que nous n'avons jamais envahi l'Érythrée ni commis d'agression contre elle.

Quand ils disent qu'ils se sont retirés du territoire éthiopien pour rechercher un règlement pacifique du différend, ils sous-estiment la communauté internationale au point d'insulter son intelligence, comme je l'ai déjà dit. C'est scandaleux. Ils affirment qu'ils ne se sont pas retirés à la suite d'une défaite, mais dans l'intérêt de la paix. C'est une insulte à l'OUA, sans parler du reste de la communauté internationale. L'attitude pacifique actuelle de l'Érythrée n'est rien d'autre qu'un vernis — c'est un simulacre qui sera bientôt mis à nu. Un vernis est une mince couche, c'est du superficiel ou du tape-à-l'oeil, c'est de la poudre aux yeux. Une fois la surface grattée, la réalité se découvre. Cela est destiné à lui donner une apparence attrayante, en dissimulant surtout ses défauts sous une apparence trompeuse, attirante et très superficielle.

Cette attitude de l'Érythrée n'est que du vernis. Comment gratter le vernis? Nous le faisons en révélant la conduite déstabilisatrice actuelle de l'Érythrée dans la corne de l'Afrique, alors qu'elle demande la paix avec l'Éthiopie. La semaine dernière, le Président d'un État de la corne de l'Afrique a clairement exprimé la conviction profonde que l'Érythrée aurait plus à gagner en tant que partenaire égal dans l'effort collectif fait par la région pour rétablir une paix d'ensemble, accroître le développement et faire face aux problèmes posés par la détérioration de l'environnement qu'elle ne le ferait en appliquant une politique insensée et irréfléchie d'affrontement et de déstabilisation. Ce n'est pas nous qui l'avons dit; c'est le Président de la République de Djibouti qui l'a dit ici même. Djibouti a été, et continue d'être, l'une des victimes de la politique de déstabilisation de l'Érythrée.

L'attitude déstabilisatrice enlève le vernis et dénonce la véritable Érythrée, comme je l'ai dit. En fin de compte, il s'agit d'une question de confiance — il s'agit de faire confiance à un agresseur. Bien entendu, une victime comme l'Éthiopie, en particulier, ne peut pas se permettre de faire confiance à l'agresseur. D'autres États, qui ne sont pas des victimes, pourraient faire confiance aux agresseurs. Ils peuvent se permettre de le faire, parce que leur territoire n'est pas occupé. Mais nous devons nous assurer que, aussi stridentes que puissent être les déclarations de paix de l'Érythrée, il ne faut laisser aucune échappatoire dont puisse profiter l'agresseur. Tout ce que nous disons est qu'il ne faut nullement s'écarter de la base — je répète : la base — que représente le document de l'OUA, à savoir l'accord-cadre. Le fait que l'Érythrée prétende avoir accepté l'accord-cadre ne doit pas être récompensé en s'écarter du document de base dans les documents d'application subséquents. On ne doit offrir aux agresseurs aucune incitation à accepter quelque chose qu'ils doivent accepter. Une érosion

des principes fondamentaux de l'accord-cadre ne serait ni plus ni moins qu'une capitulation devant l'agresseur.

M. Jordán-Pando (Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais évoquer les paroles qu'a prononcées l'Ambassadeur du Chili au cours de la présente séance.

J'ai été surpris de voir le Chili exercer son droit de réponse — je ne m'y oppose pas — à propos des observations faites ce matin par le Ministre des affaires étrangères de la Bolivie. Les représentants ont tous le texte de sa déclaration, ils l'ont tous écouté; ils savent que cette déclaration est constructive et positive. De plus, elle rejoint l'appel de l'Ambassadeur Larraín à engager un dialogue sans conditions. Le Ministre des affaires étrangères de la Bolivie affirme que la Bolivie insiste sur la tenue d'un dialogue direct, un dialogue couvrant toutes les questions relatives aux relations avec le Chili, c'est-à-dire sans conditions, parce qu'auparavant la condition était de ne pas toucher au problème de l'accès à la mer.

Qui plus est, le Ministre des affaires étrangères de la Bolivie a dit plus loin dans sa déclaration :

«Je suis persuadé que bientôt nous définirons avec le Ministre des affaires étrangères Juan Gabriel Valdés les modalités de ce dialogue, qui, à mon avis, doit couvrir l'éventail complet de nos relations et identifier les mesures de coopération économique, culturelle et politique qui uniront nos nations.» (A/54/PV.20)

Je crois que nous sommes en accord. Je m'en félicite et je crois que nous devons attendre ce dialogue et faire savoir à la communauté internationale que ces tentatives initiales vont déboucher sur un dialogue entre les Ministères des affaires étrangères de la Bolivie et du Chili.

Quant à la seconde observation, selon laquelle il n'existerait aucun problème en suspens entre nous, nous l'entendons depuis 120 ans, et la Bolivie y répond depuis 120 ans. Mais je n'aborderai pas cette question parce qu'il faudrait alors examiner en détail le traité de 1904 qui a fait de la Bolivie un pays sans littoral. Concentrons-nous sur les aspects positifs et remettons à plus tard le débat sur cette situation.

Nous avons engagé un dialogue avec le Chili à plus de huit reprises, dont cinq au cours de ce siècle. Malheureusement, ces négociations n'ont jamais été couronnées de succès pour bien des raisons que je ne vais pas exposer maintenant. Si nous avons engagé un dialogue à cinq reprises, cela signifie que le problème n'est pas réglé. Mais

ne nous engageons pas dans un échange de répliques à ce sujet. J'aimerais simplement reprendre les observations de l'Ambassadeur du Chili et noter qu'elles sont en plein accord avec ce qu'a dit, ce matin, le Ministre des affaires étrangères de la Bolivie, à savoir qu'il faut engager un dialogue direct couvrant tous les aspects de nos relations avec le Chili et que les contours de ce dialogue seront définis prochainement par les Ministres des affaires étrangères de nos deux pays, M. Javier Murillo (Bolivie) et M. Juan Gabriel Valdés (Chili).

M. Menkerios (Érythrée) (*parle en anglais*) : Je ne veux pas insister sur la question mais je souhaite simplement dire que la guerre, qu'elle soit menée avec des paroles ou en actes, ne va pas nous rapprocher d'un règlement pacifique d'un différend frontalier qui peut et doit être résolu de manière pacifique. Je pense que le plus important, en fin de compte, c'est qu'une proposition a été avancée et qu'elle est considérée comme juste et équitable par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), par le Conseil de sécurité et par la communauté internationale dans son ensemble. L'Érythrée a fait des concessions et a accepté toutes ces propositions. Ce n'est pas nous qui avons rédigé ces propositions; c'est l'OUA, en collaboration avec l'ONU et les États-Unis. Et nous avons accepté qu'elles servent de base à un règlement pacifique. C'est maintenant aux Éthiopiens de faire de même au lieu d'avancer des arguments expliquant les raisons pour lesquelles ils ne les acceptent pas. Alors seulement nous pourrions aller de l'avant et régler ce différend de manière pacifique.

S'ils rejettent ces propositions, les Éthiopiens ne rejettent pas des propositions faites par l'Érythrée car ce n'est pas nous qui les avons rédigées. Ils rejettent les propositions de l'OUA et de l'ensemble de la communauté internationale; c'est à elles de régler ce problème.

M. Gold (Israël) (*parle en anglais*) : Je souhaite simplement réaffirmer que le peuple israélien est déterminé à faire la paix avec tous les pays voisins, y compris avec la Syrie. Ce sont là un désir et un espoir que nourrissent tous les Israéliens. Nous voulons d'une paix qui fera d'Israël un pays plus en sécurité à l'avenir, et non le contraire. Mais ce qu'il faut faire maintenant, c'est renouveler l'éclaircissement que j'ai fourni hier au nom du Gouvernement israélien, à savoir qu'aucun engagement n'a été pris au cours des négociations passées de revenir aux frontières du 4 juin 1967 et que, comme tous les États Membres siégeant dans cet organe le savent, les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité constituent la base des négociations. C'est le cas depuis le début du processus de paix de Madrid.

L'idée qu'aucun engagement n'a été donné en 1994 ou en 1993, lors d'une précédente négociation israélo-syrienne, non seulement correspond à la politique que j'ai énoncée hier, mais a été attestée par ceux-là mêmes qui ont participé à ces négociations et qui ont depuis écrit à ce sujet, notamment notre principal négociateur en 1994, qui était alors Ambassadeur d'Israël aux États-Unis, Itamar Rabinovich.

Je crois que plutôt que de sélectionner certaines parties du dossier des négociations et d'essayer de les transformer en accords contraignants qui n'ont jamais existé, qui n'ont jamais été signés, il faut qu'Israël et la Syrie se rencontrent face à face et règlent ces questions une fois pour toutes si nous voulons mettre enfin un terme au conflit arabo-israélien dès l'année prochaine. Nous devons nous rappeler qu'au cours de ces négociations préalables, les parties étaient guidées par un principe : il n'y a d'accord sur rien tant qu'il n'y a pas d'accord sur tout. Et si nous nous asseyons face à face, le peuple et le Gouvernement israéliens sont déterminés à conclure la paix avec la Syrie, pas dans cinq ans, pas dans trois ans, mais cette année. Alors asseyons-nous à la table des négociations et allons de l'avant.

M. Yemer (Éthiopie) (*parle en anglais*) : La déclaration que vient de faire le représentant de l'Érythrée ne m'amènera pas à m'écarter de ce que j'ai dit dans ma précédente déclaration. J'en ai assez dit à propos des promesses de paix de l'Érythrée, de ses changements soudains d'avis, de ses virages à 180 degrés. J'ai décrit l'Érythrée comme un agresseur. Je n'insisterai pas là-dessus maintenant.

J'aimerais dire, en réponse à la déclaration de ce représentant, que je maintiens chaque mot de ma déclaration précédente.

La séance est levée à 20 heures.